



Kent Academic Repository

Boussac, Marie-Francoise, Dana, Dan, La'da, Csaba A. and Seif El-din, Mervat (2024) *Du Pseudo-Mégamédès au fils d'Eumèlos: Un dignitaire lagide honoré par un koinon de soldats à Alexandrie*. *Bulletin de Correspondence Hellenique*. (In press)

Downloaded from

<https://kar.kent.ac.uk/105550/> The University of Kent's Academic Repository KAR

The version of record is available from

This document version

Author's Accepted Manuscript

DOI for this version

Licence for this version

CC BY-NC-ND (Attribution-NonCommercial-NoDerivatives)

Additional information

Versions of research works

Versions of Record

If this version is the version of record, it is the same as the published version available on the publisher's web site. Cite as the published version.

Author Accepted Manuscripts

If this document is identified as the Author Accepted Manuscript it is the version after peer review but before type setting, copy editing or publisher branding. Cite as Surname, Initial. (Year) 'Title of article'. To be published in ***Title of Journal***, Volume and issue numbers [peer-reviewed accepted version]. Available at: DOI or URL (Accessed: date).

Enquiries

If you have questions about this document contact ResearchSupport@kent.ac.uk. Please include the URL of the record in KAR. If you believe that your, or a third party's rights have been compromised through this document please see our [Take Down policy](https://www.kent.ac.uk/guides/kar-the-kent-academic-repository#policies) (available from <https://www.kent.ac.uk/guides/kar-the-kent-academic-repository#policies>).

Du Pseudo-Mégamédès au fils d'Eumèlos

Un dignitaire lagide honoré par un koinon de soldats à Alexandrie (réédition de CPI I 55)

Marie-Françoise BOUSSAC, Dan DANA, Csaba LA'DA, Mervat SEIF EL-DIN

RÉSUMÉ La dédicace d'un *koinon* militaire connue depuis peu, récemment rééditée (*CPI* 55), a été reprise avec une documentation plus complète, des relectures et un commentaire approfondi. L'identité du dignitaire lagide honoré d'une statue vers 163-145 av. n. è. et le caractère composite de l'association de plusieurs groupes militaires, à la fois externes (Trales de Thrace, Masyles de Numidie) et internes (« Perses » et Cyrénéens), ont entraîné le réexamen de la série de dédicaces émanant de groupes militaires à Alexandrie, en Égypte et dans les possessions lagides.

ΠΕΡΙΛΗΨΗ

EN ATTENTE

SUMMARY *From Pseudo-Megamedes to Eumelos' Son: A Ptolemaic Dignitary Honoured by a koinon of Soldiers in Alexandria*

Based on more complete documentation and offering new readings and a detailed commentary, this article provides a re-examination of a dedication by a military koinon discovered a few years ago and recently republished as *CPI* 55. The identity of the Ptolemaic dignitary honoured with a statue around 163–145 BCE and the composite nature of the association of several military groups, some from abroad (Trales from Thrace, Masyles from Numidia), others domestic (“Persians” and Cyrenaeans), have given rise to a re-examination of the dedications made by military groups in Alexandria, Egypt and the Ptolemaic possessions.

À PROPOS DES AUTEURS

M.-Fr. BOUSSAC, UMR 7041 Archéologies et sciences de l'Antiquité (ArScAn), Maison René Ginouvès / UMR 5189 Histoire et Sources des Mondes Antiques (HiSoMA), Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux; D. DANA, CNRS, UMR 5189 Histoire et Sources des Mondes Antiques (HiSoMA), Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux; Cs. LA'DA, University of Kent, School of European Culture and Languages / Universität Wien; M. SEIF EL-DIN, ancienne directrice du Musée gréco-romain d'Alexandrie / MOTA.

NOTE LIMINAIRE

Nous remercions chaleureusement l'équipe égyptienne impliquée dans les fouilles sous la direction de Mohamed Abd El-Maksoud pour avoir très généreusement donné accès à sa documentation. Nous devons également beaucoup à Ahmed Abd El-Fattah, ancien directeur général du Musée gréco-romain d'Alexandrie, qui nous a fait bénéficier de sa remarquable connaissance du passé d'Alexandrie. Les progrès dans la documentation de l'inscription qui nous intéresse ont été rendus possibles par la générosité des directeurs successifs du Centre d'Études Alexandrines (CEAlex), notamment grâce à Thomas Faucher et à son équipe; nous sommes reconnaissants envers les restaurateurs (Hanaa Tewfick), le département de cartographie dirigé par Cécile Shalaan, et le service photographique (Étienne Forestier et Mohamed Abd El-Aziz). Il nous est agréable de remercier, pour leurs suggestions et échanges, Julien Aliquot, Alcorac Alonso Déniz, Guillaume Biard, Richard Bouchon, Michel Casevitz, Michel Chauveau, Sylvain Dhennin, Alessia Fassone, Pierre-Louis Gatier, Cédric Gobeil, Isabelle Hairy, Patrice Hamon, Bruno Helly, Bernard Holtzmann, Marie-Dominique Nenna, Rachel Nouet, Georg Petzl, François Queyrel et Ivana Savalli-Lestrade. Sauf mention contraire, toutes les dates s'entendent avant notre ère.

Nous rééditons ici, avec une documentation plus complète et un commentaire approfondi, une inscription d'un *koïnon* de soldats honorant un dignitaire lagide qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, depuis sa découverte à Alexandrie en 2009.

DÉCOUVERTE DE LA BASE INSCRITE

Lors de fouilles d'urgence menées à Alexandrie de novembre 2009 à janvier 2010 sur un terrain situé dans le quartier de Kôm el-Dikka, qui dans l'Antiquité correspondait au Paneion (**fig. 1**), le Conseil Suprême des Antiquités Égyptiennes, sous la direction de Mohamed Abd El-Maksoud, a mis au jour des vestiges allant de la très haute époque hellénistique à la fin de l'époque impériale¹. Parmi les découvertes figurent les vestiges d'un sanctuaire à Boubastis, protectrice de la maternité et des petits enfants, aménagé au tout début de l'époque hellénistique et resté en activité pendant l'époque impériale, une série d'offrandes faites à la déesse et des plaques de fondation évoquant la dédicace de plusieurs aménagements (*naos, temenos*, autel) par Bérénice II, pour (ὕπερ) son époux Ptolémée III Évergète (246-222)². Deux bases de statues inscrites ont également été dégagées au sud-ouest du site; l'une, hellénistique, en granite, l'autre d'époque impériale, en marbre.

La base hellénistique a été découverte brisée en deux dans la partie sud-ouest du chantier (secteur A2), là où les résultats ont été les plus spectaculaires, contre la rue Ismail Fahmy qui longe la gare ferroviaire. Elle reposait en position secondaire sur des dalles de fondation en gros blocs de calcaire (**fig. 2**) qui appartenaient à un bâtiment dont les éléments les plus importants sont enfouis au sud sous la rue et la gare ferroviaire et aussi à l'ouest sous la rue Safiya Zaghoul.

La base est monolithe³, taillée dans un bloc de granite rose d'Assouan; elle est de plan quadrangulaire et sans moulures, comme de coutume en Égypte ptolémaïque⁴,

1. ABD EL-MAKSOU, ABD EL-FATTAH, SEIF EL-DIN 2012 (le site est localisé précisément sur plusieurs cartes dressées par C. Shaalan, p. 428, 430, 431); ABD EL-MAKSOU, ABD EL-FATTAH, SEIF EL-DIN 2018. L'ensemble du dossier du Boubasteion, coordonné par Mervat Seif El-Din, sera publié prochainement, et la partie topographique y sera développée par C. Shaalan.
2. Six plaques de fondation (cinq en verre, une en faïence), portant des dédicaces peintes en hiéroglyphes et en grec; voir ABD EL-MAKSOU, ABD EL-FATTAH, SEIF EL-DIN 2015 (Fr. Kayser, *BE*, 2016, 550; *CPI* 13). Sur l'importance du Boubasteion, « the most unexpected result of Alexandrian archaeology so far in the present century », voir SAVVOPOULOS 2020, p. 83-84.
3. Les autres éditeurs se contentent de noter qu'elle est cassée en deux, n'en donnent pas les dimensions et ne livrent aucune information sur les mortaises de la face supérieure, ce qui fait que l'étude récente de GHISELLINI 2022 ne peut guère en tirer parti.
4. Les exemples regroupés par GHISELLINI 2022 présentent les mêmes caractéristiques (voir notamment la synthèse, p. 83-84).



Fig. 1 — Localisation du Boubasteion d’Alexandrie (© C. Shaalan, CEAlex).



Fig. 2 — Les morceaux de la base sur le chantier de fouilles (© MOTA, 2009).

de faible hauteur et de dimensions modestes, comme les autres bases lagides en l’honneur de particuliers : H. 33/33,5 cm ; L. 65,5 cm ; l. 56 cm. Elle est brisée en deux sur toute sa hauteur à plus du tiers du côté gauche, ce qui a abîmé quelques lettres de la partie centrale de l’inscription ; en revanche, les manques sont plus importants vers l’angle supérieur gauche, sur *ca* 2 à 2,5 cm, mutilant le nom de la personne honorée. Le lit d’attente manque à l’arrière de la mortaise carrée. Tous les côtés latéraux sont travaillés de la même façon.

La base (et ce qu'elle indique sur la statue) n'a jamais été commentée, alors qu'il s'agit de l'une des plus anciennes représentations de dignitaires lagides, parmi le petit groupe de dédicaces de statues offertes à un particulier, notamment par des soldats. Sur la face supérieure, on remarque deux cavités d'encastrement d'une statue en bronze évidemment perdue⁵ (fig. 3a-b). Qu'il s'agisse d'un bronze, statue honorifique par excellence à l'époque hellénistique⁶, y compris en Égypte⁷, ne fait pas de doute : un marbre aurait une plinthe continue insérée dans une cuvette préparée sur la base⁸.

La statue était très probablement de style grec, comme l'indique l'attitude du personnage⁹ : il devait être debout et avoir les deux pieds posés à plat sur toute la longueur, suffisamment écartés pour suggérer une attitude assez dynamique¹⁰. Il porte le

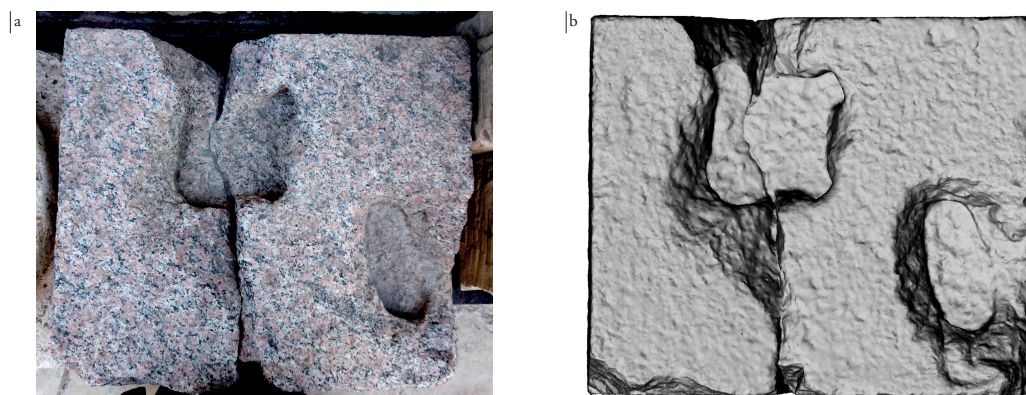


Fig. 3a-b — Photo (É. Forestier, CEALex, 2022) et photogrammétrie (I. Hairy, CNRS) de la face supérieure de la base.

5. Sur les bases de statues « parents pauvres des études d'architecture et de sculpture », voir BIARD 2017, p. 139 (et son chap. VII, « De la fixation des statues sur leurs bases à leur destruction », p. 225-252).
6. BIARD 2017, p. 152. Les exemples sont surtout nombreux en Asie Mineure et dans les îles de l'Égée. On note vers 154 l'offrande de deux statues de bronze en l'honneur d'Aglaos de Cos (à installer à Délos et à Cos) par les auxiliaires crétois de Ptolémée VI (*I. Délos* 1517).
7. On ajoutera cette base à la liste de GHISELLINI 2022, p. 84.
8. C'est le cas pour la statue dédiée par le *koinon* des Lyciens à Ptolémaïos fils de Ptolémaïos (*CPII* 56, voir *infra*). La cavité profonde (24 × 27 × 7,5 cm) de cette base de statue (25 × 47 × 37 cm) est très nette sur le catalogue en ligne du Musée égyptien de Turin (Cat. 7147, « Base di statua con iscrizione greca in onore di Tolomeo, capo delle guardie del corpo di Tolomeo V », <https://collezioni.museoegizio.it/>).
9. Voir GHISELLINI 2022, p. 86.
10. Pour cette disposition des mortaises à la face supérieure, on citera seulement deux exemples : à Délos, la base pour Dionysios fils de Timônax, de Mylasa; sur l'acropole de Lindos, la base pour Agêtôr fils d'Euagoras. Les deux personnages, de taille naturelle, s'appuyaient sur la jambe droite, l'autre étant libre, avec le pied reposant entièrement sur le sol, et porté fortement vers l'avant et sur le côté; voir en dernier lieu *Der Neue Overbeck (DNO)*, nos 3131 et 32196. Nous remercions G. Biard pour ses précieuses suggestions.

pied gauche en avant (*ca* 9,5 × 20 cm au sommet ; prof. *ca* 6,5 cm) comme l'indique une mortaise qui épouse la forme d'une semelle. Le système de fixation présente des éléments curieux au pied droit : la deuxième cavité (22 × 20 cm, s'amenuisant à 18 cm au fond de la cuvette ; prof. *ca* 6,5-7 cm), est carrée et plus marquée, avec des recreusements de plan quadrangulaire à l'angle antérieur gauche et aux angles postérieurs et un arrondi à l'angle antérieur droit qui correspond très probablement à l'avant d'une « semelle » (6 × 6 cm)¹¹. Il faut donc supposer qu'un élément assez large était placé contre l'intérieur du pied droit, de dimensions assez importantes pour être fixé aux angles par des tenons. La nature de cet élément reste incertaine, mais il était en tout cas la statue. Il prenait peut-être la forme d'un attribut caractéristique du personnage représenté, mais ce type d'étai est toujours, sur les statues en marbre, placé contre l'extérieur du pied¹². Quoi qu'il en soit, les dimensions de la cavité pour le pied gauche suggèrent que la statue était légèrement plus petite que grandeur nature¹³, mais qu'elle ne mesurait pas moins de 1,50 m¹⁴.

Quel était le type de la statue ? Était-elle drapée (mais la pondération semble trop dynamique) ? Ou bien en tenue militaire, étant donné les fonctions supposées du dignitaire honoré ? La statue en granite dédiée à Ptolémaïos fils de Ptolémaïos par le *koinon* des Lyciens, vers 182-180, aurait pu fournir un parallèle. Le voyageur berlinois Johannes A. Bramsen l'admira en 1814 dans les collections du consul français Bernardino Drovetti, qui l'avait trouvée « dans la cour d'un Arabe » avec sa base inscrite, mais elle est aujourd'hui disparue¹⁵. De toute façon la description qu'il donne de cette « belle statue de granite » n'est guère éclairante : « Nous vîmes la statue qui est bien conservée, et qui a de quatre à cinq pieds de hauteur¹⁶. »

11. Nous remercions Isabelle Hairy qui a pris les mesures sur la base et fait un relevé précis. Elle nous a aussi aimablement communiqué son article à paraître dans les *CRAI* (« Étude technique de deux bases de statues monolithes moulurées en granite, d'époque impériale »), avec des commentaires détaillés sur les mortaises des statues en bronze.
12. Nous remercions vivement G. Biard dont nous reprenons l'essentiel des remarques. B. Holtzmann, R. Nouet et F. Queyrel nous ont également fait part de leurs suggestions.
13. Communication personnelle de G. Biard ; voir BIARD 2017, p. 227.
14. Dimensions comparables à celles de deux autres statues d'Alexandrie : voir GHISELLINI 2022, n^{os} 3 et 7 (fig. 6 et 9).
15. Elle ne figure pas dans les collections du Musée égyptien de Turin où seule est conservée la base en basalte vert : « nous n'avons aucune information sur la statue que la base aurait dû supporter, il est probable qu'elle se trouve dans une autre collection, puisque Drovetti avait vendu ses antiquités à divers collectionneurs. Nous ignorons cependant laquelle... » (mail envoyé le 12 janvier 2023 par Alessia Fassone et Cédric Gobeil, que nous remercions vivement pour leur aide). L'hypothèse mentionnée dans *CPI I* (p. 127) est qu'elle ne faisait peut-être pas partie du lot expédié à Livourne en 1821. Sur la maison consulaire de B. Drovetti, également un entrepôt du marché international d'art, voir GALLO 2020, p. 31-33.
16. BRAMSEN 1818, p. 185-186.

LES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

EDITIO PRINCEPS (2014)

Le texte et la traduction de l'*editio princeps* (2014) étaient accompagnés de trois photos assez médiocres¹⁷ :

[Μ]εγαμήδην τῶν πρώτων φίλων,
 τὸ κοινὸν τῶν Τραλέων [Θ]ραικῶν, καὶ τῶν παραγενομένων
 [ἀπ]ὸ τῆς Λιβύης Μάσυλ[ω]ν (*sic*) σὺν αὐτοῖς προσκειμένων,
 4 [καὶ τῶ]ν Περσῶν καὶ Κυρηναί[ω]ν συν(σ)τρατευομένων,
 [ἀ]ρετῆς ἔνεκεν (*sic*) καὶ εὐν[οί]ας εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον
 καὶ βασίλισσαν Ἀρσινόην, θεοὺς Φιλοπάτορας,
 καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτῶν καὶ τοὺς υἰωνοὺς καὶ τὰ
 8 πράγματα αὐτῶν καὶ τὸ κοινόν, ἀψεγέως
 καὶ φιλοτιμίαι.

Mégamédès, des premiers amis, (a été honoré par) l'association des Trales de Thrace, des Masyles qui, venus de Libye, ont été affectés avec eux, des Perses et des Cyréniens leurs frères d'armes, en raison de sa valeur et de sa sollicitude pour le roi Ptolémée et la reine Arsinoé, dieux Philopators, pour leurs fils et petits-fils, pour leurs affaires, et pour l'association, (car il a agi) sans avoir encouru de blâme et par amour de l'honneur.

Le destinataire est un haut personnage, un certain Mégamédès inconnu jusqu'alors (seul nom possible pour les éditeurs, qui excluent Παλαμήδης), portant le titre « des Premiers Amis ». Les éditeurs hésitent un temps entre un titre aulique et un titre militaire qui en ferait un officier supérieur de l'entourage du souverain, avant de trancher en faveur d'un titre de cour et de conclure que la hiérarchie aulique existait déjà du temps de Ptolémée IV Philopatôr (221-204); de cette manière, la dédicace du Boubasteion serait le plus ancien document mentionnant le titre de τῶν πρώτων φίλων (*ed. pr.*, p. 154). Leur commentaire militaire reste assez confus : Mégamédès était probablement un hipparque de haut rang, commandant un régiment multi-ethnique, l'une des hipparchies numérotées, peut-être même la 1^{ère} hipparchie, qui aurait stationné à Alexandrie (*ed. pr.*, p. 156); il commandait « un régiment qui faisait autant la fierté d'Alexandrie que le font aujourd'hui à Londres les *horse-guards* de la reine, ou à Paris les gardes républicains de

17. ABD EL-FATTAH, ABD EL-MAKSOUH, CARREZ-MARATRAY 2014, p. 151-161, n° I; photos p. 175-176, fig. 1-3 (une photo avec les lettres saupoudrées de talc et deux photos partielles), jugées « excellent photographs » dans *CPI*, I, p. 124.

l'Élysée. À ce titre, comme Polykratès, [Mégamédès] fut de la toute première promotion aulique à la fin du règne de Philopator» (*ed. pr.*, p. 157).

Selon les éditeurs, auraient honoré Mégamédès quatre groupes de soldats d'origine différente qui auraient servi sous ses ordres (*ed. pr.*, p. 154), un originaire des Balkans (les Trales de Thrace), deux d'Afrique du Nord – les Masyles de Libye (*ed. pr.*, p. 159-160) et les Cyrénéens –, et un seul attaché à l'Égypte, « les "Perses" c'est-à-dire les descendants des Grecs installés en Égypte avant Alexandre » (*ed. pr.*, p. 154 et 160), réunissant à la fois des soldats réguliers et des mercenaires. Ils étaient probablement des cavaliers, d'après les éditeurs, qui évoquent les hipparchies ethniques (des Thraces; des Perses; les nombreux clérouques cyréniens de l'Oxyrhynchite) et « l'expertise libyenne en matière hippique »; l'expression ἀπὸ τῆς Λιβύης, qui indiquerait clairement l'origine géographique de ces mercenaires, trouverait un écho chez Polybe 5.65.5, évoquant les différents éléments de la cavalerie commandée par l'Argien Polykratès à gauche de l'armée lagide à Raphia (3000 hommes) : il distingue la cavalerie royale (περὶ τὴν ἀύλην), forte de 700 hommes, des troupes originaires de Libye (καὶ τοὺς ἀπὸ Λιβύης)¹⁸ et celles originaires d'Égypte (καὶ τοὺς ἐγχωρίους) (*ed. pr.*, p. 155-156). Polybe à la main, les auteurs essaient de disposer les quatre groupes selon l'ordre de bataille de Raphia, et placent les Trales parmi la « cavalerie du palais », pensant que « [c]ela s'accorderait par ailleurs assez bien avec le lieu de la dédicace, dans le *Boubasteion* d'Alexandrie, à deux pas du palais royal » (*ed. pr.*, p. 156).

Ces troupes hétérogènes auraient été levées à l'occasion de la quatrième guerre de Syrie, mais ces « compagnons d'armes » (συνστρατευόμενοι) sont toujours en activité, et constituent « une association plus informelle réunissant le seul "*koinon* des Trales" aux Masyles, et ce double ensemble à leurs *commilitones* perses et cyréniens » (*ed. pr.*, p. 158). Le noyau dur du *koinon* serait limité aux Trales, avec des associés (*ed. pr.*, p. 158 et 160).

Dans cette édition, le couple royal est celui de Ptolémée IV et Arsinoé III Philopators, « avec leur descendance espérée par les auteurs du texte » (*ed. pr.*, p. 151). Cette datation et l'origine des soldats pourraient faire penser à une dédicace du temps de Raphia (cf. Polybe sur les troupes recrutées), mais feraient remonter la date de la création des titres auliques que l'on attribuait depuis Leon Mooren au règne de Ptolémée V, soit au début du II^e s. Laissant de côté le contexte de la bataille de Raphia, les éditeurs abaissent donc la date de la dédicace vers la fin du règne de Ptolémée IV (peu avant 204) pour ne pas drastiquement modifier l'établissement de la hiérarchie aulique; ils hésitent, sans trancher, entre deux hypothèses : soit ces soldats étaient liés à la répression des révoltes

18. LAZZARINI 1987, p. 173, y reconnaît des Grecs, ce dont doute HUSS 2001, p. 397 n. 114. Inversement, quand Polybe 31.18.9 évoque la révolte des Cyrénéens contre Ptolémée VIII, il les différencie clairement des autres populations de Libye (Παραγεγόμενος δ' εἰς τὸν μέγαν καλούμενον Καταβαθμὸν κατέλαβε τοὺς Λίβυας μετὰ τῶν Κυρηναίων κατέχοντας τὰς δυσχωρίας).

qui se développent après 207, soit ils étaient de «simples camarades de casernement» (*ed. pr.*, p. 158).

RÉCEPTION ET RÉACTIONS

L'inscription, si importante par ses divers apports, a aussitôt fait du bruit, alors qu'elle repose sur un certain nombre de lectures contestables : en l'espace de moins d'une décennie, diverses relectures et interprétations divergentes ont été publiées. Ces premières lectures, les interprétations données et les hypothèses formulées ont été suivies, modifiées ou légèrement reformulées par les commentateurs successifs : au fil des études, des suppositions sont devenues des certitudes, et les approximations des bases d'appui pour d'autres théories.

Les premières réserves et critiques apparaissent aussitôt dans la recension du regretté François Kayser (*BÉ*, 2015, 729) : il attire l'attention sur les conséquences de la datation «qui n'est pas sans poser de problèmes» (Ptolémée IV et le titre aulique), tique sur certaines lectures (l'adverbe ἀνεγέως) ou traductions (φιλοτιμία), juge «un peu hardie» l'hypothèse selon laquelle Mégamédès aurait été un hipparque de haut rang, et estime, citant M. Launey (également cité par les *ed. pr.*), «moins aventureux» de voir dans ce *koinon* «un rassemblement occasionnel de soldats qui ont pris part à une même campagne». Bref, conclut-il, «[e]n fait, comme souvent chez C[arrez]-M[ararray], la frontière entre hypothèse et vérité établie est très poreuse».

L'inscription est brièvement citée, soit comme nouveauté¹⁹, soit pour la mention des Trales et la confirmation de leur origine thrace²⁰, soit pour les aspects militaires, ainsi dans la monographie de Christelle Fischer-Bovet sur l'armée lagide²¹, ou dans sa présentation générale de l'armée ptolémaïque. Cette dernière reprend l'interprétation des premiers éditeurs de ces troupes comme appartenant à la garde royale montée, en raison de la proximité avec le milieu de la cour : l'emplacement de la dédicace près du Palais Royal, l'insistance sur l'*aretè* et l'*eunoia* de Mégamédès envers la famille royale, et le fait que les membres de la garde royale constituent souvent le noyau des associations militaires²². Par la suite, Paul Johnstono garde la chronologie proposée par les éditeurs, mais identifie mieux les Trales et les Masyles, «likely to have been mercenary light troops, infantry and cavalry respectively». Dans son commentaire sur les raisons d'être du *koinon*, il se

19. PFEIFFER 2015, p. 13 et n. 33 (avec trad. all.); LANCIERS 2017, p. 119-120.

20. DANA 2016, p. 145-146, n° 23.

21. FISCHER-BOVET 2014a, p. 293 (elle a eu connaissance de l'article peu avant sa publication).

22. FISCHER-BOVET 2015, p. 9. Elle écrivait au sujet de la date des *ed. pr.* (ca 205) : «In my opinion, it remains possible that they fought together at Raphia but honored their commander later in his career, plausibly when he received his court title» (p. 35 n. 68).

montre plutôt favorable à l'hypothèse d'un regroupement pour une campagne²³. En 2018, de nouvelles datation et interprétation furent proposées par Eddy Lanciers²⁴. Ce dernier prit comme acquise la lecture des premiers éditeurs ainsi que la chronologie (règne de Ptolémée IV) et alla jusqu'à dater le texte encore plus tôt, entre 220 et 210/209, préférant une date avant la bataille de Raphia, entre 219 (entraînement à Alexandrie, Mégamédès étant le commandant de ces troupes ou leur instructeur militaire) et juin 217 (bataille de Raphia)²⁵. Mégamédès portait, selon lui, un vrai titre militaire (titres qui continuent à être attestés au II^e et au I^{er} s.), étant un officier de haut rang de la garde du palais, mais plutôt dans l'infanterie (l'*agēma*). De toute façon, estime-t-il, la possibilité de faire remonter si haut un titre honorifique est « tenuous » (p. 73). Passant en revue ces propositions de Lanciers, Fr. Kayser notait déjà les doutes quant à la lecture du nom de la reine (M. Zellmann-Rohrer dans le *SEG*, voir ci-dessous), avant de conclure : « Mais la surface de la pierre étant fortement abrasée, il paraît difficile de proposer beaucoup de corrections, en l'absence d'autopsie » (*BÉ*, 2019, 550).

PREMIÈRES CORRECTIONS ET AMÉLIORATIONS (*SEG* LXIV 1894) (2018)

D'importantes corrections ont été proposées par Michael Zellmann-Rohrer dans le *SEG* LXIV 1894, dont le texte reprend en grande partie celui de l'*ed. pr.* (la chronologie est toutefois plus large : ca 222-204) :

[*vacat* ? M]εγαμήδην τῶν πρώτων φίλων
τὸ κοινὸν τῶν Τραλέων Θραικῶν καὶ τῶν παραγενομένων
[ἀπ]ὸ τῆς Λιβύης Μασύλ[ω]ν σὺν αὐτοῖς προσκειμένων
4 [καὶ τῶ]ν Περσῶν καὶ Κυρηναί[ω]ν συν(σ)τρατευομένων
[ἀ]ρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐν[οί]ας εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον
καὶ βασίλισσαν Ἀρσινόην, θεοῦς φιλοπάτορας,
καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτῶν καὶ τοὺς ἀπογόνους καὶ τὰ
8 πράγματα αὐτῶν καὶ τὸ κοινὸν ἀψεγέως
vacat καὶ φιλοτιμίας.

Outre les différences que nous avons fait paraître en gras, on trouve dans l'apparat critique de la notice du *SEG* d'autres suggestions de M. Zellmann-Rohrer, à partir des trois photos publiées : l'attestation précoce du titre aulique τῶν πρώτων φίλων serait

23. JOHNSTON 2020, p. 96-97.

24. LANCIERS 2018 (avec les observations critiques de Fr. Kayser, *BÉ*, 2019, 550). Voir aussi M. C. D. Paganini, CAPIInv. 1497 (2019), dans *Inventory of Ancient Associations* (Copenhagen Associations Project), en ligne (<https://ancientassociations.ku.dk/assoc/1497>, consulté le 8 février 2023).

25. LANCIERS 2018, p. 74-75.

contredite par la datation du couple royal, qui est problématique ; l. 2, [τὸ] et Θραικῶν ; l. 4, [κα]ῖ au tout début de la ligne ; l. 4, le deuxième *sigma* ajouté en-dessous de la ligne dans συν(σ)τρατευομένων (d'après les éditeurs) n'est pas visible sur les photos ; l. 5, εὐνο[ία]ς ; l. 6, Κλεοπ[ά]τ[ρα]ν], qui serait Cléopâtre V, épouse de Ptolémée XII, ce qui entraîne une autre datation (vers la fin du I^e s.) ; l. 7, ἀπογόνους au lieu de υἱωνούς ; l. 9, φιλοτιμίας en combinaison avec ἔνεκεν. Ces observations, à la fois de taille ou portant sur des détails, montraient que le texte de l'*editio princeps* nécessitait une révision intégrale.

UNE AUTRE ÉDITION PRÉLIMINAIRE : LE TEXTE DU *CPI* (2021)

La dernière édition en date, celle de *CPI* 55 (paru en 2021), tient largement compte des remarques faites par M. Zellmann-Rohrer dans le *SEG* et se fonde sur une relecture par Charles Crowther. L'inscription est rééditée sans aucune illustration ; notons cependant la prudence légitime des éditeurs : « [t]he text above is based on the examination of the published photographs and is necessarily provisional » (p. 125) :

[-----]αμήδ[ους ?] τῶν πρώτων φίλων
 [τὸ] κοινὸν τῶν Τραλέων Θραικῶν καὶ τῶν παραγενομένων
 [ἀπ]ὸ τῆς Λιβύης Μασύλ[ω]ν καὶ [τῶ]ν τούτοις προσκειμένων
 4 [κα]ῖ Περσῶν καὶ Κυπρί[ων τῶ]ν συν(σ)τρατευομένων
 [ἀ]ρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐνοί[ας] τῆς εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον
 καὶ βασίλισσαν Κλεοπ[άτρα]ν θεοῦς Φιλομήτορας
 καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτῶν καὶ τοὺς ἐγγόνους καὶ τὰ
 8 πράγματα καὶ τῆς τ[ε] εἰς τὸ κοινὸν αἰρέσεως
 καὶ φιλοτιμίας.

The association of Thracian Traleis and the Masyloi who came from Libya and those attached to them, and the Persians and Cypriots who are serving with them, (honour) [--- the son of (?) --]ame[des], One of the First Friends, for his excellence and good will toward King Ptolemy and Queen Kleopatra, gods Philometores, and their sons, and their descendants, and their affairs, and for his disposition and love of honour toward the association.

On remarque des différences importantes par rapport à la première édition (en gras dans la transcription) : l. 1, Ch. Crowther hésite entre [Μεγ]αμή[δ--] et [Παλ]αμή[δ--] et semble opter pour les restes d'un patronyme, dont les traces visibles avant le titre seraient -ου[ς] (*CPI*, I, p. 125) ; l. 4, les Cyrénéens sont corrigés en Κυπρί[ων τῶ]ν (M. Zellmann-Rohrer, comm. pers. aux éditeurs du *CPI*), correction qualifiée de « provisional » puisque seules les deux premières lettres sont lisibles, avec l'addition d'un [τῶ]ν avant le participe

συν(σ)τρατευομένων, ce qui a des conséquences sur l'identification des groupes ; l. 6, Ch. Crowther reconnaît une reine Cléopâtre mais avec une autre épithète royale, d'où découle une datation sous Ptolémée VI Philométor (180-145), plus précisément dans la seconde partie de son règne (166-145). L'association des Trales thraces semble constituée de soldats appartenant à la garde royale (*CPI*, I, p. 125, citant l'étude de 2020 de Christelle Fischer-Bovet).

Ce texte édité dans le *CPI* et sa traduction avaient déjà été communiqués à Chr. Fischer-Bovet, qui consacra à cette dédicace deux analyses très similaires²⁶, ainsi qu'à Dan Dana, au sujet des Trales²⁷. Chr. Fischer-Bovet note que le nom du dignitaire est difficile à déchiffrer, mais continue de l'appeler Mégamédès « for convenience » ([Még]amé[dès] ou fils de Mégamédès). Elle incline vers un titre militaire réel d'un officier de haut rang, en raison de l'absence de la fonction et de la *patris*; sur les traces des premiers éditeurs, elle exploite l'emplacement de la dédicace afin d'identifier le type de troupes. Elle reste sceptique quant à l'appartenance des soldats au corps de cavalerie (voir *supra* E. Lanciers), mais juge « almost certain » leur appartenance à la garde royale « even if the soldiers do not state it explicitly », et ce, pour trois raisons : la proximité entre le Boubasteion, la cour (le quartier du Palais Royal) et la garnison d'Alexandrie, ce qui pourrait expliquer pourquoi les soldats ne précisent pas leurs fonctions à la cour ; le dévouement de Mégamédès envers la famille royale indiquerait une certaine proximité avec le roi et son appartenance à la garde royale ; la similarité avec d'autres dédicaces plus tardives de soldats de la garde royale, souvent rassemblés en associations. La place de réunion de ce *koinon* aurait été près de l'enceinte du sanctuaire, ou bien la garnison se trouvait dans le voisinage.

BILAN

Les différentes lectures montrent une grande diversité d'interprétations en ce qui concerne la date, le destinataire et son statut, le couple royal, l'identité des troupes. Recapitulons : les premiers éditeurs ont lu le texte comme s'il concernait le couple royal Ptolémée IV et Arsinoé III Philopators, datant l'inscription peu avant 204 et la mettant en rapport, de manière générale, avec le rassemblement de différentes troupes pour la bataille de Raphia (217). Le dignitaire, « Mégamédès », du groupe des Premiers Amis, aurait été un haut commandant de la garde royale (des troupes montées) ; l'inscription aurait donc

26. FISCHER-BOVET 2020, p. 137-140 (dans la catégorie des « Groups of soldiers acting together ») ; FISCHER-BOVET 2022, p. 183-186. Dans les deux cas, elle donne la traduction du *CPI*, avec quelques différences (importantes pour la constitution des groupes) : « The association of Thracian Trales and the Masyloi who came from Libya, and those attached to them, the Persians and Cypriots who are serving with them. »

27. DANA 2022, p. 157-158. Dans une discussion sur la base de la statue, GHISELLINI 2022, p. 31-32, n° 2 donne le texte du *CPI* (et une trad. it.).

livré des renseignements importants sur les mesures prises par le roi et ses ministres lors de la quatrième guerre de Syrie et remettrait en cause la chronologie admise de la création de la hiérarchie aulique sous Ptolémée V. Sur la foi des trois photos publiées, M. Zellmann-Rohrer exprima dès 2018 des doutes sur la lecture comme sur la datation, et lut le nom de Cléopâtre, qui serait l'épouse de Ptolémée XII (*SEG* LXIV 1894). En 2018, E. Lanciers, sans questionner la lecture des premiers éditeurs et une datation sous Ptolémée IV, data l'inscription encore plus tôt, entre 220-210/209, préférant une date avant la bataille de Raphia, entre 219 et juin 217 ; « Mégamédès » aurait été un officier de haut rang de la garde du palais, toutefois plutôt dans l'infanterie. Dans ses deux études récentes sur l'épigraphie des soldats dans le domaine lagide (2020 et 2022), Chr. Fischer-Bovet soutient que les groupes militaires de cette dédicace étaient membres de la garde royale. Enfin, en 2021, les éditeurs du *CPI* ont relu le nom de la reine comme Cléopâtre et l'épithète comme *Philomètores*, avec l'identification correcte du couple royal : Ptolémée VI et Cléopâtre II. Étant donnée la référence aux enfants (l. 7), ils ont proposé une date entre 166²⁸ et 145, « perhaps after the birth of a second son, Ptolemy, no later than c. 152 » (*CPI*, I, p. 124).

NOUVELLE ÉDITION RÉVISÉE DE *CPI* 55 (TM 380605)

Les importantes révisions suggérées dans le *SEG* et le *CPI* ont été faites à partir des photos peu satisfaisantes de la première édition, non seulement médiocres et partielles, mais aussi trompeuses – puisque la première photo comporte des lettres saupoudrées de talc. La lecture de plusieurs passages restait incertaine, d'où le besoin ressenti par les éditeurs du récent tome I du *CPI* de qualifier leur texte de « necessarily provisional » (p. 125), en l'absence d'une autopsie, puisqu'ils avaient conscience de partir d'une documentation figée. Notons aussi qu'aucune édition n'a jugé utile d'indiquer les dimensions de la base de la statue, ni celles des lettres.

Désormais, on peut dépasser la lecture de l'*editio princeps* et enrichir l'édition oxonienne, même si l'état de la pierre incite à rester prudents sur plusieurs points. En effet, la base a été trouvée incomplète et cassée au moment de la fouille, elle a souffert lors de la restauration faite par le SCA (Supreme Council of Antiquities) et sa localisation en plein air dans la cour du dépôt de Shallalat à Alexandrie n'arrange guère les choses : des séquences comportant des lettres déjà très effacées sont maintenant presque impossibles à lire, même avec la RTI (*Reflectance Transformation Imaging*).

28. En fait, il faudrait 163.

La réédition de cette inscription du milieu du II^e s. av. n. è. s'impose, d'autant plus que nous avons eu accès à une documentation plus riche, grâce à nos collègues égyptiens et au CEALex :

- plusieurs jeux de photos, prises au moment de la découverte (décembre 2009) et peu après (en avril 2010, par A. Pelle du CEALex ; en juin et décembre 2022, ainsi qu'en mai 2023 au dépôt de Shallalat). Il est important de mentionner qu'une partie des photos de décembre 2009 ont été prises après le nettoyage de la base, et après le remplissage des lettres avec du talc (fig. 4) : ces photos ne reflètent donc pas fidèlement le tracé des lettres, et peuvent parfois induire en erreur ;



Fig. 4 — Photo de l'inscription avec du talc (© MOTA, 2009).

- plusieurs estampages (dont un daté du 14 décembre 2010) (fig. 5a-b) ;
- la photogrammétrie et la reconstitution 3D de la base hellénistique (I. Hairy, CNRS) ;
- un modèle photogrammétrique fait par É. Forestier et un rendu RTI réalisé par M. Abd El-Aziz (janvier-février 2023, CEALex) (fig. 7).

L'exploitation, longue et pénible, de ces images – puisque l'état actuel du monument rend toute lecture sur la pierre ardue, parfois même impossible (fig. 6) – nous a conduits à une relecture intégrale de l'inscription²⁹.

29. Dès 2013, Marie-Françoise Boussac, dans le cadre d'une collaboration avec Mervat Seif El-Din, et avec la complicité de plusieurs collègues lyonnais, avait déchiffré un texte différent sur plusieurs points de

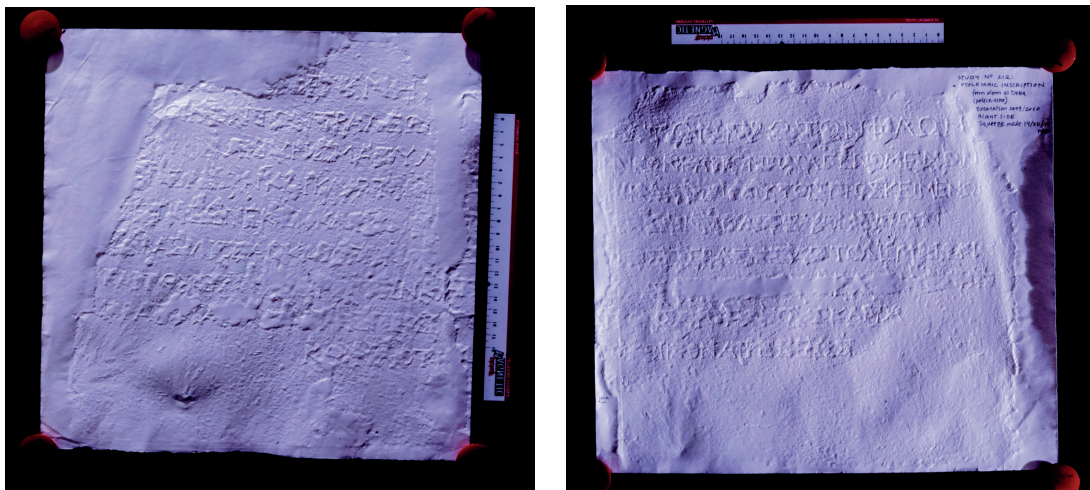


Fig. 5a-b — Estampage des deux parties de l'inscription (000, 2010).



Fig. 6 — État actuel de la base (M. Seif El-Din, 2023).

celui qui allait être publié dans *AncSoc*. En 2022, dans le cadre du projet IFAO n° 21321 («Peuplements et brassages du monde hellénistique : les Thraces en Égypte ptolémaïque»), Dan Dana et Csaba La'da sont arrivés, sur la base d'une partie de cette documentation, à un texte très proche de celui que nous pouvons proposer ici. Lors d'une journée d'étude à Lyon du 17 mars 2023 («Inscriptions anciennes et nouvelles sur l'armée lagide»), l'histoire des interprétations et le nouveau texte ont été présentés par M.-Fr. Boussac et D. Dana, alors que M. Seif El-Din exposait les fouilles du Boubasteion d'Alexandrie.

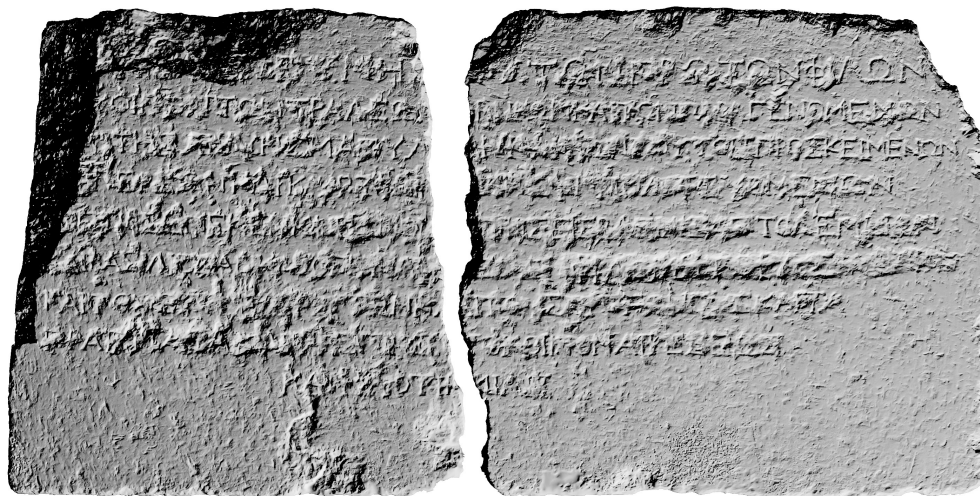


Fig. 7 — RTI (É. Forestier et M. Abd El-Aziz, CEAlex, 2023).

Bloc de granite rose d'Assouan (33/33,5 × 65,5 × 56 cm), conservé d'abord au dépôt de Shallalat (n° provisoire E 212), destiné au Musée gréco-romain d'Alexandrie ou au dépôt de Marea (n° inv. 40); la base, brisée en deux morceaux de taille inégale, a été trouvée fin 2009 à Alexandrie, lors des fouilles de sauvetage dans le secteur du Boubasteion (voir *supra*). La face inscrite comporte neuf lignes de texte en grec, avec une mise en page soignée : la première ligne, avec le nom et le patronyme de la personne honorée ainsi que son titre, en caractères plus grands; la dernière ligne, comportant seulement deux mots, est centrée. Coupe par mots. Par trois fois, aux l. 2-4, les lignes finissent avec un participe pl. en -μένων (le premier à l'aoriste, les autres au présent). Les deux cassures principales ont abîmé et en partie emporté quelques lettres au milieu du texte (sans importance pour sa compréhension) et, malheureusement, presque la totalité du nom du dignitaire dans l'angle supérieur gauche (l. 1) – peut-être au moment de la découverte (?). Divers autres accidents sont visibles, que ce soit sur la surface inscrite ou aux extrémités de la base. Gravure des lettres régulière et soignée (lettres à *apices*). H. des lettres : 1,5-1,7 cm (l. 1), 1,2-1,3 cm (l. 2-9); interligne régulier (*ca* 1,7 cm); dans la regravure à la fin de la l. 6, les caractères sont légèrement plus grands : *ca* 1,7 cm. Lettres particulières (fig. 8) : *alpha* à barre horizontale; *epsilon* à bras intérieur plus court; *eta* assez large; *kappa* à bras obliques légèrement plus courts; *my* à bras intérieurs croisés; *ny* à la seconde haste légèrement plus courte; *omikron* parfois légèrement plus petit; *pi* à pied droit plus court; *sigma* à bras intérieurs croisés et à extrémités horizontales; *upsilon* à bras largement ouverts; *phi* élégant; *omega* élégant, à boucle et pieds horizontaux, en particulier à la l. 1, où la boucle est presque fermée. Une érasure horizontale à l'endroit où se trouve l'épithète du couple

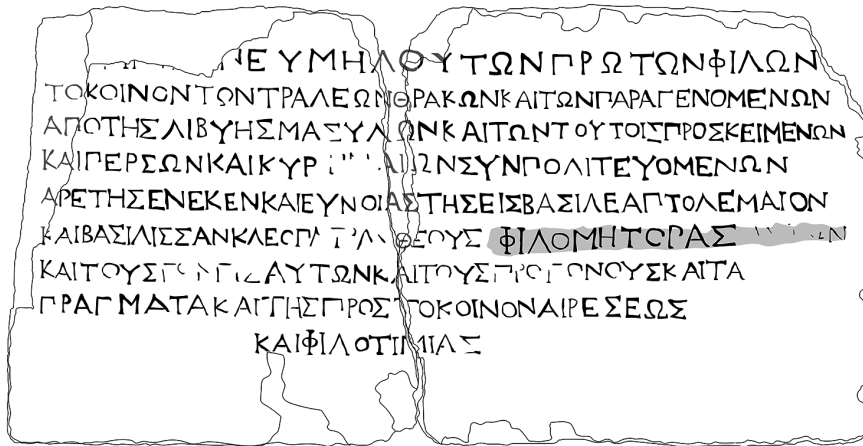


Fig. 8 — Fac-similé (Dan Dana).

royal (l. 6, à droite) a longtemps posé problème ; en réalité, les photos RTI montrent une telle régularité qu'elle indique un effacement volontaire, qu'il s'agit d'expliquer.

[¹⁻²]...[¹⁻²]ν Εὐμήλου τῶν πρώτων φίλων
 [τὸ] κοινὸν τῶν Τραλέων Θραϊκῶν καὶ τῶν παραγενομένων
 [ἀ]πὸ τῆς Λιβύης Μασύλων καὶ τῶν τούτοις προσκειμένων
 4 [κα]ὶ Περσῶν καὶ Κυρηναίων συνπολιτευομένων,
 [ἀ]ρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐνοίας[ς] τῆς εἰς βασιλέα Πτολεμαίου
 καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν [θ]εοὺς Φιλομήτορας
 καὶ τοὺς γονεῖς αὐτῶν καὶ τοὺς προγόνους καὶ τὰ
 8 πράγματα καὶ τῆς πρὸς τὸ κοινὸν αἰρέσεως
 καὶ φιλοτιμίας.

1 [M]εγαμήδην edd. pr. : [vacat ? M]εγαμήδην Zellmann-Rohrer in *SEG* : [-----]αμήδ[ους ?] *CPI* (et sugg. -ου[ς]) : [---].ΙΙ.ΑΜΗ.ΟΥ Dana 2022 (patron. Palamedes ?) : [¹⁻²]...[¹⁻²]ν Εὐμήλου nos || 2 τὸ - [Θ]ραϊκῶν edd. pr. : [τὸ] - Θραϊκῶν Z.-R. *CPI* || 3 Μασύλ[ω]ν edd. : Μασύλ[ων] nos (vel Μασυλ[ί]ων) || σὺν αὐτοῖς edd. pr. : καὶ [τῶ]ν τούτοις *CPI* (τῶν nos) || 4 [καὶ τῶ]ν Περσῶν καὶ Κυρηναί[ω]ν συν(σ)τρατευομένων edd. pr. ([κα]ὶ Z.-R.) : [κα]ὶ Περσῶν καὶ Κυπρί[ων τῶ]ν συν(σ)τρατευομένων *CPI* (Κυπρί[ων τῶ]ν apud Z.-R.) : [κα]ὶ Περσῶν καὶ Κυρηναί[ων] συνπολιτευομένων nos || 5 ἔνεκεν edd. pr. || εὐνοί[ας] edd. pr. : εὐνοί[ας] Z.-R. : εὐνοί[ας] *CPI* : εὐνοί[ας] nos || εἰς βασιλέα edd. pr. *SEG* : τῆς εἰς βασιλέα *CPI* : τῆς εἰς βασιλέα nos || 6 Ἄρσινῆν, θεοὺς Φιλοπάτορας edd. pr. (Κλεοπ[ά]τ[ραν] Z.-R.) : Κλεοπ[ά]τραν θεοὺς Φιλομήτορας *CPI* : Κλεοπ[ά]τραν [θ]εοὺς Φιλομήτορας nos ([[καὶ τοὺς γονεῖς ?] αὐτῶν] ante rasuram) || 7 υἰοῦς edd. : γονεῖς nos || υἰωνοὺς edd. pr. : ἀπογόνους Z.-R. : ἐγγόνους *CPI* : προγόνους nos || πράγματα αὐτῶν καὶ τὸ κοινόν, ἀφεγάς edd. pr. : πράγματα καὶ τῆς τ[ε] εἰ[ς] τὸ κοινόν αἰρέσεως *CPI* : πράγματα καὶ τῆς πρὸς τὸ κοινόν αἰρέσεως nos || 9 φιλοτιμίας edd. pr. : φιλοτιμίας Z.-R. (-ας *CPI*).

Le koinon des Trales thraces et des Masyles venus de Libye, et de ceux qui leur sont adjoints, Perses et Cyrénéens, en tant qu'associés, (honore) Untel fils d'Eumèlos, des Premiers Amis, en raison de sa valeur et de son dévouement envers le roi Ptolémée et la reine Cléopâtre, dieux Philométors, et leurs parents et leurs ancêtres et leurs affaires, ainsi que pour sa bonne disposition et sa générosité envers le koinon.

Nous signalons ici les nombreux problèmes de lecture, restitution ou traduction, depuis la première édition :

L. 1 : la cassure au moment de la découverte a emporté la majorité du nom de la personne honorée, qui figurait, comme d'habitude, à l'accusatif. En revanche, le patronyme est presque entièrement conservé, et sa lecture est bien différente des propositions antérieures (Μεγαμήδης/Παλαμήδης) : nous lisons en toute confiance Εὐμήλου.

L. 2 : au début de la ligne, seulement deux lettres sont perdues, [τό].

L. 3 : Μασύλων, sans pouvoir exclure Μασυλ[ί]ων (voir *infra* pour les graphies de l'ethnique).|| nous confirmons la suggestion de lecture de Ch. Crowther (*CPI*) et nous parvenons à lire la séquence καὶ τῶν τούτοις en entier.

L. 4 : au début de la ligne, d'après l'espace disponible et la trace conservée, seule la conjonction [κα]ί est possible ([τῶ]ν serait trop long). Dans l'ethnique qui suit (**fig. 9**), puisque la troisième lettre conservée est certainement un *rhô* (confirmation grâce à la



Fig. 9 — Détail de la l. 4 (RTI, CEALex, 2023).

RTI; après KYP-, le reste du mot est très affecté), la suggestion d'y reconnaître des Chypriotes (Ch. Crowther dans *CPI*, d'après une proposition de M. Zellmann-Rohrer)³⁰ disparaît au profit des Cyrénéens (lecture des premiers éditeurs). Ces derniers sont d'ailleurs beaucoup plus

nombreux que les Chypriotes dans les sources égyptiennes d'époque hellénistique³¹ : si des Chypriotes combattant en Égypte sont connus depuis longtemps, le survol fait en 1999 par A. Hermary ne donne pas beaucoup de résultats même si, souligne A. Cannavò, l'étude des mercenaires chypriotes à l'époque hellénistique reste à faire³². En

30. « The reading Κυπρ[ί]ων remains provisional, since only the first two letters are safely read, and the ethnic is little attested in Egypt » (FISCHER-BOVET 2020, p. 138 n. 38; voir FISCHER-BOVET 2022, p. 183 n. 41, « provisional until an examination of the stele is possible »).

31. Il suffit de comparer les rares Chypriotes ou porteurs d'ethniques de cités chypriotes aux très nombreux Cyrénéens dans le répertoire de 2002 de Cs. La'da (*Pros. Ptol. X*).

32. HERMARY 1999; CANNAVÒ 2022.

fin de ligne, à la place de la séquence lue par les premiers éditeurs et acceptée par la suite, συν(σ)τρατευομένων, impliquant en outre une lettre oubliée par le lapicide et une autre ajoutée³³ (dont il n'existe nulle trace), nous lisons clairement un terme du vocabulaire militaire lagide, συνπολιτευομένων (συν- pour συμ- ; pour son commentaire, voir *infra*) (fig. 10).

L. 6 : nous lisons en entier le nom de la reine (Cléopâtre II), confirmant les lectures de M. Zellmann-Rohrer et Ch. Crowther. || En revanche, aucun des éditeurs n'a remarqué, après [Θ]ΕΟΥΣ, les marques bien nettes d'une *rasura* (fig. 10). Il semble exclu de penser à une intervention politique, et donc un martelage ultérieur³⁴. En fait, plusieurs arguments s'opposent à l'hypothèse d'une érasure volontaire de l'épithète royale : il existe en réalité deux étapes de la *rasura*, car le lapicide a martelé d'abord tous les mots jusqu'à la fin de la ligne (après l'épithète, on aperçoit plusieurs lettres en partie effacées, jamais signalées par les autres éditeurs – sans doute [[αὐτῶν]]); dans un deuxième temps, le lapicide a creusé davantage au ciseau plat sur la portion réservée à l'épithète, effaçant en entier le texte antérieur; enfin, dans le cas d'un martelage, on aurait du mal à déchiffrer le segment affecté, or ici l'épithète se lit aisément, d'autant plus que les caractères sont légèrement plus grands. Une seule conclusion s'impose : le martelage a été suivi d'une regravure. La solution la plus simple est de penser à un oubli du lapicide, causé par l'anticipation : immédiatement après [Θ]ΕΟΥΣ, il a gravé le plus probablement [[καὶ τοὺς γονεῖς ?] αὐτῶν].

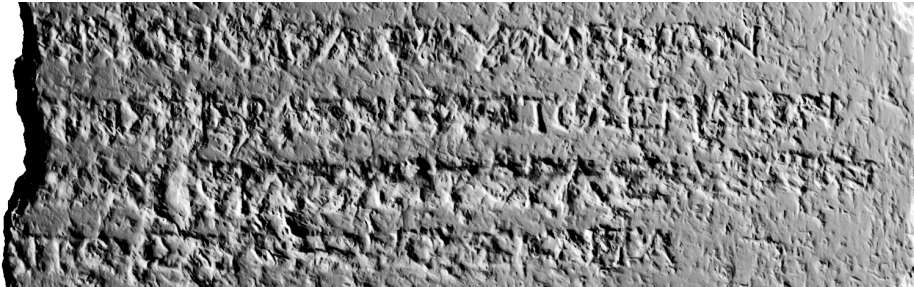


Fig. 10 — Partie gauche des l. 4-7 (RTI, CEALex, 2023).

33. Ainsi, « les lettres ΣΤΡ de συνστρατευομένων sont peu lisibles et on distingue à peine TP. Il semble que le lapicide a oublié de graver le *sigma* avant de le rajouter au-dessus » (*ed. pr.*, p. 152).

34. Au sujet de *I. Paphos* 12, CAYLA 2018, p. 132 remarque que le martelage n'est pas nécessairement une *damnatio memoriae*. Sur des noms martelés dans les inscriptions ptolémaïques (Égypte, Cyrène, Chypre – où sont connues des regravures), voir WILHELM 1946, p. 5-18 (= WILHELM 1974, p. 143-156). Ailleurs, comme à Théra, il s'agit en réalité de l'érasure d'une première dédicace, remplacée par une autre; voir BAGNALL 1976, p. 124-126 (alors que Van 't Dack pensait à une *damnatio memoriae*). Sur les usages plutôt rares du martelage politique dans le monde grec, voir l'article programmatique de SAVALLI-LESTRADE 2009; dans le domaine lagide, le martelage affecte des courtisans et plus rarement des souverains (p. 143-148 et les tabl. B et C, p. 155-158).

Réalisant qu'il avait oublié un élément essentiel, l'épithète, il a martelé le reste de la ligne jusqu'à la fin, puis il a recrusé plus profondément les deux tiers de la portion, de forme rectangulaire très régulière, ne laissant aucune trace du texte antérieur, avant de graver, en caractères visiblement plus grands (*ca* 1,7 cm), l'épithète Φιλομήτορας. Cette explication est confirmée par un autre détail : entre le *sigma* final de [Θ]ΕΟΥΣ et le *phi* de l'épithète il existe un espace plus grand, indice supplémentaire de cette intervention secondaire. Un autre exemple de regravure, après une étourderie du lapicide, est conservé dans une dédicace d'un *Ptolemaion* et d'un trône à Hermès et Héraclès (dieux du gymnase) au couple des Philométors, érigée vers la même époque par Areios, stratège du nome pharbaithite; à la dernière ligne, on constate une rasure et une regravure à deux reprises, sans doute parce que le lapicide avait mal anticipé la fin de la dédicace³⁵.

L. 7 : à la suite de l'*ed. pr.*, les précédents commentateurs ont conservé la mention des fils du couple (τοὺς υἰοῦς), ce qui les embarrassait pour le commentaire. Cette mention a été tantôt utilisée pour affiner la datation, tantôt prise pour « un simple vœu pour la fécondité du couple », ainsi Fr. Kayser (*BE*, 2019, 550), résumant les propos d'E. Lanciers³⁶. Chr. Fischer-Bovet reconnaissait : « it remains unusual to mention the “sons” rather than the “children” of the couple, as well as the “not yet born” descendants, since Kleopatra (Thea) was the firstborn and was explicitly mentioned in a similar inscription »; avant d'ajouter : « I wonder whether the words τοὺς υἰοῦς could be used wishfully and suggest a date before the birth of any children, i.e. between *c.* 175 and 170³⁷ ». Pourtant, il est impossible de lire υἰοῦς sur la pierre : nous lui préférons une mention générique, habituelle dans ce genre de dédicaces, celle des parents du couple royal, liée à l'évocation des ancêtres. Nous apercevons en effet des traces compatibles avec *gamma* et *omikron*, alors que plus loin on reconnaît un *ny* et un *epsilon*, ce qui semble assurer τοὺς γονεῖς αὐτῶν. La référence aux parents du couple royal lagide est bien attestée dans les inscriptions³⁸. Plus loin sur la même ligne, la lecture υἰωνοῦς (*ed. pr.*) est impossible, les sept dernières lettres étant parfaitement lisibles -ογόνους (**fig. 10**). Ce mot a été corrigé à deux reprises : en ἀπογόνους par M. Zellmann-Rohrer (*SEG*), mais le terme est plus rare, et il n'y a pas assez de place pour ἀπ-; en ἐγγόνους dans le *CPI* 55, mais cette suggestion est contredite non seulement par l'absence de ce terme au sujet des familles royales (en contraste avec les décrets de proxénie), mais surtout par la présence

35. *I. Égypte Nubie Louvre* 13 (photo pl. 11) (sans que la rasure soit mentionnée) = *CPI* 127 (photo p. 300, fig. 69) (Pharbaithos dans le Delta oriental, *ca* 163-145).

36. LANCIER 2018, p. 51-53. Voir aussi FISCHER-BOVET 2022, p. 183 (« the mention of sons and descendants appears as a wish of good luck regarding children »).

37. FISCHER-BOVET 2020, p. 137 n. 35.

38. *I. Égypte prose* 6, l. 4 (τοὺς τούτου γονεῖς, *ca* 246); *CPI* 119 (l. 21) et 129, l. 16-17 (τοῖς γονεῦσιν αὐτῶν, qui plus est associée à τοῖς προγόνοις, en 238); *CPI* 36, l. 2 ([τοὺς] τούτου γονεῖς, *ca* 204-193); *CPI* 126, l. 37 (καὶ τὰ τῶν γονέων αὐτοῦ, associée à τῶν προγόνων, en 196).

nette d'un *omikron* avant le *gamma*. À présent, nous lisons προγόνους (photos et RTI). De fait, dans les inscriptions d'Égypte le terme πρόγονοι est souvent associé à τέκνα d'une part³⁹, à γονεῖς d'autre part⁴⁰, comme dans notre dédicace.

L. 8-9 : la lecture des premiers éditeurs (καὶ τὸ κοινὸν, ἀψεγέως | καὶ φιλοτιμίαι)⁴¹, avec une syntaxe boiteuse, a été corrigée dans le *CPI* en καὶ τῆς τ[ε] ε[ις] τὸ κοινὸν αἰρέσεως | καὶ φιλοτιμίας (déjà φιλοτιμίας avait été lu par M. Zellmann-Rohrer dans le *SEG*). Sur la l. 8, nous lisons, en revanche, καὶ τῆς πρὸς τὸ κοινὸν αἰρέσεως, légère variation du rédacteur afin d'éviter la répétition de τῆς εἰς (déjà à la l. 5). Les génitifs αἰρέσεως et φιλοτιμίας s'expliquent par le fait que tous deux dépendent de ἔνεκεν (l. 5). Comme souvent, le dignitaire est honoré en raison de son dévouement et de ses mérites envers le couple royal (l. 5-8), et aussi en raison de sa conduite et de sa générosité envers le *koinon* (l. 8).

L. 9 : la traduction de φιλοτιμία par « amour de l'honneur » (*ed. pr.*) est inexacte⁴²; Fr. Kayser lui préfère « zèle » (*BE*, 2015, 729). De fait, l'honneur rendu par les soldats vise à remercier dignement le bienfaiteur et aussi à l'inciter à en faire plus à l'avenir.

LA DÉDICACE HONORIFIQUE

On reconnaît une dédicace honorifique classique : le *koinon* dresse la statue d'Untel fils d'Eumèlos, du rang des Premiers Amis, pour son attitude d'une part envers la famille royale et d'autre part envers le *koinon*; cette double dédicace honore en même temps la famille royale et un dignitaire, tout en affichant une association composite de militaires. Les parallèles ne manquent pas en Égypte et surtout à Chypre, où – sur le même modèle que les cités chypriotes de Marion-Arsinoé, Salamine⁴³ ou Kition⁴⁴ –, officiers militaires,

39. *CPI* I 117, l. 3-4 (restitution τῶν [τέκνων] dans une dédicace à Isis, Hôros et Semthopos faite pour Ptolémée VI, Cléopâtre II, leurs enfants et leurs ancêtres); *I. Fayoum* III 152, l. 4-5 (en 95).

40. *CPI* I 119 (l. 21) et 129, l. 16-17 (en 238); *CPI* I 126, l. 37 (en 196).

41. Fr. Kayser (*BE*, 2015, 729) soulignait l'exceptionnalité de l'adverbe ἀψεγέως (« de façon irréprochable ») dans l'épigraphe; de même, Ch. Crowther remarquait la rareté de l'adverbe, qui heurte la syntaxe, alors que « αἰρέσεως, by contrast, matches the letter traces on the stone, is thoroughly at home in laudatory prose, and makes a suitable pair with φιλοτιμία to express the honorand's attentiveness to the κοινόν » (*CPI*, I, p. 126).

42. Cette traduction littérale a été suivie en anglais, « love of honour » (*CPI* et Chr. Fischer-Bovet).

43. Le gouverneur Théodôros, τῶν πρώτων φίλων, est honoré par la cité de Salamine pour son *eunoia* envers Ptolémée VIII et ses deux épouses, ainsi que τῆς εἰς ἑαυτὴν φιλαγαθίας (*I. Salamine* 77; aussi *I. Paphos* 45, où il est loué pour sa δικαιοσύνη, équité). Marion-Arsinoé fait de même pour le remercier de son *eunoia* envers les souverains et de τῆς εἰς ἑαυτὴν εὐεργεσίας (*SEG* XIII 589).

44. La cité de Kition honore le Crétois Agias fils de Damothétos, archisomatophylaque et commandant de la cité, pour sa valeur et son dévouement (ἀρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐνοίας) envers le roi Ptolémée, la reine

troupes⁴⁵, associations de soldats (*koïna* des Lyciens⁴⁶ ou des Ioniens⁴⁷) ou hauts dignitaires honorent ainsi divers personnages pour leur comportement envers la famille royale et aussi envers eux-mêmes, selon un formulaire, un vocabulaire et des honneurs stéréotypés. On constate la reprise de formules de dédicaces de statues érigées par les cités grecques hors de l'Égypte⁴⁸.

Notre dédicace emploie un vocabulaire courant de l'épigraphie honorifique. Ainsi, ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας est une tournure fréquente à Chypre (comme dans le reste du monde grec), y compris dans les dédicaces des *koïna* militaires, mais s'avère assez rare en Égypte⁴⁹, où elle n'apparaît que dans deux autres dédicaces honorifiques pour des dignitaires militaires : la dédicace du *koïnon* de soldats lyciens à Alexandrie, dont le vocabulaire est très similaire (voir ci-dessous), et *I. Thèbes Syène* 190⁵⁰, ainsi que, sous la variante ἀρετῆς καὶ εὐνοίας χάριν, dans *I. Fayoum* I 13⁵¹. En revanche, la mention de l'εὐνοία est habituelle dans toutes les dédicaces de statues de dignitaires émanant de soldats en Égypte⁵², sans oublier d'autres vertus qui sont parfois invoquées dans le domaine lagide, telles l'εὐεργασία⁵³ et la φιλαγαθία⁵⁴, à l'instar de la φιλοτιμία (l. 9).

Cléopâtre sa sœur, dieux Philométors, et leurs enfants, et pour son εὐεργασία envers la cité (*IG XV.2.1* 27, ca 163-145).

45. Les forces d'infanterie et de cavalerie stationnées à Chypre honorent d'une statue le gouverneur Archias, en raison de sa valeur (*aretè*) et de son dévouement (*eunoia*) envers le roi Ptolémée, la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philométors, et leurs enfants, ainsi que pour sa *φιλαγαθία* envers elles-mêmes (*I. Paphos* 39, ca 163-157).
46. Par ex. *I. Paphos* 46 (ca 124-118).
47. *I. Paphos* 54 (après 142).
48. Sur la « formule dédicatoire », voir MA 2013, p. 24-30.
49. Comme le signale LANCIEURS 2017, p. 119-120.
50. Ombos (ca 131-124), érigée par [αὶ ἐν τῷ Ὀμβίτη τασσομέν]αι πεζικαὶ καὶ ἰππικαὶ δυνάμεις [καὶ οἱ ἄλλοι πάντες] : [ἀρ]ετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας.
51. Arsinoé, érigée en 42 par τὸ πλῆθος τῶν ἐν Ἀλεξανδρείαι ἰπέων τῆς θεραπειας.
52. FISCHER-BOVET 2022, p. 184.
53. Par ex. *I. Paphos* 41 (ca 130-124), le gouverneur Krokos, honoré par [τὸ κοινὸν τ]ῶν ἐν τῇ νήσῳ τασ(σ)ομένων [---] (Cayla suggère Κιλίκων); *I. Paphos* 46 (ca 124-118), le gouverneur Théodóros honoré par le *koïnon* des Lyciens stationnés sur l'île; *I. Paphos* 54 (après 142), le stratège Séleukos ou Théodóros, honoré par τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳ τασσομένων Ἴώνων καὶ τῶν συνπολιτευομένων; *I. Paphos* 73 (entre 164/163 et 145), Kalliklès fils de Kalliklès, commandant de la cavalerie à Alexandrie, honoré par le collègue (*συναρχία*) des stratèges présents et passés à Paphos (τῆς εἰς ἑαυ[τ]ὴν εὐεργεσίας καὶ πρὸς ἅπαντας δικαιοσύνης); *CPI* I 133 (ca 165-164), à Léontopolis (Tell Muqdam, Delta), honorant le Cyrénéen Dionysios fils d'Hermias, des Premiers Amis, et le stratège Dèmètrios fils d'Apollónios, des Diadoques parmi les *sōmatophylakes*.
54. Par ex. *I. Paphos* 39 (ca 163-157, le gouverneur Archias, honoré par αὶ ἐν Κύπρῳ τασσομένοι πεζικαὶ καὶ ἰπ[πικαὶ δυνάμεις]) et 57 (entre 114/113 et 107/106, le stratège Hélénos, honoré par le *koïnon* des Lyciens); *CPI* I 136 (milieu du II^e s.-premier quart du I^{er} s.), à Sebennytos, voir *infra*; *CPI* I 141

Aux l. 7-8, nous rencontrons τὰ πράγματα, dans le sens générique d'« affaires, intérêts » de la famille royale. Ce terme n'a rien d'étonnant dans l'épigraphie de l'époque. Citons : καὶ τὰ πράγματα αὐτῶν dans la dédicace à un diocète par l'Argien Mnasis fils de Dionysios, τῶν διαδόχων καὶ ἰπάρχεις ἐπ' ἀνδρῶν καὶ τῶν τοῦ ἐπιτάγματος καὶ φρούραρχος Φιλῶν⁵⁵; [ἀρ]ετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας ἧς [ἔχοντες διατελοῦσιν ἐξ οὗ τυγχάνουσιν κατασταθέν]τες εἰς τὰ πράγματα dans la dédicace des fantassins et des cavaliers du nome ombite honorant Ptolémée VIII et Cléopâtre II, et plusieurs dignitaires, « à cause de leur dévouement dont ils ne cessent de faire preuve depuis le moment où ils ont été placés aux affaires⁵⁶ » ; ou encore καὶ τὰ πράγματ' αὐτῶν dans une dédicace honorant le Cyrénéen Dionysios fils d'Hermias, des Premiers Amis, et le stratège Dèmètrios fils d'Apollónios, τῶν ἐν τοῖς σωματοφύλαξι διαδόχων, en invoquant la famille royale (Ptolémée VI, son frère Ptolémée VIII, leur sœur Cléopâtre II, la fille Cléopâtre Théa)⁵⁷. Elle apparaît aussi dans la *formula valetudinis* particulière, à vrai dire unique, d'une lettre du diocète Hérôdès, en 164, qui affiche une loyauté poussée à l'extrême : Ἡρώιδης Ὀνί[αυ] χάρειν. ἔρρωται μὲν βασι[λευς] | Πτολεμαῖος καὶ βασιλεὺς Πτολεμαῖος ὁ ἀδελφὸς κ[αὶ] | βασίλισσα Κλεοπάτρα ἡ ἀδελφὴ καὶ τὰ τέκνα καὶ | τὰ πράγματ' {ατ} αὐτοῖς ἔχει κατὰ τρόπον. Plus loin, dans ce papyrus qui contient l'interprétation d'un *prostagma* (dans une lettre circulaire, copie adressée à l'hypodiocète Dôriôn), on trouve la tournure διὰ τὴν πρὸς τὰ πραγματ' εὐνοίαν⁵⁸. Le terme αἴρεσις (l. 8) se retrouve dans deux *prostagmata* des rois séleucides du I^{er} s. : en 189, dans la lettre d'Antiochos III à un officiel, sur les mérites d'un de ses *philoi*, puisqu'il « a continuellement donné de nombreuses et grandes preuves de son dévouement à nous-mêmes et aux affaires » du royaume, γεγεννημένον ἐν τιμ[ῆ] καὶ | πίσ[τει] καὶ | τῆς εἰς ἡμᾶς καὶ τὰ πράγματ[α] αἰρέσεως πολλὰς καὶ μεγάλας ἀποδείξ[ει]ς πεπονημένον | ἔκτενω⁵⁹ ; en 186, dans la lettre de Séleukos IV à Théophilos, épistate de Séleucie de Syrie, et aux archontes de la cité, au sujet d'Ἀριστόλοχον τῶν τιμωμένων φίλων παρεισημέ|νον τὰς χρεῖας μετὰ πάσης εὐνοίας τῷ τε πατρὶ | ἡμῶν καὶ τῷ ἀδελφῷ καὶ ἡμῖν, καὶ ἐν τοῖς ἀναγκα|ιστάτοις καιροῖς πεπονημένον ἀποδείξεις ἐκτενεῖς τῆς πρὸς τὰ πράγματα αἰρέσεως, « Aristolochos, l'un de nos “amis honorés”, s'étant employé avec toute la bonne volonté possible au service de notre père, de notre frère et de nous-même et, dans les circonstances les plus critiques, ayant donné des marques constantes de

(189/188), à Thmouis (Delta), honorant le gymnasiarque Philoxénos fils d'Eukleidès, Macédonien, des Premiers Amis.

55. *I. Philae* I 13 (Philai, début du règne de Ptolémée VIII Évergète II).

56. *I. Thèbes Syène* 190 (Ombos, ca 131-124) ; mais la l. 9 est largement restituée par les éditeurs successifs.

57. *CPI* I 133 (*supra*, n. 53) (πράγματ(α) αὐτῶν *CPI*, mais on préfère *SB* I 3941).

58. *UPZ* I 110.1-4 et 160, avec l'excellent comm. d'U. Wilcken (p. 488). Pour le *prostagma*, voir M.-Th. Lenger, *C. Ord. Prol.*², p. 248-249, *All.* 39 ; KÄPPEL 2021, p. 161-167 (et sur ce passage dans le style de la chancellerie, p. 162 n. 396).

59. *OGIS* I 244 = Welles, *RC* 44 = *IGLS* III.2 992, l. 1-4.

l'intérêt qu'il porte aux affaires du royaume⁶⁰». Sur le sens du terme *ἀίρεσις*, les éditeurs du fascicule respectif des *IGLS*, L. Jalabert et R. Mouterde, notaient qu'il signifie, dans la correspondance hellénistique, tantôt « attitude politique » (et signalent ce sens rare en grec attique), tantôt « inclination, préférence, estime⁶¹ ». Dans notre cas, on doit comprendre qu'il existait un lien de patronage entre le fils d'Eumèlos et le *koinon* militaire, choisi et favorisé par rapport à d'autres groupes de soldats.

Le vocabulaire s'accorde ainsi avec le caractère honorifique de l'inscription et les valeurs affichées n'ont rien d'étonnant pour une communauté de soldats⁶² : il n'est pas nécessaire de revenir sur le dévouement et l'excellence de la personne honorée envers la famille royale et les affaires du royaume⁶³ tant ces qualités sont de mise dans les dédicaces de ce type. Il en va de même pour la vertu essentielle qu'il déploie aux yeux de ceux qui l'honorent : *φιλοτιμία* (l. 9), dans le sens de « générosité », « zèle ». Ce terme fait lui aussi partie des valeurs traditionnelles des évergètes : aspirant à la gloire, le personnage multiplie les générosités concrètes. En ce sens, il est très fréquent dans les décrets honorifiques. Pour l'Égypte, on se contentera de renvoyer au décret par lequel la cité et le conseil d'Alexandrie honorent Apollônios fils de Dôrieus qui s'est montré bon et généreux (*ἀγαθὸς καὶ φιλότιμος*) envers la cité des Alexandrins⁶⁴, ou le décret des propriétaires terriens de Psénamosis (Delta) honorant un certain Pâris pour ses bienfaits : *ἐὰν δὲ καὶ ἕτερα φιλότημοῦμενος ἀπολείπη τῷ κοινῷ*⁶⁵.

Notre *koinon* n'était pas la seule association militaire à exprimer ainsi sa gratitude dans la capitale des Ptolémées. Une association similaire, le *κοινὸν τῶν Λυκίων*, honore d'une statue en granite (4 à 5 pieds de hauteur, *ca* 125-157 cm), vers 182-180, Ptolémaïos, *archisômatophylax* (commandant des gardes de corps) et *archikynêgos* (Grand Veneur)⁶⁶,

60. Welles, *RC* 45 = *IGLS* III.2 1183 B, l. 31-35. Cet Aristolochos fils d'Aristolochos reçoit, d'une part, le droit de cité à Séleucie et, d'autre part, une statue de bronze de la part du roi.

61. L. Jalabert et R. Mouterde, dans *IGLS*, III.2, p. 535. Pour ce terme, qui implique aussi « conduite, comportement », voir en outre *I. Égypte prose* 41, l. 20 (en 57), ou encore *I. Estremo Oriente* 422, l. 12 (lettre d'Ikadiôn à Anaxarchos, Ikaros/Failaka, en contexte séleucide) : [βο]υλόμενοι ἐξα[γ]αγε[ῖ]ν κατὰ τ[ῆν τοῦ] β[ασ]ιλέως ἀίρεσιν καὶ τῶν προ[γόνων] αὐτοῦ.

62. COUVENHES, HELLER 2006, p. 33.

63. Ainsi, Dionysios fils d'Hermias, des Premiers Amis et stratège, est honoré en raison de son dévouement (*eunoia*) envers les souverains et envers les intérêts du royaume (*ta pragmata*) en 165/164 (*CPI* I 133). Voir n. 53.

64. *CPI* I 1 (*ca* 300-250).

65. *CPI* I 113, l. 15-16 (en 62/61 ?) (« et si dans son dévouement, il fait d'autres legs à la communauté », trad. A. Bernard, *I. Égypte Prose* 40). La même conduite est évoquée dans le décret de l'association des agriculteurs de Psénemphaia en l'honneur de son président Apollônios fils de Théôn (*I. Égypte prose* 49, l. 16 ; en 5 av. n. è.).

66. Ce Ptolémaïos est sans doute identique au gouverneur de Chypre, Ptolémée « Macron » (*ca* 180-168) ; sur ce personnage, voir CAYLA 2018, p. 79-81.

fil de Ptolémaïos des Premiers Amis et *archikynègos*. À la lumière de la dédicace émanant de l'association des Trales et d'autres groupes de soldats, ce corps a toutes les chances d'avoir été un *koinon* de soldats lyciens, plutôt que la Ligue fédérale lycienne, comme on le considérait auparavant, et c'est le mérite d'Eddy Lanciers d'avoir ressuscité ce témoignage⁶⁷. La dédicace du *koinon* des soldats lyciens met en avant, avec la même tournure banale ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας, le dévouement des dignitaires envers les souverains ainsi que, dans un second temps, envers le *koinon*, avec la même répétition que dans la dédicace trouvée dans le secteur du Boubasteion :

Π[το]λεμαῖον τὸν ἀρχισωματοφύλακα
καὶ ἀρχικύνηγον, τὸν Πτολεμαίου
τῶν πρώτων φίλων καὶ ἀρχικυνήγου υἱόν,
4 τὸ κοινὸν τῶν Λυκίων ἀρετῆς ἕνεκεν
καὶ εὐνοίας ἧς ὁ πατὴρ αὐτοῦ διατελεῖ
παρεχόμενος εἰς τε βασιλέα Πτολεμαῖον
καὶ τὴν ἀδελφὴν βασιλίσσαν Κλεοπάτραν,
8 θεοῦς Ἐπιφανεῖς καὶ Εὐχαρίστους, καὶ τὰ τέκνα
καὶ εἰς τὸ κοινὸν τῶν Λυκίων.

La dédicace du secteur du Boubasteion constitue donc un remarquable exemple de la vogue dédicatoire (*dedicatory habit*) bien attestée à partir du règne de Ptolémée VI⁶⁸. Chr. Fischer-Bovet remarque que le nombre croissant de dédicaces au II^e s. dans le domaine lagide reflète la diffusion de formes sporadiquement connues auparavant, favorisant le développement d'une *epigraphic habit* connectée aux évolutions politiques, religieuses et sociales de la basse époque hellénistique⁶⁹ : l'évergétisme des dignitaires au bénéfice des communautés locales, l'érection dans les espaces publics de statues d'individus qui ne sont pas membres de la famille royale et la multiplication des associations socio-religieuses⁷⁰. Sur environ 300 dédicaces honorant les Ptolémées et leurs officiels – en particulier le « cercle intérieur », la cour d'Alexandrie –, un tiers, à savoir une centaine,

67. Éditions principales : *OGIS* I 99 = *SB* V 8274 = *I. Alexandrie ptol.* 27 = *CPI* I 56; GHISELLINI 2022, p. 32-33, n° 3 (photo p. 71, fig. 6). Les éditeurs du récent *CPI* ont fort heureusement suivi LANCIEERS 2017. Mais déjà KRUSE 2015, p. 295 avait reconnu dans ce *koinon* des Lyciens à Alexandrie une association militaire et émettait l'hypothèse très plausible de sa promotion ultérieure comme *politeuma*, puisqu'un *politeuma* des Lyciens est attesté à Alexandrie en 120 de n. è. (*JGR* I 1078 = *I. Égypte prose* 61 = *I. Alexandrie imp.* 24).

68. FISCHER-BOVET 2020, p. 130.

69. On consultera avec profit les deux articles de Fischer-Bovet (FISCHER-BOVET 2020, FISCHER-BOVET 2022) sur l'épigraphie des soldats lagides.

70. Pour l'Égypte, voir le recueil édité par KLOPPENBORG 2020 (inscriptions et papyrus); sur les associations de soldats, voir FISCHER-BOVET 2014a, p. 279-295.

émane du milieu militaire en Égypte – mais ne comporte qu'un dixième de statues. En revanche, à Chypre, on connaît autour de 90 dédicaces, dont plus de la moitié (53) sont associées à des statues, ce qui apparaît donc comme une *epigraphic habit* chypriote⁷¹. En effet, des groupes de soldats sont bien attestés à Chypre, à partir du règne de Ptolémée IV, et en Égypte à partir des Ptolémée V et VI; la mode épigraphique évoquée est un indice de leur capacité d'action collective et de leur esprit de corps⁷². Elle semble avoir commencé pour et par les militaires proches de la cour, et a pu servir de modèle pour des soldats immigrés, désireux de donner une image crédible d'eux-mêmes dans leur nouveau milieu⁷³.

LE DIGNITAIRE LAGIDE

Les premiers éditeurs ont restauré à la l. 1 le nom Mégamédès à l'accusatif (destinataire), alors que le *CPI* interprète les traces visibles comme un patronyme au génitif (et hésite entre Mégamédès ou Palamédès). Or, Μεγαμήδης est un nom rarissime : dans le registre mythologique, il apparaît dans l'hymne homérique à Hermès, puisque la lune divine est dite fille du Seigneur Pallas le Mégamédide⁷⁴; à l'époque historique, on le rencontre une seule fois, dans un microtoponyme de Téos (τοῦ Μεγαμήδεις πύργου), au II^e s. (voir *LGPN* V.A 286); enfin, à l'époque impériale, Mégamédès est un personnage de roman grec, d'abord dans les *Éphésiaques* de Xénophon d'Éphèse (il est le père d'Anthias), et aussi dans un fragment de roman sur papyrus (« Chionè »)⁷⁵. Le dernier avatar romanesque est le Mégamédès d'Alexandrie, hipparque à l'époque de Raphia, l'un des chefs d'une garde royale composée de troupes exotiques. De cette reconstitution, il ne reste rien.

Une fois supprimé Mégamédès, nous sommes face à une inconnue. Notre lecture du patronyme, au génitif, est tout autre : Εὐμήλου. Ce génitif est précédé du nom de l'*honorandus*, à l'accusatif comme il est d'usage dans ce genre de dédicaces honorifiques, mais irrémédiablement mutilé : [1⁻²]...[1⁻²]v. La seule certitude est que ce nom devait être relativement court (peut-être même identique au patronyme). On est donc obligés d'essayer de trouver des recoupements possibles à partir du patronyme. Si le nom Εὐμηλος n'est pas rare dans l'ensemble du monde grec, il est relativement bien attesté dans le domaine ptolémaïque⁷⁶, en particulier au II^e s., davantage dans des contextes militaires et

71. FISCHER-BOVET 2022, p. 177-179.

72. FISCHER-BOVET 2020, p. 129. Sur l'armée lagide à Chypre, voir plus récemment MEHL 1996, p. 215-260; CAYLA 2018, p. 81-82 (et le tabl. p. 118); MICHEL 2020, p. 41-57.

73. FISCHER-BOVET 2020, p. 137.

74. *h. Herm.* 100 (Πάλλαντος θυγάτηρ Μεγαμηδείδαο ἀνακτος).

75. MP³ 244. Voir KÁDAS 2021, p. 155.

76. Voir les autres Eumēloi en Égypte, en Crète et à Théra.

pour des personnages de l'élite qui pourraient être liés à notre individu. Notre enquête a identifié plusieurs homonymes entre le début et le milieu du I^{er} s., dont certains dans la sphère militaire ou en rapport avec le milieu aulique :

(1) La fille d'un Eumèlos, dont le nom est perdu, est attestée comme prêtresse éponyme des frères Ptolémées (Ptolémée VI Philométor, Ptolémée VIII et Cléopâtre II) dans un papyrus de 165⁷⁷. (2) Vers 160, un certain Eumèlos (*Pros. Ptol.* II 2415) est attesté comme du rang des diadoques et secrétaire des *machimoi* (τῶν διαδόχ[ων καὶ γραμματ]εὺς τῶν μαχίμων)⁷⁸; en 164, il était seulement γ[ρ]αμματεὺς τῶν μαχίμων⁷⁹, avec des compétences qu'Ulrich Wilcken définissait ainsi : « daß Eumelos eine zentrale Stellung für das ganze Land in Alexandrien eingenommen und überall in den Gauen seine Untergebenen (οἱ παρὰ) gehabt hat »⁸⁰. (3) Un stratège de l'Hermopolite du nom d'Eumèlos (*Pros. Ptol.* VIII 255a) est mentionné en 165/164⁸¹. (4) Enfin, un officier éponyme Eumèlos (*Pros. Ptol.* II 1906) est attesté vers 162 dans le Memphite⁸².

Un siècle avant, Eumèlos est le patronyme de Satyriôn, Amphipolitain⁸³, intendant (οἰκονόμος) de Chypre en 257; ce fonctionnaire lagide (*Pros. Ptol.* VI 15737) appartenait sans doute à la classe des officiers macédoniens d'Alexandrie. D'autres porteurs du nom Eumèlos sont des militaires : un Aspendien, Eumèlos fils de Killès, à Amathonte (*Pros. Ptol.* VI 15458, III^e s.); un autre dans une liste de soldats de Théra (*IG XII.3 327*, l. 127, peu avant 160), et sur la même île le patronyme d'un autre Aspendien, Hephaistiôn (*IG XII.3 831*); un autre Aspendien, Eumèlos fils d'Eumèlos, probablement un officier, proxène d'Aptéra sous Ptolémée VI, sans doute identique à celui de la liste de Théra⁸⁴.

77. *P. Tebt.* III 811.8; CLARYSSE, VAN DER VECKEN 1983, p. 26, n° 125. On peut suggérer qu'un autre prêtre éponyme avec le patronyme Eumèlos attesté environ trois décennies auparavant, en 192 (*P. Tebt.* III 816.37-38; CLARYSSE, VAN DER VECKEN 1983, p. 20, n° 98), soit également membre de cette famille aristocratique.

78. *P. Med.* I² 32.3-4; en dernier lieu, ARMONI 2004 (*SB XXVIII 17261*).

79. *UPZ I 110.144-145* (et le comm. d'U. Wilcken, *UPZ*, I, p. 493).

80. MOOREN 1975, n°s 0232 (p. 163) et 0011 (p. 216); MOOREN 1977, p. 167 (à un échelon inférieur; « au moins la chora égyptienne tombait sous sa compétence »).

81. *SB VIII 9792.16-17*.

82. Voir *UPZ I 25, 26, 27* et 31.

83. POUILLOUX 1971, p. 567-569 (*I. Salamine 61*).

84. *Pros. Ptol.* VI 14917; sur ce nom se rapportant au petit bétail, bien attesté à Aspendos et en Pamphylie, et en général dans le monde grec, voir ROBERT 1963a, p. 388-390, 399-406 et 415-420 (en Égypte, p. 419-420 : certains de ces Eumèloi d'Égypte « appartiennent à un milieu, hauts dignitaires de la cour ou officiers et soldats, où il est naturel de chercher des Pamphyliens ou des Pisidiens, et spécialement sans doute des Aspendiens »).

La mention en 165 d'une canéphore fille d'un Eumèlos – ce qui convient à la chronologie basse de notre inscription – pourrait peut-être être rapprochée de ce personnage. La charge de canéphore est en effet prestigieuse et attribuée aux filles de grandes familles. Étant donné que pour les officiels militaires mentionnés ci-dessus on ignore les patronymes, les enfants ou le reste de leurs familles, on ne peut pas exclure l'identité entre certains de ces homonymes, mais toute certitude manque pour l'instant.

Autant mesurer combien grandes sont les inconnues prosopographiques, même en Égypte ptolémaïque. Ainsi, parmi les découvertes récentes, signalons la base de statue d'un autre dignitaire, le diocète [---]os fils de Ptolémaïos, du dème Bérénikeus, donc de Ptolémaïs Hermiou, provenant de Diospolis Mikra. Il porte un titre aulique relativement rare, faisant partie «de ceux qui sont égaux en honneurs aux Premiers Amis» (τῶν ἰσοτίμων τοῖς πρώτοις φίλοις), ce qui le place entre 145 et 120⁸⁵.

Recapitulons ce que nous pouvons affirmer sur le dignitaire honoré dans notre dédicace : on connaît son patronyme (Eumèlos), mais pas son idionyme ; il porte le titre aulique «des Premiers Amis», mais sa fonction réelle reste inconnue (officier ou responsable de haut rang, ou les deux) ; il est honoré comme protecteur d'un *koinon* militaire bigarré, mais on ignore les raisons du choix des soldats qui le composent : renvoient-elles à ses fonctions ? à son rôle à la cour ? ou au fait qu'il aurait commandé ce contingent composite à une date inconnue ? et dans quel contexte militaire ?...

UNE ASSOCIATION COMPOSITE

La statue et la dédicace ont été commanditées par une association réunissant deux groupements de soldats :

(I) le premier comprend deux groupes : les «Tralles thraces», suivis des «Masyles venus de Libye», certainement des nouveaux arrivants de deux pays lointains, la Thrace au nord de l'Égée et la Numidie en Afrique du Nord ;

(II) le second, ceux attachés/adjoints à ces deux groupes principaux de soldats étrangers, était composé de deux contingents portant des ethniques fréquents en Égypte : les «Perses» et les Cyrénéens, qui étaient eux aussi membres de l'association, comme l'indique la tournure *συνπολιτευόμενοι*, qui constitue l'une des premières occurrences chronologiques en Égypte (voir *infra*).

85. ELLER 2019, p. 131-136 ; GHISELLINI 2022, p. 57, n° 25 (pierre taillée rectangulaire en grès ; sur la face supérieure, une cuvette d'encastrement pour la plinthe d'une statue).

LES TRALES THRACES

La dédicace d'Alexandrie fournit les premières attestations certaines de Trales et de Masyles dans l'Égypte hellénistique. Il est manifeste que ces deux groupes exotiques étaient peu connus à Alexandrie, comme l'indique l'ajout de précisions géographiques, jugé nécessaire par les rédacteurs.

En ce qui concerne les Thraces, on a souvent noté leur présence massive dans les armées hellénistiques⁸⁶, et à plus forte raison en Égypte, où ils sont particulièrement nombreux dans la sphère militaire, en premier lieu dans le système clérouchique⁸⁷. La quatrième guerre de Syrie en est un parfait exemple : à la bataille de Raphia (217)⁸⁸, des Thraces apparaissent des deux côtés, mais leur statut est bien différent. À la fin de sa description des préparatifs de l'armée de Ptolémée IV, rassemblée à Alexandrie (219), Polybe mentionne un contingent de Thraces et de Galates, parmi lesquels environ 4000 ἐκ τῶν κατοίκων καὶ τῶν ἐπιγόνων, et 2000 nouvellement recrutés ailleurs⁸⁹. D'après le terme employé, on doit comprendre que la plupart des 4000 Thraces et Galates évoqués par l'auteur étaient des clérouques – les Thraces sans doute plus nombreux que les Galates, puisque ces derniers sont quasi absents dans la documentation papyrologique, mais bien attestés par des épitaphes à Alexandrie. Quant aux *epigonoï*, ils étaient le plus probablement des descendants de clérouques, nés en Égypte, recevant une instruction militaire et dans l'attente d'un *klèros*; ils étaient mobilisables en cas de guerre⁹⁰. Cette unité mixte de Thraces et quelques Galates, composée de *katoikoi*, d'*epigonoï* (donc de ceux établis en Égypte et de leurs descendants) et de troupes récemment recrutées, était commandée par le Thrace Dionysios, sans doute un officier lagide d'Égypte; elle combattit à Raphia, le 22 juin 217, dans la partie gauche de l'aile droite lagide⁹¹. De l'autre côté, dans l'armée d'Antiochos III, se trouvaient aussi mille Thraces; en contraste avec les Thraces ptolémaïques, ils étaient probablement des forces légères, puisqu'ils apparaissent aux côtés d'autres unités légèrement armées, à savoir 2000 archers et frondeurs agrianiens

86. LAUNEY 1949-1950, t. I, p. 366-398 (synthèse); LAUNEY 1949-1950, t. II, p. 1191-1203 (catalogue de noms), avec l'ensemble du dossier disponible à son époque. Voir brièvement DANA 2011.

87. La monographie de VELKOV, FOL 1977, avec les observations critiques de BINGEN 1983 (= BINGEN 2007, p. 83-93), sera bientôt remplacée par un livre sur les Thraces dans l'Égypte hellénistique (D. Dana, Cs. Láda). Voir pour l'instant DANA 2017.

88. PEREMANS 1951; FISCHER-BOVET, CLARYSSE 2012, p. 26-35.

89. Polybe 5.65.10; UEBEL 1968, n^{os} 1466-1469, et comm. à la p. 351 n. 5-6. Sur les Thraces et les Galates à Raphia, voir entre autres : GRIFFITH 1935, p. 118-125; LAUNEY 1949-1950, t. I, p. 376-377, 378-379; WALBANK 1957, p. 589-592; FISCHER-BOVET 2014a, p. 78-81, 139, 176 (Polybe parle de *katoikoi*, au lieu de *klèrouchoi*); BARAY 2017, p. 331-335.

90. Voir LÁDA 1997.

91. Polybe 5.82.5.

et perses. Ces trois groupes étaient commandés par Ménédèmos d'Alabanda⁹² qui, avant la bataille de Raphia, est mentionné par Polybe 5.69.4 comme chef de l'une des trois composantes principales de l'armée séleucide en Coélé-Syrie.

Les Trales sont une peuplade thrace, mentionnée par les sources littéraires et épigraphiques presque toujours en contexte militaire⁹³. Ils n'étaient attestés jusqu'assez récemment que par trois inscriptions, deux de Samothrace et une de Pergame. L'inscription d'Alexandrie, ainsi qu'une dédicace du début du II^e s. (?) d'un groupe de militaires à Drama (Macédoine orientale), enrichissent le dossier épigraphique, confirment l'utilisation massive des Trales dans les armées hellénistiques et surtout règlent la question de leur identité ethno-culturelle.

Dans la dédicace découverte à Alexandrie, ils apparaissent comme τῶν Τραλέων Θραϊκῶν au génitif pluriel. On pourrait hésiter entre deux possibilités : les rédacteurs avaient-ils pensé aux Τράλεις Θραϊκες ou aux Τράλεις Θραϊκῶν ? et donc, l'ethnonyme Θραϊκες était-il employé comme une apposition afin d'aider le lecteur à localiser les Trales plus facilement ? ou était-il un génitif partitif, faisant des Trales un sous-groupe des Thraces ? En raison de l'absence de l'article défini τῶν avant Θραϊκῶν, la première hypothèse est plus probable. En outre, une tournure similaire se rencontre en latin, chez Tite-Live 28.21.2 : en 189, lors de la bataille du mont Olympe (Galatie), quand l'armée romaine est accompagnée d'archers et de frondeurs crétois, ainsi que des Trales thraces d'Attale II – ce sont les *Trallis Thraeces*. Or, on trouve dans les éditions récentes la séquence « *Tralles (et) Thraeces* » (P. G. Walsh, OCT) ou « *et Tralles et Thraeces* » (R. Adam, LBL), alors que les manuscrits ont *trallis thraeces* ; les éditeurs modernes ont corrigé ce passage en *Tralles* et rajouté un *et*, comme s'il s'agissait de deux groupes différents. Ch. Crowther choisit avec raison de ne pas corriger ce passage (*CPI*, I, p. 125), jugeant préférable de comprendre *Trallis Thraeces*, comme dans notre inscription d'Alexandrie. On peut même corriger ce passage en *Tralis Thraeces*, puisque dans la tradition manuscrite grecque comme latine le nom de ce peuple a été souvent corrompu (et systématiquement écrit avec la gémation, -λλ-/ -ll-), sans doute par contamination livresque avec le nom plus connu de la ville de Carie (Τράλλεις)⁹⁴. En revanche, dans les inscriptions, le nom de cette peuplade est toujours écrit sans gémation. Il convient donc de choisir comme graphie de leur nom celle des sources directes, d'époque hellénistique, où la gémation est absente : dès lors on écrira partout Τραλεῖς, les Trales.

92. Polybe 5.79.6. Sur les forces présentes à Raphia, voir Huss 1976, p. 60-63 ; Huss 2001, p. 396-399.

93. Voir plus en détail DANA 2022.

94. Dont Strabon 14.1.42 (C. 649) rapporte par ailleurs qu'elle serait une fondation des Argiens et de certains Thraces, les « Tralles », κτίσμα δὲ φασιν εἶναι τὰς Τράλλεις Ἀργείων καὶ τινῶν Θραϊκῶν Τραλλίων, ἀφ' ὧν τοῦνομα (opinion généralement rejetée par les historiens modernes).

L'un des principaux apports de l'inscription d'Alexandrie est donc de régler la question de l'appartenance ethnique des Trales, qui était débattue dans l'historiographie, entre les Illyriens et les Thraces, alors que la seconde explication était plus probable. Une autre trouvaille épigraphique récente, provenant de Drama, près de Philippes de Macédoine, va dans le même sens. Cette dédicace à Dionysos *Sôtèr*, de date incertaine (début du II^e s. ?), émane de [...]ασις Δουλεουσ καὶ οἱ μεθ' αὐ[τ]οῦ Τραλῆς, avec la liste de cinq individus : Τορκος Ταρουλου, Δανβερηνθη[ς] Δινικενθου, Κετριζεις Αλλουζελμιος, Ταρουσινας Τηρηπεου, Αρτιδονις Μενίσκο[υ]⁹⁵. Leur onomastique, indiscutablement thrace (un seul patronyme est grec), est en outre typique pour la Macédoine orientale, à cette époque sous domination antigonide. La région occupée par les Trales se trouvait le plus probablement dans les zones montagneuses entre la Macédoine orientale et la Thrace, sans doute entre le Moyen-Strymon et le Moyen-Nestos⁹⁶. Les données onomastiques de la dédicace de Drama et la précision géographique de l'inscription d'Alexandrie ont ainsi clos le débat sur le caractère ethno-culturel des Trales : ils sont une peuplade des contrées montagneuses aux marges du royaume macédonien et du monde thrace (partagé depuis toujours en royaumes et tribus), à l'instar d'autres Thraces des confins et des régions hellénisées ou précocement acculturées – comme la Chalcidique, la Macédoine orientale et la Thrace égéenne –, qui ont fourni la plupart des recrues qualifiées de « Thraces » aux armées classiques et hellénistiques.

Les trouvailles de Drama et d'Alexandrie complètent ainsi sans surprise les références à l'emploi des Trales dans les armées hellénistiques. Ils sont attestés dans l'armée d'Alexandre et plus tard comme des unités d'infanterie légère dans les principales armées hellénistiques : antigonide, attalide, séleucide et ptolémaïque. Une notice du lexique d'Hésychios d'Alexandrie (tirée du lexique perdu de Diogénianos ?)⁹⁷, les présentait même comme des mercenaires thraces utilisés par les monarques pour l'accomplissement de leurs basses besognes⁹⁸.

Dans les célèbres accords entre Eumène I^{er} (263-241) et des soldats révoltés⁹⁹, les Trales apparaissent à deux reprises, à la l. 23, où il est question d'Ὀλώϊχος (nom macédonien)

95. ΚΟΥΚΟΥΛΙ-ΧΡΥΣΑΝΘΑΚΙ 2006 (SEG LVII 577); DANA 2016, p. 145-146, n° 23; DANA 2022, p. 154-157.

96. Voir déjà ZANNIS 2014, p. 125-126 et 308-309 (entre le Moyen-Strymon et le Moyen-Nestos); DANA 2022, p. 159-161.

97. Hésychios d'Alexandrie, s. v. Τραλλεῖς (T 1241). οὕτως ἐκαλοῦντο μισθοφόροι Θραῖκες τοῖς βασιλεῦσιν, οἱ τὰς φο[ι]τικὰς χρεῖας πληροῦντες. La notice du même lexique, s. v. Τραλλόν· πικρόν (« cruel, violent »), pourrait être en rapport avec la réputation des Trales.

98. Évoquant le massacre perpétré à Mykalessos en Béotie par des mercenaires thraces, Thucydide 7.29.4 qualifie ce peuple de φονικώτατον, « avide de sang, particulièrement sanguinaire ». Vers 259, Ptolémée dit « d'Éphèse », héritier présomptif de Ptolémée II ayant fait défection, est tué à Éphèse par ses soldats thraces (Athénée 593 AB : ὑπὸ Θρακῶν ἐν Ἐφῆσῳ ἐπιβουλεωμένου τοῦ Πτολεμαίου).

99. I. Pergamon I 13 = OGISI 266 = Staatsverträge III 481; GRIFFITH 1935, p. 172-173.

καὶ οἱ ὑφ' αὐτὸν Τραλεῖς, et à la l. 59 (καὶ Τράλεσιν). Il s'agit d'une ὁμολογία avec les soldats en service dans deux garnisons qui portent des noms dynastiques : à Philétaireia (près du mont Ida, entre la Troade et la Mysie), où se trouvaient le stratège Paramonos, avec les ἡγεμόνες et les στρατιῶται/ἔμμισθοι, mais aussi le phrourarque Arkès ainsi que Philônides et les ἄμισθοι (soldats sans solde) ; à Attaleia en Lydie (près de Thyatire), où se trouvaient le stratège Polylaos, avec les ἡγεμόνες et les στρατιῶται/πεζοί, ainsi que l'hipparque Attinas et ses cavaliers et, enfin, Olóichos et les Trales. Selon Biagio Virgilio, il s'agit d'une rébellion des mercenaires et des soldats de deux garnisons, précisément après la victoire de Sardes d'Eumène I^{er} contre Antiochos I^{er} (261)¹⁰⁰. Il estime qu'il

| Date | Roi | Région/bataille | Trales (effectifs) | Autres troupes | Source |
|---------------------------------|----------------------------|--|--------------------|---|---|
| 330 | Alexandre le Grand | renforts envoyés par Antipatros | 3000 (ou 3500) | 600 cavaliers thraces | Diodore 17.65.1 ; cf. Curt. 5.1.41 |
| 263-241 | Eumène I ^{er} | Attaleia (Lydie), sous les ordres d'Olóichos | inc. | fantassins, cavaliers | <i>I. Pergamon</i> 1 13 = <i>OGIS</i> I 266 |
| 240-222 | Ptolémée III ou Samothrace | Chôrion (Pérée de Samothrace) | inc. | fantassins, cavaliers | <i>IG XII.8</i> 156 = <i>Syll.</i> ³ 502 |
| 240-222 | Ptolémée III ou Samothrace | Chôrion (Pérée de Samothrace) | inc. | fantassins, cavaliers | <i>AJPh</i> 60, 1939, p. 452-458 |
| 209 | Philippe V | Élis (Élide) | inc. | | Tite-Live 27.32.4 |
| 199 | Philippe V | Lyncus (Macédoine) | 400 | 300 Crétois | Tite-Live 31.35.1 |
| 197 | Philippe V | Cynoscéphales (Thessalie) | 2000 | 2000 Thraces | Tite-Live 33.4.4 |
| début du II ^e s. (?) | Philippe V (?) | Drama (Macédoine orientale), sous les ordres de [.].asis fils de Doulès | petit groupe | | <i>SEG</i> LVIII 577 |
| 190 | Eumène II | Magnésie du Sipyle (Asie Mineure) | 500 | 500 Crétois | Tite-Live 37.39.10 |
| 190 | Antiochos III | Magnésie du Sipyle (Asie Mineure) | 1500 | 1500 Crétois, 1000 Néo-Crétois, 1500 Cariens et Ciliciens | Tite-Live 37.40.8 (cf. Appien, <i>Syr.</i> 32) |
| 189 | Attale II | mont Olympe (Galatie) (campagne de Cn. Manlius Vulso contre les Galates) | inc. | Crétois | Tite-Live 38.21.2 |
| 163-145 | Ptolémée VI | Alexandrie (Égypte) | inc. | Masyles venus de Libye, « Perses », Cyrénéens | <i>CPI</i> 55 |

100. VIRGILIO 1982 (= VIRGILIO 1988, p. 111-151 = VIRGILIO 2014, p. 81-102).

s'agit de soldats installés avec leurs familles et leurs biens, mais pas encore des colonies militaires. On peut toutefois reconnaître une diversité d'unités/contingents, avec des corps particuliers à Attaleia (les Trales), aux côtés des corps réguliers de la stratégie.

À l'intérieur de l'Empire lagide, les Trales n'étaient auparavant attestés que deux fois comme protégeant la Pérée de Samothrace, dans les deux cas le plus probablement sous Ptolémée III Évergète (240-222)¹⁰¹. Comme le montre Léopold Migeotte, ces deux « décrets jumeaux » (voir L. Robert) sont inséparables¹⁰², car chacun rend hommage à un officier établi par les Lagides dans les régions de la Thrace et de l'Hellespont, fait allusion à des événements analogues et contient des formules semblables :

- dans le décret qui octroie la citoyenneté au Spartiate Hippomédon fils d'Agésilaos, stratège de l'Hellespont et de la Thrace, il est question d'avancer de l'argent pour la solde des Trales (ethnique reconnu par L. Robert) – εἰς τε τοὺς μισθοὺς [τοῖς] | Τραλέσιν (l. 11-12)¹⁰³ ;
- dans le décret en l'honneur d'Épinikos, préposé à Maronée (qui était déjà citoyen de Samothrace, soit par naissance, soit par naturalisation pour des services antérieurs), les premiers éditeurs lisent au début de la l. 36 βραδέσιν, sur la foi de la première inscription, terme corrigé aussitôt en Τραλέσιν par Mikhaïl Rostovtzeff et Louis Robert, sur la base du premier décret¹⁰⁴. Ce texte comporte une formulation similaire, avec la même précision toponymique – εἰς τοὺς μισθ[ο]ὺς τοῖ[ς] διαφυλάξασιν | Τραλέσιν τὸ Χωρίον (l. 24-26).

Dans le décret pour Hippomédon, χωρίον désigne un fortin, tout comme, dans le décret pour Épinikos, est mentionné un χωρίον gardé par des Trales. On comprend ainsi que dans la Pérée de Samothrace se trouvaient des points d'appui fortifiés contre les Thraces, mais aussi des colons pour exploiter ces domaines ; les deux décrets attestent

101. Pour ce dossier épigraphique, voir DANA 2022, p. 149-151.

102. Voir ROBERT 1963b, p. 77-79 (= OMS, VI, p. 616-618). Voir aussi : GAUTHIER 1979 ; MIGEOTTE 1984, p. 235-238, n° 68. Sur le sort de la Pérée de Samothrace au début du III^e s. et l'apparition de points fortifiés (du type *ochyrōma* et *chōrion*) sous domination ptolémaïque, voir PSOMA 2008, en partic. p. 130-131.

103. IG XII.8 156 = Syll.³ 502, face A, avec la correction de βραδέσιν en Τραλέσιν par ROBERT 1935, p. 425-427, pl. xxvii (= OMS, I, p. 182-184, pl. ii).

104. BAKALAKIS, SCRANTON 1939 ; à la l. 36, βραδέσιν a été corrigé en Τραλέσιν par ROSTOVITZEFF 1940 (et « Addendum » de C. B. Welles, p. 208) et L. Robert ; voir aussi ROBERT 1974, p. 85-88 (= OMS, VI, p. 307-310). L'article récent de JUHEL 2015, en partic. p. 98-100, est peu convaincant non seulement pour sa datation sous Ptolémée Kéraunos (281-279), mais aussi parce qu'il réhabilite la thèse d'une origine illyrienne des Trales, qui seraient d'après lui une population déplacée par Philippe II entre le Strymon et le Nestos. En cela, il ignore la découverte épigraphique récente de Drama, qui confirme, par son onomastique particulière, le caractère thrace de cette population, et plus particulièrement son caractère thrace occidental.

avec les mêmes détails le déploiement de moyens militaires pour assurer la sécurité du « Fort » (cavaliers, fantassins, projectiles, catapultes et leurs spécialistes), protégeant la Pérée d'une invasion barbare. Selon L. Robert, « Hippomédon a avancé de l'argent aux Samothrakiens pour la solde des Trales; il semble que les Samothrakiens avaient engagé d'eux-mêmes pour assurer leur sécurité une troupe de ces mercenaires ». Cette explication des rapports entre Hippomédon, les Trales et Samothrace a été acceptée par les commentateurs ultérieurs¹⁰⁵, même si l'on ne peut pas exclure une autre possibilité, celle d'un corps de Trales envoyés par Hippomédon. Dans un cas comme dans l'autre, les Trales restent à la charge de la cité.

L'inscription d'Alexandrie montre que les Ptolémées ne se sont pas contentés de faire appel à leurs services au nord de l'Égée, près de leur patrie, mais elle est pour l'instant la seule à mentionner leur présence en Égypte même. Dans l'*ed. pr.* (p. 159), Jean-Yves Carrez-Maratray cite un autre témoignage pour les Trales en Égypte hellénistique, à savoir un graffiti trouvé dans le complexe funéraire de Sahouré à Abousir et daté par Hiller von Gärtringen probablement vers le début du I^{er} s.¹⁰⁶ : Διόφορος | Διοσκόρου ΤΡΑΛ[-]. Or, ce texte est problématique à plusieurs titres. Tout d'abord, si la lecture est correcte, ce qu'il est impossible d'affirmer, le nom Diophoros reste un hapax. En deuxième lieu, dans un graffiti incisé sur la paroi d'un monument, on attend un ethnique après le patronyme : si les traces ont été correctement lues, seules deux possibilités existent, soit la peuplade des Trales, et donc une personne d'origine thrace, soit la cité de Tralles (*Tralleis*) en Asie Mineure¹⁰⁷. Toutefois, J.-Y. Carrez-Maratray notait sur ce graffiti : « la lecture certaine se voit désormais confirmée » (*ed. pr.*, p. 159). En l'absence d'une vérification et donc d'une lecture assurée, alors que deux possibilités existent, ce témoignage reste ambigu.

La présence de ces contingents plutôt exotiques, comme les Masyles et les Trales, enrichit ainsi nos connaissances sur la diversité du recrutement lagide. Qui plus est, cette mention complète sans surprise la documentation sur les Trales dans les principales armées hellénistiques.

Quoiqu'ils aient été probablement des satellites des Antigonides, par leur position géographique, les Trales sont restés une source recherchée de recrutement dans les principales armées hellénistiques, comme contingents d'infanterie légère et mobile. Si l'on se fie aux quelques détails livrés par les sources littéraires, alors que d'autres corps mobiles comportent des archers et des frondeurs, les Trales sont des *akontistai*, des *psiloi*,

105. ROBERT 1935, p. 427 et n. 3 (= *OMS*, I, p. 184 et n. 3); MIGOTTE 1984, p. 237. Il explique ainsi la distinction entre les soldats et les équipements envoyés par les officiels, d'une part, et les Trales, d'autre part, pour la solde desquels la cité manquait d'argent.

106. BORCHARDT 1910, p. 106 (*SB I* 5120), publié sans photo ni dessin.

107. Ainsi LAUNEY 1949-1950, t. I, p. 401 n. 7, et LAUNEY 1949-1950, t. II, p. 1203, restituant Τράλλ[ις] ou Τραλλ[λιανός]; de même, Fr. Kayser (*BÉ*, 2015, 729) admet que Τραλλ[λιανός] est tout aussi possible.

des *caetratil/peltastae*, équipés d'un petit bouclier. Ils sont spécialisés dans les embuscades, le harcèlement et les attaques rapides – et donc utiles dans toute armée qui se veut « complète », en particulier à l'occasion de campagnes majeures¹⁰⁸.

À une époque de professionnalisation de la guerre¹⁰⁹, ces « Trales thraces », originaires d'une région située aux confins de la Macédoine orientale, de la Thrace propre et de la Thrace égéenne, et gravitant depuis l'époque de Philippe II dans l'orbite du royaume macédonien, semblent avoir connu une notoriété certaine et une mobilité similaire à celle des Crétois, puisqu'ils sont présents dans l'ensemble des armées hellénistiques.

Grâce aux deux inscriptions de Drama et d'Alexandrie, se trouve ainsi confirmée la justesse de l'intuition d'Adolphe-Joseph Reinach, pour qui « l'emploi des Tralliens dans les monarchies hellénistiques a même dû être beaucoup plus étendu que ces textes ne permettraient de le supposer¹¹⁰ ». Les Trales sortent progressivement de leur anonymat, en même temps que se dissipe la vision nébuleuse sur les « barbares illyro-thraces ». En recoupant les sources littéraires et épigraphiques, on connaît aujourd'hui une douzaine de mentions des Trales à partir d'Alexandre et jusqu'au milieu du II^e s., dans les armées hellénistiques des quatre grands royaumes issus de son héritage (voir le tableau ci-dessous). La dédicace d'Alexandrie constitue la dernière mention chronologique de ces Trales dans les armées hellénistiques.

LES MASYLES « VENUS DE LIBYE »

Quant à l'autre groupe, les Masyles « venus de Libye », la précision géographique les place sur un autre continent que les Trales d'Europe. Il s'agit de la première attestation assurée de Mas(s)yles¹¹¹ en Égypte hellénistique¹¹², et par ailleurs de leur première attestation épigraphique : eux et les Masaisyloi (à l'ouest) étaient les deux principales populations numides¹¹³, et c'est précisément de ces Massyles que le fameux Massinissa descendait. Le territoire massyle se trouvait entre Cirta et le nord de l'Aurès, soit le nord-ouest de la

108. Pour des détails sur la spécialité des Trales, voir DANA 2022, p. 161-162.

109. Voir CHANIOTIS 2005, p. 78-101.

110. REINACH 1909, p. 56.

111. SCHWABE 1930; DESANGES 1962, p. 109-110; DESANGES 2010; HAMDOUNE 2018, p. 84. Les Mas(s)yyles apparaissent sous différentes graphies dans les sources grecques et latines, ainsi -σσ/-σ-, -ου/-υ-, -λ(ι)οι/-λ(ι)εῖς, souvent corrompues dans les manuscrits (voir le comm. de M. Billerbeck pour l'entrée chez Étienne de Byzance). L'inscription parle de Masyles avec un seul *sigma*, mais, par convention, nous écrirons « Massyles » dans le commentaire.

112. Une notice confuse chez WINNICKI 2009, p. 415-419 (l'unique désignation ethnique pour ce peuple à l'époque hellénistique, mentionnée par Winnicki, est improbable).

113. Voir R.-ALFÖLDI 1979; BOUCHENAKI 1979; LASSÈRE 2015, p. 49-59. Voir en dernier lieu BRIDOUX 2020, en partic. p. 53-63 (sur le royaume de Massinissa I^{er}).

Tunisie et l'est de l'Algérie¹¹⁴. Tribus numides de l'Est, les Massyles avaient constitué au III^e s. le plus petit royaume numide sous la férule du roi Gaia, allié de Carthage, avant de devenir un puissant royaume issu d'une confédération de tribus sous le roi Massinissa I^{er} (203-148). Lors de son règne d'un demi-siècle, de 203 à sa mort en 148, à un âge avancé, le royaume massyle s'est considérablement accru aux dépens des Masaisyloï à l'ouest et des Carthaginois à l'est, y compris la région des *emporion* de la Petite Syrte, vers 162-161. À la mort de Massinissa, son territoire s'étendait entre le royaume maure à l'ouest et le royaume de Cyrène à l'est, alors que Rome engloutissait les dernières possessions de Carthage. Prince de culture punique, allié de Rome et ennemi de Carthage, Massinissa cultivait également l'ouverture vers le monde grec¹¹⁵, en se servant notamment des ressources en blé de son royaume pour s'insérer dans les réseaux méditerranéens. À partir de son règne, les relations économiques et politiques se sont intensifiées avec le monde grec :

- avec Athènes, puisque l'équipage de son fils Mastanabal est vainqueur à la course de char de l'hippodrome des Grandes Panathénées de 158 (?)¹¹⁶, parmi les victoires d'autres rois de son époque ;
- avec Délos (à l'époque de son indépendance), puisqu'il fait des largesses en blé : dans les comptes des hiéropes, Massinissa apparaît plusieurs fois, soit à l'occasion de son couronnement par les Déliens (couronne d'or)¹¹⁷, soit d'un chargement de blé (2800 médimnes) envoyé par lui en 180 et vendu à bas prix au profit du temple¹¹⁸. Toujours à Délos, deux dédicaces à Massinissa, fils de Gaia, émanent l'une d'Hermôn fils de Solôn (qui caractérise le roi comme son *philos*), l'autre du Rhodien Charmylos fils de Nikarchos¹¹⁹ ; un monument familial est dédié à Massinissa et à ses deux fils, Golossan (Gulussa) et Mysochan (Misagénès), vers 170¹²⁰ ; Massinissa est même honoré à Délos, après sa mort, par le roi bithynien Nicomède II¹²¹ ;

114. Le berceau de la Massylie, entre l'Ampsaga et la région de Thugga, les actuels confins algéro-tunisiens, est placé entre l'actuelle wilaya de Souk-Ahras (Algérie), en particulier entre Madaure (M'daourouch) et Thubursicu Numidarum (Khamissa).

115. CAMPS 1961 ; LASSÈRE 2010.

116. *IG* II² 2316, l. 41-46 : ἐν τ[ῶ]ι ἱπποδρόμῳι [ἐ]κ πάντων [συναορίδι] πωλικῆι Μαστιανάβας [βασ]ιλῆως Μασσανάσου. Sur ces lignes, voir TRACY, HABICHT 1991, p. 232.

117. *I. Délos* 442 A, l. 41-43 et 65-67.

118. Comptes de Démarès (en 179), *I. Délos* 442 A, l. 100-106 (= *Choix Délos* II, p. 159-193). Voir VIAL 1985, p. 138-139, 238-239 ; VIAL, BASLEZ 1987, p. 289, 291, 294 ; GAUTHIER 1988 ; CHANKOWSKI 2020, p. 101, 158, 401.

119. *IG* XI.4 1115 et 1116 (= *Choix Délos* I 68 et 69).

120. *I. Délos* 1578, republiée par BASLEZ 1981 (voir *SEG* XXXI 730).

121. *I. Délos* 1577 et 1577 bis ; voir aussi *I. Délos* 1578 (honneurs pour Golossan).

- enfin, avec Rhodes, où Massinissa envoie en don des objets précieux¹²², alors que des amphores rhodiennes ont été découvertes à Cirta et dans ses environs (surtout de la première moitié du II^e s.); un siècle plus tard, Hiempsal II (*ca* 88-60) reçoit une statue et des honneurs du peuple de Rhodes¹²³.

Au II^e s. les Massyles sont des protagonistes réguliers dans l'histoire du monde méditerranéen, non seulement dans sa partie occidentale, à l'époque des dernières confrontations entre les hégémonies romaine et punique, mais aussi dans la partie orientale, où Rome s'implique graduellement. Après le ralliement de Massinissa I^{er} à Rome, à la fin du III^e s., des contingents numides ont épaulé régulièrement les Romains contre les Antigonides et les Séleucides : alors que des cavaliers massyles sont connus dans l'armée d'Hannibal (218), des milliers de Numides participent entre 211 et 206 aux confrontations entre Rome et Carthage en Ibérie, d'abord comme alliés des Punique, avant l'alliance de Massinissa avec Scipion l'Africain (206). Par la suite, des contingents numides sont régulièrement présents dans les armées romaines en action dans la Méditerranée, ainsi en Macédoine (deuxième guerre, 200-197; troisième guerre, 171-168, Misagène le fils de Massinissa), contre Antiochos III (191), et contre les Celtibères (153)¹²⁴.

En plus des rapports avec le monde égéen, et même la lointaine Bithynie, les rois numides ont eu, on le constate à présent, des liens avec le royaume lagide : l'inscription du secteur du Boubasteion confirme que les Ptolémées ont fait eux aussi appel aux soldats numides, ce dont on n'était pas sûr¹²⁵.

Les relations entre les rois massyles et le monde grec n'étaient pas unilatérales : des Grecs et des hellénophones apparaissent au service des rois numides, comme jadis des Grecs, dont les incontournables soldats, à Carthage (la « guerre des mercenaires », 241-238). Strabon dépeint Cirta comme résidence royale de Massinissa et de ses successeurs :

[...] une ville bien fortifiée et bien pourvue en toutes sortes d'équipements, surtout sous le règne de Micipsa, qui y installa des colons grecs (καὶ Ἑλλήνας συνόκησεν ἐν αὐτῇ) et en fit une ville si peuplée qu'il pouvait en faire sortir dix mille cavaliers et deux fois plus de fantassins¹²⁶.

122. Du bois de thuya et de l'ivoire, voir *Souda*, s. v. θύον (Θ 590).

123. KONTORINI 1975 (voir *AE*, 1974, 632). Le texte : ὁ δᾶμος ὁ Ῥοδίῳ ἐτίμασε βασιλῆ Ἰουμψύα βασιλέως Γάου τοῦ ἐκ βασιλέως Μαστανάβου τοῦ ἐκ βασιλέως [Μα]σαννάσα.

124. Voir COLTELLONI-TRANNOY 2011a; BRIDOUX 2020, p. 155-157.

125. COLTELLONI-TRANNOY 2011a, p. 313 : « les rois grecs ne semblent pas avoir fait appel aux services des guerriers numides [...]. L'absence de mercenaires numides ou maures dans les armées grecques suggère qu'il n'existait pas de "marché africain" des mercenaires à l'échelle méditerranéenne : la demande venue de Carthage et de Rome suffisait probablement à satisfaire les besoins des Libyens. »

126. Strabon 17.3.13 (C. 832).

Au sujet du même roi Micipsa (148-118), Diodore évoquait son éducation grecque et son goût pour la philosophie¹²⁷, alors que l'épitomé du livre L de Tite-Live dépeint Mastanabal comme instruit même dans les lettres grecques (*qui etiam Graecis litteris eruditus erat*). La relative hellénisation de Cirta, où se trouvait une colonie de Grecs et hellénophones (marchands, intellectuels, soldats)¹²⁸, est confirmée par plusieurs dédicaces en grec retrouvées dans le sanctuaire punique de Ba'al Hammon et Tanit, sur la colline d'El-Hofra, et une épitaphe (en tout, une vingtaine d'inscriptions)¹²⁹. Il est intéressant de constater que deux inscriptions du II^e s. mentionnent des Thraces présents dans ce royaume (ethnique et onomastique), arrivés sans doute pour leurs compétences militaires : Απολλόθεμις Θροῦξ, fils d'Ἀσκληπιόδωρος, dont la stèle funéraire qui le dépeint en soldat, avec bouclier et lance, est érigée à Cirta par Μυθωνιβαλ Αμμιλκαρος στραλις (terme/titre inconnu)¹³⁰; Μοκαζελμος (fils de ?) Φίλιππος, auteur d'une dédicace à Cronos dans le sanctuaire d'El-Hofra¹³¹.

Un témoignage important pour notre dossier n'a été commenté par aucun de ceux qui se sont intéressés à la dédicace du secteur du Boubasteion : la visite supposée de Ptolémée VIII Évergète II, à l'époque roi de Cyrène (entre 163 et 145)¹³², à la cour de Massinissa. Ptolémée VIII – futur Physkôn, « le Bouffi » – décrivait en effet, dans ses *Hypomnēmata*, le faste et la table dressée à la manière romaine lors du banquet de Massinissa (vaisselle d'argent, corbeilles d'or), mais avec de la musique grecque¹³³.

Dernier point, dans notre inscription d'Alexandrie, l'expression [ἀ]πὸ τῆς Λιβύης concerne non la Libye dans un sens étroit, à savoir, la Cyrénaïque, comme le suggèrent les premiers éditeurs (même s'ils évoquent aussi la Numidie), mais bien le continent

127. Diodore, XXXIV-XXXV, 35.

128. LASSÈRE 1977, p. 67-69; BERTRANDY 1985 (= BERTRANDY 2022, p. 149-161); CAMPS 1995, p. 235-248; THÉBERT 1995, p. 192-199 (repris dans *Afrique & histoire* 3, 2005, p. 29-37); AOULAD TAHER 2004; COLTELLONI-TRANNOY 2005; DESANGES 2007 (sur Carthage et les royaumes numides et maures); COLTELLONI-TRANNOY 2011b; BRIDOUX 2020, p. 207-208.

129. BERTHIER, CHARLIER 1955, vol. 1, p. 167-176; vol. 2, pl. xxviii-xxix (J. et L. Robert, *BE*, 1956, 545); *ILAlg* II.1 505 (texte punique en caractères grecs), 506-510, 512-523 et 527 (J. et L. Robert, *BE*, 1958, 545); MACÉ 1979 (avec de nombreuses approximations); BERTRANDY, SZNYCER 1987, n^{os} 116 et 139 (et la synthèse de MARCILLET-JAUBERT 1987).

130. *ILAlg* II.1 824; CAMPS 1961, p. 262, fig. 28 (photo); Z. Belabed, dans SENNEQUIER, COLONNA (éd.) 2003, p. 114, n^o 95 (photo).

131. *ILAlg* II.1 510 (copie peu satisfaisante); pour les deux noms, voir DANA 2006, p. 135.

132. Sur son règne à Cyrène, voir LARONDE 2002 (p. 108 sur le banquet de Massinissa).

133. *FGrHist* 234 F 7, d'après Athénée VI, 16 (229 D); voir aussi F 8 de ses *Mémoires*, d'après Athénée XII, 16 (518 E-519 A), sur les nombreux enfants du roi massyle. Voir KOTULA 1983; KOTULA 1987, p. 120-121; LAMPELA 1998, p. 165 (n. 119) et 194-195; COLTELLONI-TRANNOY 2005, p. 72; COLTELLONI-TRANNOY 2011a, p. 330-331; COLTELLONI-TRANNOY 2011b, p. 558; LAPORTE 2012.

africain, comme c'était l'usage dans la tradition géographique grecque, par exemple chez Hérodote¹³⁴. Or, nous pouvons constater l'existence de trois sens revêtus par «Libye» :

- le continent africain – le sens de notre inscription ;
- la Libye *stricto sensu*, à savoir l'arrière-pays de la Cyrénaïque, non touché par la colonisation grecque ; dans la description polybienne des contingents lagides engagés à Raphia (217), les οἱ ἀπὸ τῆς Λιβύης ont posé problème aux commentateurs modernes, qui hésitent entre une origine géographique ou bien ethnique¹³⁵ ;
- rappelons pour mémoire que dans le langage poétique du royaume lagide, la «Libye» peut apparaître parfois non comme les terres à l'ouest du Nil, mais comme un synonyme de la terre d'Égypte, car l'évocation du continent africain sert à distinguer le pays du Nil des régions du monde grec, ainsi dans les épigrammes funéraires du Milésien Nikolaos (πατρίδος ἐγ Μιλήτου ἐσθλὸν | γόνον ὄδε τὸ Σώσου | γῆ ἱερὰ Λιβύης τόνδε Νικόλαον ἔχει)¹³⁶ et du Magnète Sôsibios (τὸ πρὶν ἐγὼ ναίων Λιβύης πέδον ἐνθάδε κείμεαι | Μάγνης τ' εἰμὶ γένος κοῦνομα Σωσίβιος)¹³⁷ ; voir aussi ὑπὸ βῶλον ταρχύσας Λιβύης¹³⁸.

Pour revenir à notre inscription, l'incise [ἄ]πὸ τῆς Λιβύης fait pendant à la caractérisation ethno-géographique des Trales, plaçant ainsi les deux peuplades sur la carte mentale du monde habité : en Thrace, donc en Europe, et en Afrique. Ce type d'indication introduit

134. Le même emploi de ce terme géographique apparaît dans l'abrégé d'Étienne de Byzance, *s. v.* Μασσούλοι, Λιβυκὸν ἔθνος. Απολλόδορος β. Πολύβιος ἐν τῷ ζ Μασσουλεῖς αὐτούς φησι. Comme d'autres auteurs antiques, Polybe 3.33.15 les cite parmi les Numides.

135. Polybe 5.65.5 et 8. Certains des Libyens impliqués dans les troupes combattant à Raphia étaient armés à la macédonienne (Polybe 5.65.8). Sens géographique : COLIN 2000, p. 105 n. 316 (des Libyens ; voir COLIN 1994, p. 258 n. 28) et 156 n. 551. Selon WINNICKI 2009, p. 454 : «[t]he term ἀπὸ Λιβύης may indicate that this group came directly from Cyrenaica».

136. *GVI 557 = I. Égypte Métriques 65 = CPI I 68* (Alexandrie, II^e s.) : « Originaire de Milet, noble rejeton de Sôsos, ici se trouve, dans la terre sacrée de Libye, Nikolaos » (trad. É. Bernard, *I. Égypte Métriques 65*), avec le comm. : « Λιβύη qui peut être pris dans une acception large ou désigner parfois l'Égypte, et plus précisément la partie occidentale de ce pays, est le nom que donne ici l'épigrammatiste à la région d'Alexandrie, située sur la bordure ouest du Delta » (p. 265), repris dans *CPI*, I, p. 149 : « "Libya" may just be poetic imprecision for "Egypt", or it could designate the border région (É. Bernard) ».

137. *GVI 699 = I. Égypte Métriques 3 = CPI I 155* (Naucratis, ca 250-150) : « Moi qui auparavant habitais la plaine de Libye, je repose ici, Magnète d'origine, et du nom de Sôsibios » (trad. É. Bernard, *I. Égypte Métriques 3*), avec le comm. : « Le défunt oppose le pays qu'il habitait de son vivant à celui où il repose une fois mort. Bien que le mot Λιβύη [...] soit souvent appliqué au continent africain tout entier, moins l'Égypte, il peut aussi désigner des régions plus précises. L'expression Λιβύης πέδον convient bien aux terrasses étagées sur les pentes du plateau cyrénéen » (p. 48).

138. *I. Égypte Métriques 39* (Fayoum, basse époque hellénistique) : « sous ce tertre léger de Libye » (trad. É. Bernard), avec le comm. confus : « Le mot Λιβύη, susceptible de prendre une signification plus ou moins large, désigne ici l'oasis située en bordure du désert libyque » (p. 194).

par ἀπό est fréquent dans l'Égypte ptolémaïque, à la fois pour les précisions géographiques internes (ἀπὸ τῆς Θηβαΐδος, voir ci-dessous) ou externes, ainsi les οἱ ἀπὸ τῆς Ἀσίας στρατιῶται/ἀχιμάλωτοι (*Pros. Ptol.* II 3771-3774, seconde moitié du III^e s.).

LES « PERSSES » ET LES CYRÉNÉENS ΣΥΜΠΟΛΙΤΕΥΟΜΕΝΟΙ

Les « Perses » – les guillemets sont importants – sont clairement un pseudo-ethnique, le plus connu – alors que des ambiguïtés subsistent encore sur son origine et son évolution – parmi ce que l'on a pris l'habitude d'appeler, dans l'Égypte hellénistique, « legal ethnic designations » (K. Vandorpe) ou « occupational-status designations » (Cs. La'da). Ce sont, dans une certaine mesure, des Hellènes de seconde classe, une catégorie intermédiaire entre Égyptiens et Hellènes¹³⁹. Dans la dernière édition, le commentaire faisant des *Persai* « a tax category rather than ethnic grouping » (*CPI*, I, p. 125) n'est guère heureux, puisque nous avons ici affaire à un contexte très différent de celui d'un document fiscal ou légal. En contexte militaire, et en particulier à l'époque de notre inscription, les « Perses » sont des soldats payés, des *misthophoroi* (à ne pas traduire par « mercenaires »), principalement d'origine égyptienne – ainsi en Haute-Égypte, en particulier dans la Thébaïde –, qui sont en service dans des unités de rang inférieur¹⁴⁰. Le nombre de ces « Perses » à fonction militaire augmente à partir du début du II^e s.

La mention – que nous jugeons assurée – de Cyrénéens n'a rien d'inattendu étant donné les liens étroits entre les Ptolémées et la Cyrénaïque, possession lagide de longue date : les Cyrénéens sont très nombreux dans les troupes du royaume lagide au III^e s., surtout sous Ptolémée III et IV¹⁴¹. Faut-il voir dans notre dédicace des descendants des clérouques cyrénéens installés au III^e s., en particulier en Moyenne-Égypte¹⁴² – plutôt que des nouveaux arrivants de Cyrène, que rien ne semble indiquer ? En tout cas, il

139. VANDORPE 2008 (sur les « Perses », p. 89 et en partic. 104-105); VANDORPE 2011, p. 303-307; VANDORPE 2022. Voir aussi W. Clarysse et D. J. Thompson, dans *P. Count*, II, p. 157-159 (en contexte fiscal); FISCHER-BOVET 2014a, p. 177-191 (et p. 181, fig. 5.4, tableau chronologique avec les soldats « perses »); LA'DA 2019, p. 8-11. La future monographie de Cs. La'da apportera la dernière vue d'ensemble sur la question complexe de la désignation Πέρσης.

140. Voir VANDORPE 2014.

141. *Pros. Ptol.* X E 1125-1295, E 2630-2635, E 305-315, E 2339-2343, voir E 2331-2338 (Cyrénéens et cités grecques de la Cyrénaïque); LA'DA 2019, p. 48-50.

142. Sur l'importance du peuplement cyrénéen et les données (ethniques et onomastique particulière, y compris dialectale), voir LAUNEY 1949-1950, t. I, p. 589-598; LAUNEY 1949-1950, t. II, p. 1252-1258; MASSON 1975 (= *OGS*, I, p. 233-239); CLARYSSE 1998, en partic. p. 2-5; WINNICKI 2009, p. 426-454 (attestations de Cyrénéens et Libyens); FISCHER-BOVET 2014a, p. 180, fig. 5.3 (tableau chronologique avec les soldats cyrénéens). LAUNEY 1949-1950, t. I, p. 490, écrivait : « La seule région d'Afrique qui ait abondamment fourni des hommes à l'émigration militaire, c'est la Cyrénaïque; encore le mouvement d'émigration s'opère-t-il uniquement en direction de l'Égypte, dont Cyrène dépend, plus ou moins étroitement, pendant la période hellénistique, spécialement après l'avènement d'Évergète; cette émigration

est intéressant de trouver peu après la date de notre dédicace la mention d'une sous-unité de Cyrénéens, identifiée par son officier éponyme (Κυρηναϊκῶν Ἀνδρονίκου), dans la liste d'un *koinon* de soldats de la garnison d'Hermoupolis Magna, dans la seconde moitié du II^e s. : aux ordres d'un certain Andronikos (*Pros. Ptol.* II 1837), elle apparaît en compagnie, entre autres, d'un détachement de la Thébaidé (ἀπὸ τῆς Θηβαΐδος) commandé par Dèmétrios fils d'Antipatros, et d'un autre de Crétois aux ordres d'Aristokartès de Gortyne¹⁴³. Tout au plus peut-on noter que l'onomastique du seul soldat connu de cette unité de Cyrénéens¹⁴⁴ – remarquons la variation adjectivale de l'ethnique, -ικοί¹⁴⁵ –, Apollophanès fils de Iasôn, est bien cyrénéenne¹⁴⁶.

Bref, un groupe de « Perses », sans doute recrutés en Haute-Égypte et déplacés depuis leur garnison inconnue, pour une mission ou une campagne, furent envoyés avec un groupe de Cyrénéens à Alexandrie, et adjoints à un contingent sans doute plus important de mercenaires non-grecs arrivés de Thrace et de Numidie. Ce conglomérat occasionna la constitution d'un *koinon*, agrégeant des troupes à la fois externes et internes, peut-être pour faire du nombre, ou pour combiner des tactiques, mais aussi, dans le cas des deux contingents épichoriques (« Perses » et Cyrénéens), afin d'encadrer les soldats étrangers arrivés en Égypte.

Or, aussi bien les « Perses » que les Cyrénéens sont qualifiés de συμπολιτεύομενοι – ce que les éditeurs précédents n'ont pas vu. Ce mot mérite qu'on s'y attarde : il est le terme technique habituel dans les inscriptions ptolémaïques pour décrire les éléments gravitant autour d'une association militaire donnée, quelle que soit sa nature¹⁴⁷. À ce jour, cette expression n'est attestée dans l'épigraphie ptolémaïque qu'en contexte militaire :

(a) deux fois à Chypre :

- à Palaïpaphos, τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳ τασσομένων Ἰώνων καὶ τῶν συνπολιτευομένων (après 142)¹⁴⁸;

est si intense que le nombre des Cyrénéens, militaires ou non, est sensiblement plus élevée en Égypte que celui de tout autre groupe de Grecs.»

143. *I. Hermoupolis* 4, l. 58. Sur l'onomastique de cette liste, voir FRASER 2007.

144. On ignore leur spécialité : LAUNEY 1949-1950, t. I, p. 595 penche non pour un groupe de Cyrénéens, mais pour un corps avec des compétences d'ordre technique; il est suivi par CORDIANO 2001, p. 275 n. 72 (« forse caratteristica tecnica peculiari (legate all'impiego bellico dei cavalli ?) »); voir aussi FISCHER-BOVET 2014a, p. 192 et 194. Il est plus prudent de ne rien dire sur leur spécialité, alors que le nom du corps concerne plutôt l'origine géographique de la plupart de ses membres.

145. À ce sujet, voir FRASER 2009, p. 35-53 (« Ktetics »).

146. *LGPNI* 52 et 229-230. Le patronyme est très fréquent dans la Cyrénaïque, voir O. Masson, *OGS*, I, p. 238 et 248.

147. Sur ces associations militaires, voir LAUNEY 1949-1950, t. II, p. 1001-1036 (en partic. 1031-1035, sur les associations ethniques dans l'armée lagide); plus récemment, KRUSE 2015.

148. *I. Paphos* 54 (avec le bon comm. de CAYLA 2018, p. 178, malgré sa traduction qui ne convient pas, voir n. 161).

– à Salamine, τὸ κοινὸν τῶν ἐν Κύπρῳ τασσομένων Θραικῶν καὶ τῶν συνπολιτευομένων (ca 115)¹⁴⁹;

(b) et plusieurs fois en Égypte :

– à Xoïs (Delta central), dans la dédicace d'un sanctuaire et de ses annexes émanant du *politeuma* des Béotiens, honorant le dieu fédéral Zeus Basileios et d'autres *patrioi theoi*, par un haut dignitaire, Kaphisodôros fils de Kaphisodôros, *archisômatophylax* et stratège du nome xoïte, également prêtre du *politeuma*, accompagné de ses fils Mètrophanès et Ptolémaïos (διάδοχοι καὶ εισαγγελεῖ[ς]) et de deux groupes définis comme [ο]ἱ ἐπισυνηγμένοι ἐν Ξόει Βοιωτῶ [καὶ] οἱ σ[υμ]πολιτευόμενοι (ca 157-145)¹⁵⁰;

– à Hermoupolis Magna, dans deux dédicaces : οἱ παρεφ[εδρ]ε[ύοντ]ες [ἐν Ἐρμου πόλει ξένοι Ἀπολλωνιασταὶ καὶ οἱ συμπολιτ]ευόμενοι κτίσται (en 80/79)¹⁵¹ et παρ[ε]φεδρεύοντες ἐν Ἐρμου πόλει ξένοι Ἀπολλω[νιασταὶ]¹⁵² καὶ οἱ συνπολιτευόμενοι [κ]τίσται (en 78)¹⁵³. Ces deux inscriptions sont particulièrement importantes pour la meilleure compréhension de l'expression : dans les listes de leurs membres, on rencontre non seulement des noms sémitiques attendus (l'onomastique montre que le noyau du *koïnon* est constitué d'Iduméens), mais aussi des noms grecs, ce qui n'est pas surprenant, et également plusieurs noms thraces¹⁵⁴ ; or, ces derniers soldats, faut-il comprendre, faisaient précisément partie de ces *sympoliteuomenoi* agrégés au groupe principal qui a décidé la fondation du sanctuaire d'Apollon/Qôś ;

– il convient d'ajouter à cette liste une autre occurrence à Sébennytos, dans le Delta central. Puisque l'inscription, trouvée en 1898 et conservée jadis dans la collection de George W. Fraser, semble perdue, les éditeurs ont dû se contenter

149. *I. Salamine* 80 (avec une mauvaise traduction, voir n. 160). Cette base découverte dans le gymnase de Salamine, datant de la pénultième décennie du II^e s., portait une statue dressée en l'honneur d'un prince ptolémaïque (*stratêgos, nauarchos, archiereus* et *archikynêgos*), soit le futur Ptolémée IX Sôtér II, fils d'Évergète II, gouverneur de Chypre en 117/116, soit son frère, le futur Alexandros I, gouverneur entre 116 et 114/113.

150. *CPII* 115 (trad. « the fellow-members of the association ») ; FISCHER-BOVET 2021, p. 222-223 et 232.

151. *I. Hermoupolis* 5 (avec l'excellente restauration de W. Dittenberger, confirmée par l'autre inscription, découverte ultérieurement).

152. Entre les deux suggestions de restitution des commentateurs, Ἀπολλω[νιάται] (F. Zucker, d'après le nom d'une petite cité palestinienne, Apollonia/Joppa) et Ἀπολλω[νιασταί] (U. Rapaport, association culturelle honorant Apollon/Qôś), nous préférons la seconde. Sur la controverse, voir É. Bernard, dans *I. Hermoupolis*, p. 47-48.

153. *I. Hermoupolis* 6.

154. **Thrax** fils de **Bithys**, **Thrax** fils d'Hermaïos, **Seuthès** fils de Simôn, **Klesippos** fils de **Sitalkas**, **Kotys** fils de **Kotys**.

de la transcription diplomatique de Sayce, à partir d'un original difficilement lisible¹⁵⁵. Malheureusement, la dernière édition (*CPII* 136) est un retour en arrière, puisqu'elle suit le texte de Sayce au lieu de prendre en compte les corrections de Van 't Dack¹⁵⁶ : *uncertain traces* | το . . . ου . . . και ἀρχιβουλευτήν | και ἱερέα τοῦ βασιλέως και κτίστην τοῦ τόπου |⁴ οἱ ἐκ τοῦ γυμνασίου τοῦ Ἡρακλείου Μακεδόνες | και ἡγεμόνες και ἐπὶ στάσεων και οἱ συνπόσιον | γεύομενοι φιλαγαθίας ἔνεκεν τῆς εἰς ἑαυτούς. Van 't Dack avait exprimé des doutes sur le déchiffrement et proposé trois corrections plausibles¹⁵⁷, dont la dernière (l. 4-5) est pratiquement assurée : elle restitue les attendus οἱ συνπολι|γεύομενοι à la place d'une construction qui n'est non seulement pas attestée mais aussi problématique par sa grammaire, οἱ συνπόσιον | γεύομενοι. Nous lisons alors sur cette base de statue pour le fondateur d'un *topos* de l'association :

[
 τὸν [] καὶ ἀρχιβουλευτήν (?)
 καὶ ἱερέα τοῦ βασιλέως και κτίστην τοῦ τόπου
 οἱ ἐκ τοῦ γυμνασίου τοῦ Ἡρακλείου Μακεδόνες
 4 και ἡγεμόνες και ἐπὶ στάσεων (?) και οἱ συνπολι-
 γεύομενοι φιλαγαθίας ἔνεκεν τῆς εἰς ἑαυτούς.

Quant à la datation de cette dédicace de Sébennytos (I^e-I^{er} s. dans le *CPI*), les autres occurrences du terme συμπολιτευόμενοι dans l'épigraphie ptolémaïque suggèrent une date entre le milieu du I^e s. et le premier quart du I^{er} s.

On aborde ainsi la question des *politeumata*, qui a généré une bibliographie pléthorique¹⁵⁸ : ils sont attestés en Égypte mais aussi ailleurs dans le domaine lagide,

155. SAYCE 1904, p. 91, n° 3. Quand Sayce inspecta ce monument, la dalle de granite était « much obliterated, but a prolonged study of the stone in various lights finally enabled me to make out the greater part of the text ». Sa transcription en majuscules fut reproduite dans le *SB I* 1106 : [] | το . . . ου . . . και ἀρχιβουλευτήν | και ἱερέα τοῦ βασιλέως και κτίστην τοῦ τόπου | οἱ ἐκ τοῦ γυμνασίου τοῦ Ἡρακλείου Μακεδόνες |⁴ και ἡγεμόνες και ἐπὶ στάσεων και οἱ συνπόσιον | γεύομενοι φιλαγαθίας ἔνεκεν τῆς εἰς ἑαυτούς.

156. VAN 'T DACK 1984 (= VAN 'T DACK 1988, p. 85-95) (voir *SEG* XXXIV 1605) : [---] | τὸν --- (προστάτην ου φρούραρχον ?) και ἀρχιβασιλιστήν (?) | και ἱερέα τοῦ βασιλέως και κτίστην τοῦ τόπου |⁴ οἱ ἐκ τοῦ γυμνασίου τοῦ Ἡρακλείου Μακεδόνες | και ἡγεμόνες και ἔξω τάξεων και οἱ συνπολι|γεύομενοι φιλαγαθίας ἔνεκεν τῆς εἰς ἑαυτούς.

157. Adoptée également par FISCHER-BOVET 2020, p. 147, qui rejette toutefois la conjecture ἔξω τάξεων, puisqu'elle suit CUVIGNY 2017, p. 124. Bonnes explications dans REDON 2014, p. 63-64.

158. Sur les *politeumata* en Égypte, voir entre autres : LAUNY 1949-1950, t. II, p. 1064-1084; KAYSER 2013 (p. 131 : « structures associatives grâce auxquelles les soldats pouvaient avoir facilement accès aux hommes représentant l'autorité royale »); SÄNGER 2019; FISCHER-BOVET 2021; SÄNGER 2021.

ainsi à une époque antérieure à Sidon (fin du III^e s.)¹⁵⁹, où il doit s'agir d'associations de soldats. Selon les recherches récentes de Patrick Sängér, le *politeuma* est, en Égypte et en Cyrénaïque, une unité administrative fondée sur une communauté semi-autonome et sa base territoriale, probablement en rapport avec la promotion sélective de certains groupes ethniques que les Ptolémées essaient de lier/attacher afin de s'assurer de leur service militaire durable. Bref, un *politeuma* est une communauté militaire structurée à partir d'un groupe ethnique sur une base territoriale et autour d'un culte spécifique, résultat d'une promotion et reconnue par l'État lagide, et qui agit comme un corps constitué au bénéfice de ses membres.

Dès lors, on écartera une série de traductions inexactes de συμπολιτεύομενοι, qui vont de « compatriotes¹⁶⁰ » à « concitoyens¹⁶¹ », en passant par « ceux qui partagent le *politeuma*¹⁶² » (même dans le cas des *koina* !), ou l'hypothèse, plusieurs fois reprise, d'y voir des civils rattachés au groupe militaire¹⁶³.

159. SÄNGER 2022.

160. *I. Salamine* 80, « la communauté des Thraces en garnison à Chypre et de leurs compatriotes » (J. Pouilloux, P. Roesch, J. Marcillet-Jaubert, p. 40) ; MICHEL 2020, p. 179, n^{os} 34-35 (*koina* des Thraces et des Ioniens) conserve la même traduction fautive « compatriotes » et en donne des explications confuses : « Il y a tout lieu de penser que le participe du verbe συμπολιτεύω désigne des civils partageant le même ethnique que les membres du *koinon* militaire auquel ils sont associés [...]. Toutefois, rien n'indique que les συμπολιτεύομενοι aient bénéficié d'un statut politique particulier au sein des cités chypriotes » (p. 95).

161. *I. Paphos* 54, « la communauté des Ioniens stationnés dans l'île et de leurs concitoyens » (CAYLA 2018, p. 177).

162. *I. Hermoupolis* 5 et 6, « les mercenaires Apolloniates en poste dans la ville d'Hermès et les fondateurs qui partagent leur communauté » (É. Bernard), « the founders who share their community » (FISCHER-BOVET 2014a, p. 292). Citant LAUNY 1949-1950, t. II, p. 975 (« [c]es Apolloniates et les autres fondateurs du sanctuaire rattachés au *politeuma* sont tous des militaires »), É. Bernard écrivait : « [i]l s'agit des autres fondateurs du sanctuaire rattachés au *politeuma* » (*I. Hermoupolis*, p. 48), d'où la meilleure compréhension chez KAYSER 2013, p. 127 n. 42 : « les mercenaires Apolloniates en poste à Hermoupolis et les fondateurs associés à la communauté ». Sur les traces de la traduction de Bernard, SÄNGER 2015, p. 250 avait expliqué ce terme dans la dédicace d'Hermoupolis Magna comme « those sharing the ceremonial act ». Voir aussi « littéralement des personnes réunies ensemble en πολιτεύμα, qui font sans doute eux aussi partie de la garnison de Sébennytos » (REDON 2014, p. 64). Pour Xoïs, FISCHER-BOVET 2021 traduit οἱ συμπολιτεύομενοι tantôt par « those who gather together in the *politeuma* » (p. 232), tantôt par « those who share the *politeuma* » (p. 228), et y voit « other individuals gathered together with them in a *politeuma* » et donc des « affiliated members » (p. 223) ; et pour Sébennytos, « those sharing the *politeuma* », et aussi « an association devoted to the royal cult in the Delta, that gathered several subgroups, including perhaps civilians », selon FISCHER-BOVET 2022, p. 184 (voir aussi p. 189, « those who gather with them »).

163. Selon ZUCKERMAN 1985-1988, p. 175, les Béotiens rassemblés à Xoïs (*politeuma* béotien) seraient des colons militaires, et les « συμπολιτεύομενοι may have been their civil compatriots or other Greeks who joined the worship of Boeotian "ancestral gods" without being members of the *politeuma* » ; au sujet du même document, l'hypothèse « civile » est privilégiée dans deux études récentes : KRUSE 2015, p. 289-290, restreignant l'usage de *sympoliteuomenoi* « very probable also » aux seuls civils qui sont des

En fait, l'explication la plus éclairante avait été donnée depuis longtemps par W. Dittenberger, au sujet du groupe accompagnant les *koina* des Thraces et des Ioniens : « *Sine dubio ei mercennarii, qui origine ad nullam ex eis gentibus pertinebant, quae concilia sua habebant in exercitu Cyprio, tamen alicui ex illis sodalitatibus se aggregabant. Hi sunt οἱ συμπολιτευόμενοι*¹⁶⁴ ». À sa suite, M. Launey décrivait ainsi les associations militaires à Chypre :

En tout état de cause, pas davantage que le groupement des Apollôniates iduméens d'Hermopolis, avec ses συμπολιτευόμενοι, certaines de ces associations ne groupent que des soldats de la même origine. Le groupe des Achéens accueille aussi les autres Hellènes ; les *koina* thrace et ionien ont aussi leurs συμπολιτευόμενοι. C'est donc uniquement autour des masses ethniques les plus importantes que se constituent les *koina* ; les isolés, les groupes minimes, sont, de gré ou de force, rattachés à un *koinon*¹⁶⁵.

Tandis que, dans le contexte des *politeumata*, les *sympoliteuomenoi* sont des étrangers rattachés au *politeuma*¹⁶⁶. Récemment, P. Sängner voyait dans *hoi sympoliteuomenoi* « a description for persons belonging to an association or sharing a ceremonial act¹⁶⁷ », et en donnait la bonne définition dans sa monographie de 2019 sur les *politeumata* :

Die Bezeichnung *sympoliteuomenoi* dürfte sich in den dokumentierten Fällen auf Personen beziehen, die zusammen mit einer näher definierten Kern- oder Hauptgruppe, die in allen Fällen einen militärischen Charakter gehabt zu haben scheint, eine Gemeinschaft bildeten, hinter der ein *politeuma*, eine gewöhnliche Vereinigung oder ein *gymnasion* stand, oder die vielleicht auch einfach nur anlässlich einer Versammlung gebildet wurde¹⁶⁸.

Sängner critiquait déjà l'emploi d'un tel *terminus technicus*, employé dans plusieurs contextes, pour désigner les civils. En effet, on a souvent suggéré que les associations de soldats comprenaient aussi des civils depuis les familles jusqu'aux marchands et autres¹⁶⁹, mais il semble que, dans ce cas précis des *sympoliteuomenoi*, il s'agisse toujours d'autres soldats associés dans la décision. C'est aussi la bonne explication de J.-B. Cayla pour les témoignages à Chypre :

Les συμπολιτευόμενοι sont des soldats qui s'associent au *koinon* des Ioniens. Le terme ne renvoie à aucune "sympolitie", mais l'organisation des associations militaires devait être

proches des soldats (et p. 293-294, « presumably civilians ») ; PAGANINI 2022, p. 225 (« civilian members attached to the military component »).

164. W. Dittenberger, *OGISI* 143, comm.

165. LAUNEY 1949-1950, t. II, p. 1034 (voir aussi p. 1031).

166. LAUNEY 1949-1950, t. II, p. 1071, 1078, 1080.

167. SÄNGER 2021, p. 123.

168. SÄNGER 2019, p. 111 (sur ce terme, p. 109-114).

169. Voir n. 163.

calquée sur celle de la cité, d'où l'emploi d'une forme du verbe πολιτεύω, au lieu d'une forme directement dérivée du terme κοινόν, comme, par exemple, une forme du verbe κοινωνεῖν. Outre les corps ethniques majoritaires, il devait exister des mercenaires d'autres origines, mais trop peu nombreux pour constituer un *koinon* ethnique¹⁷⁰.

Déjà en 1963, Louis Robert mettait en garde contre les confusions engendrées chez les modernes par le terme πολιτεύμα, avec un sens générique de « communauté » ou « corps civique » (pour les cités), et remarquait : « L'erreur vient de ce que tous ces historiens ont été comme hypnotisés par les discussions sans fin sur un sens technique de πολιτεύμα en Égypte (surtout le πολιτεύμα militaire, "ethnique ou pseudo-ethnique", et aussi pour les communautés juives)¹⁷¹. »

Qui plus est, le sens associatif du terme *sympoliteuomenoi* est manifeste dans un tout autre dossier de témoignages, d'époque impériale, en Asie Mineure :

- Amisos (mais il s'agit d'une inscription de Pergame, règne d'Auguste)¹⁷² : ὁ δῆμος ὁ Ἀμισηνῶν καὶ οἱ συμπολιτευόμενοι Ῥωμαῖοι ;
- Attaleia de Pamphylie (sous Auguste et au II^e s. de n. è.)¹⁷³ : ὁ δῆμος καὶ οἱ συνπολιτευόμενοι Ῥωμαῖοι ;
- Isaura Nea (Isaurie) (époque impériale)¹⁷⁴ : Ἰσαυρέων ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος οἱ τε συνπολιτευόμενοι/συμπολιτευόμενοι Ῥωμαῖοι.

Ces inscriptions honorifiques émanent d'une association entre le corps civique local (le *dēmos*) et les citoyens romains établis dans quelques cités d'Asie Mineure, avec un statut privilégié, de corps constitué¹⁷⁵.

Notre cas d'Alexandrie est un peu particulier, puisqu'ici ce sont les mercenaires, des soldats recrutés à l'extérieur, qui forment le bloc le plus compact : un *koinon* des Trales et des Masyles, sur une base ethnique, mais agrégeant deux entités différentes, noyau auquel s'associent deux groupes internes de soldats professionnels. Avec les deux dédicaces d'Hermoupolis Magna, la dédicace du Boubasteion confirme de manière indubitable que

170. CAYLA 2018, p. 178. KAYSER 2013, p. 138-140 (et tabl. 3, p. 139) semble hésiter entre les positions de M. Launey et THOMPSON CRAWFORD 1984, p. 1072-1073, au sujet de ces « membres associés » (*sympoliteuomenoi*).

171. ROBERT 1963a, p. 476-478 (au sujet d'un décret d'Hanisa, en Cappadoce) (citation p. 477-478 n. 3).

172. CONZE, SCHUCHHARDT 1899, p. 173, n° 16 (*IGRIV* 314, avec la bonne explication de G. Lafaye : « cives Romani Amisi consistentes » ; *I. Pergamon*, II, p. 514).

173. Deux inscriptions : *SEG* VI 646 et BEAN 1958, p. 32, n° 20 (*SEG* XVII 578) ; il s'agit d'un groupe de colons établis par Auguste (voir J. et L. Robert, *BÉ*, 1948, 229).

174. *IGR* III 292 et 294.

175. Voir la présentation de BRÉLAZ 2016, p. 71-73 et 82.

le terme συμπολιτευόμενοι, rencontré dans le domaine lagide uniquement en contexte militaire, concerne exclusivement la sphère militaire : ce sont toujours d'autres soldats associés à un groupe militaire principal, et non pas des groupes de civils, comme on l'avait parfois supposé par le passé – ce qui n'exclut pas, bien entendu, la présence des familles, sur lesquelles les témoignages sont toutefois à chercher dans d'autres contextes.

RECRUTEMENT EXTERNE ET CONTINGENTS INTERNES

Le fils d'Eumèlos est honoré par un regroupement de troupes ethniquement variées, originaires ou venues de Thrace et de Numidie, mais aussi d'Égypte, autrement dit, soit de l'extérieur soit de l'intérieur du royaume lagide. Lorsqu'il évoque les troupes levées au moment de la quatrième guerre de Syrie, soit parmi les clérouques, soit recrutées à l'extérieur, Polybe 5.65.11 souligne la variété des troupes (ταῖς διαφοραῖς) composites¹⁷⁶, les Ptolémées ne faisant pas du regroupement ethnique un critère déterminant dans l'organisation de l'armée.

Comment interpréter la composition de ce *koinon* ? Le participe aoriste τῶν παραγενομένων (l. 2) souligne pour certains qu'il s'agit de contingents récemment arrivés ou incorporés, venus de l'extérieur. Il fait écho à Polybe 5.63.9, évoquant les préparatifs avant le déclenchement de la quatrième guerre de Syrie, supervisés par les ministres de Ptolémée IV : ils préparaient des réserves d'intendance pour les présents et pour les arrivants (τοῖς παραγινομένοις) que l'on faisait venir de l'extérieur de l'Égypte. De même, l'un des tuteurs du jeune Ptolémée V, Sôsibios, envoie Skopas en Grèce afin de recruter des mercenaires : il voulait éloigner les anciens mercenaires et compléter/renouveler « avec les nouveaux arrivants (τοῖς δὲ παραγενομένοις) la garde royale, les troupes stationnées dans le Palais et également dans le reste d'Alexandrie¹⁷⁷ ». Cet appel à des mercenaires étrangers est régulièrement attesté au II^e s. surtout dans les épisodes de crise (qui ne manquèrent pas entre les conflits dynastiques, les appétits séleucides et les troubles internes), même si les réformes visaient à recruter de plus en plus en interne¹⁷⁸ : Ptolémée VI, Ptolémée le Jeune et Cléopâtre II tentèrent, mais sans succès d'après un texte incomplet de Polybe, de recruter des troupes en Achaïe et à Sicyone pour contrer les ambitions d'Antiochos IV¹⁷⁹. De retour de Rome (163/162), où il était allé geindre sur son sort, Ptolémée le Jeune, qui projetait de mettre la main sur Chypre, recrute

176. FISCHER-BOVET 2014a, p. 78-81.

177. Polybe 15.25.17.

178. FISCHER-BOVET 2014a, p. 293.

179. Polybe 29.23-26. Voir FISCHER-BOVET 2014b, p. 233.

également en Grèce un fort contingent de mercenaires qu'il finit par renvoyer¹⁸⁰. Plus tard, lorsque Ptolémée VIII revient à Alexandrie après la mort de son frère en 145, il laisse toute liberté à ses *peregrini milites* d'après Justin¹⁸¹.

Un autre participe évoque la manière dont le groupement a été constitué, par amalgame : προσκειμένων (l. 3) suggère que « Perses » et Cyrénéens ont été adjoints aux autres unités venues d'ailleurs, comme ce fut le cas des Trales et des Masyles. Il n'y a pas de parallèle pour ce verbe dans les inscriptions ou les papyrus à caractère militaire, mais en grec on emploie très souvent κείμαι au sens du parfait passif de τίθημι : le sens de πρόσκειμαι devrait être « qui leur sont ajoutés/adjoints » (passif de προστίθημι). Le verbe semble utilisé pour signifier une dépendance, par rapport à un domaine principal : dépendant, attaché à, venant en sus, *vel sim.*¹⁸², et donc la constitution d'un groupe militaire.

Nous identifions donc des troupes qui sont constituées de fantassins légers (Trales), plutôt des cavaliers légers (Masyles, voir *infra*) et peut-être d'autres fantassins (les « Perses » ?), recrutées pour l'occasion (παραγενόμενοι) ou non. Ces troupes étaient probablement basées à Alexandrie. En 219 déjà, Polybe 5.36.4-5 mentionne à Alexandrie des ξένοι και μισθοφόροι : près de trois mille soldats du Péloponnèse et mille Crétois. On sait par le même historien (5.63.8) que, pour affronter Antiochos III, les ministres avaient fait venir à Alexandrie les mercenaires des possessions extérieures et les nouvelles recrues pour les former et les aguerrir. Toujours selon Polybe (5.79.2), Ptolémée IV partit d'Alexandrie avec 70000 fantassins, 5000 cavaliers et 73 éléphants. À partir de cette époque, Alexandrie ressemble à une ville de garnison¹⁸³. Selon le même historien, qui a visité la ville sous Ptolémée VIII, les mercenaires, « lourdauds, nombreux et indisciplinés » (τὸ μισθοφορικόν, βαρὺ καὶ πολὺ καὶ ἀνάγωγον) constituaient un des trois groupes d'habitants de la ville (τρία γένη) et cela depuis longtemps, en plus des indigènes égyptiens et des Grecs difficiles à gouverner¹⁸⁴.

180. Polybe 31.17.1 (ξενολόγιον ἐμβριθέες) et 4 (ξενικὴν χεῖρα βαρεῖαν). En Crète, il fut capable, après avoir renvoyé sous la pression romaine ses troupes mercenaires, en 162, de recruter environ 1000 mercenaires (Polybe 31.17.7-8). Voir BURASELIS 2011, p. 151-160.

181. Justin 38.8.3 et 5-6. Selon McKECHNIE 2011, p. 219-234, ils pouvaient avoir été recrutés en Grèce comme en 163/162 (p. 221 n. 7 : « it seems plausible to think he may have drawn on the same source again »).

182. Nous remercions R. Bouchon, M. Casevitz et P. Hamon pour leurs suggestions sur les l. 2-4, très complexes.

183. Sur les soldats à Alexandrie, voir GRIFFITH 1935, p. 126-131; FRASER 1972, vol. 1, p. 69-70 (et notes, vol. 2, p. 152-154).

184. Dans un livre perdu : Polybe 34.14.1-5, chez Strabon 17.1.12 (C. 797).

LE *KOINON* D'UN GROUPE, DE DEUX GROUPES OU DE PLUSIEURS ?

Comment est composé le *koinon* ? S'agit-il d'un *koinon* ethnique ou pluri-ethnique ? La question n'a jamais vraiment été traitée : la composition du groupe est l'un des points les plus obscurs, qui dépend également des restitutions proposées par les différents éditeurs, avec l'ajout ou la suppression d'articles (τῶν). Leurs réponses varient, sans solution vraiment convaincante. Selon les éditeurs, on a affaire à trois, quatre, voire cinq groupes et donc à un *koinon* à géométrie variable, liée en partie au fait que le terme *sympolitouomenoi* n'avait pas été lu : les *ed. pr.* (2014) parlent de l'association des Trales de Thrace, des Masyles qui, venus de Libye, ont été affectés avec eux, des Perses et des Cyrénéens leurs frères d'armes (même si le commentaire penche pour un *koinon* dont le cœur serait les Trales) ; chez Chr. Fischer-Bovet (2020), il est question de l'association des Trales thraces et des Masyles venus de Libye, et ceux attachés à eux, les Perses et les Cyrénéens, qui servent avec eux ; dans le *CPI* (2021), il s'agit de l'association des Trales thraces (le *koinon* d'origine) et des Masyles venus de Libye, et ceux attachés à eux, et les Perses et les Cyrénéens, qui servent avec eux (quatre éléments, ou plutôt cinq).

La construction des l. 3 et 4 pose des problèmes. Que dans ce texte deux participes qualifient le même groupe surprend. Il est évident pour nous que τῶν τούτοις προσκειμένων doit aller avec le dernier groupe (Perses et Cyrénéens) si l'on regarde la manière dont les articles sont employés : [τὸ] κοινὸν (I) τῶν Τραλέων Θραϊκῶν καὶ (II) τῶν παραγενομένων | [ἀ]πὸ τῆς Λιβύης Μασύλων καὶ (III) τῶν τούτοις προσκειμένων | [καὶ] Περσῶν καὶ Κυρηναίων συνπολιτευομένων. Deux solutions sont envisageables. Selon M. Casevitz, que nous remercions, les articles τῶν devant les Trales, les Masyles et le troisième groupe adjoint, composé de Perses et de Cyrénéens, sont employés pour introduire des déterminations ; dans ce troisième groupe, Perses et Cyrénéens apparaissent en tandem (καὶ ... καὶ), le participe συνπολιτευομένων ayant ici une valeur causale, et non déterminative : en qualité d'associés, devons-nous comprendre. Une autre solution, suggérée par P. Hamon, serait que le premier des deux καὶ ne coordonne pas les deux groupes, mais les deux participes : τῶν τούτοις προσκειμένων καὶ [...] συνπολιτευομένων ; dans un grec plus correct, on aurait sans doute écrit : τῶν τούτοις προσκειμένων Περσῶν καὶ Κυρηναίων καὶ συμπολιτευομένων, et on doit comprendre « ceux qui leur sont adjoints (Perses et Cyrénéens) et associés ». L'entité qui honore le fils d'Eumèlos regroupe à la fois de vrais mercenaires (Trales et Masyles, à savoir les groupes I et II) et des soldats professionnels en Égypte (le groupe III, associé au premier noyau).

La plupart des commentateurs semblent avoir opté pour une association militaire des Trales, avec des contingents associés d'autres origines (*CPI*, I, p. 124). Ainsi, d'après Chr. Fischer-Bovet, « the phrasing of the inscription – leaves unclear whether the soldiers

formed a multi-ethnic *koinon* or if it was only the *koinon* of the Trales, whom the Masyles joined, and with whom the Persians and the Cypriots (or the Cyrenaeans?) served»¹⁸⁵.

Puisque tous ces groupes militaires apparaissent au génitif pluriel, et puisque le nom κοινόν avec l'article défini τό est répété à l'avant-dernière ligne, sans oublier le sens de la précision συνπολιτευομένων (l. 4), il est manifeste que tous constituaient l'association, et non seulement les Trales, comme le suggère le commentaire du *CPI* (I, p. 124 et 125). On observe la même répétition pour le *koinon* des soldats lyciens à Alexandrie – ces derniers, comme on l'a vu, sont nombreux dans l'armée lagide, y compris à Chypre.

On pensait que des *koina* militaires n'existaient qu'à Chypre, mais l'inscription du secteur du Boubasteion ainsi que la dédicace du *koinon* des Lyciens, connue depuis longtemps, montrent que ce type d'associations était d'usage à Alexandrie et donc en Égypte avant même la série très riche livrée par les garnisons de Chypre. Qui plus est, le type d'organisation semble avoir été le même, ainsi que les pratiques épigraphiques, à savoir des inscriptions honorifiques, constituant, en fait, le filtre à travers lequel nous sommes renseignés sur le fonctionnement de ces structures associatives. Enfin, à Chypre (comme en Égypte), ces associations ne sont pas forcément l'apanage des mercenaires, comme trop souvent répété dans les études modernes : cela est indiqué non seulement par des groupements sur une base ethnique concernant des régions qui avaient appartenu plusieurs générations auparavant à l'Empire lagide (ainsi, la Lycie et la Cilicie), mais aussi par le fait que les nombreuses attestations d'un *koinon* lycien¹⁸⁶ sont précédées, et cela d'un siècle, par la présence sur l'île de soldats lyciens vers 224/223, d'après une liste de contributions pour l'approvisionnement en huile (*I. Paphos* 66)¹⁸⁷. Ainsi, la structuration de *koina* par groupes ethniques – auxquels s'associent parfois d'autres soldats partageant la même garnison – est un phénomène d'abord attesté à Alexandrie et sans doute sporadiquement à l'intérieur de l'Égypte, par exemple, à Hermoupolis Magna, avant d'être mieux illustré par les séries bien connues sur l'île de Chypre¹⁸⁸ (Ciliciens, Crétois, Ioniens, Lyciens et Thraces) sous Ptolémée VI et Ptolémée VIII (180-116). Dans la même série chypriote, il convient d'inclure οἱ ἐν Κύπρῳ[ι] στρατευόμενοι Ἀχαιοὶ καὶ οἱ ἄλλοι Ἑλληνας, sans doute un *koinon* des Achéens et d'autres Grecs faisant campagne

185. FISCHER-BOVET 2022, p. 185. Mais l'usage des virgules, par rapport à la traduction du *CPI*, ajoute un autre groupe après la Trales et les Masyles.

186. *I. Paphos* 46, 47, 48, 49 (?), 59, 77, 78 (?).

187. LANCIERS 2017, p. 118; CAYLA 2018, p. 191 note avec raison, au sujet de ces Lyciens, que « [p]armi les garnisaires de Paphos, ils semblent avoir été les plus nombreux et les plus anciennement installés ».

188. LESQUIER 1911, p. 124-125; LAUNEY 1949-1950, t. II, p. 1032-1035; BAGNALL 1976, p. 54-57 et Appendix B (p. 263-266, liste des soldats avec leurs ethniques); MEHL 1996, p. 223-224; KRUSE 2015, p. 292-296; SÄNGER 2019, p. 241-243 (comparaison avec les *politeumata*); FISCHER-BOVET 2022, p. 189-191. Sur les rapports entre *koina* et *politeumata*, voir HONIGMAN 2003.

sur l'île¹⁸⁹, qui honorent à Olympie le gouverneur Séleukos fils de Bithys (158-146)¹⁹⁰. Il convient de ranger dans la même sphère militaire d'autres structures associatives à Chypre : un *thiasos* d'*epigonoï*, rendant hommage au chef d'une garnison lagide (région de Morphou ?, territoire de Soloi), probablement sous Ptolémée IV¹⁹¹ ; un *thiasos* des *presbyteroi* (« anciens ») à Troulloi (territoire de Golgoi)¹⁹² ; enfin, un *thiasos* de l'*aposkeuè* à Voni (territoire de Chytroi)¹⁹³.

On peut désormais distinguer deux types de *koina* militaires dans le domaine lagide :

- ethniques (la plupart) : Crétois, Ioniens, Lyciens, Thraces, etc. (bien attestés à Chypre) ;
- composites : le premier de ce type est celui d'Alexandrie, comprenant à la fois Trales et Masyles, auxquels s'associent des « Perses » et des Cyrénéens.

On s'aperçoit que la typologie des *koina* trouve un parallèle dans celle des *politeumata* :

- la plupart, ethniques sur une base territoriale : Béotiens (Xoïs, dans le Delta), Ciliciens (Arsinoïte ?), Crétois (Arsinoïte ?), Iduméens (Memphis, dans le Delta), Juifs d'Hérakléopolis, etc. Leurs avatars existent encore à l'époque romaine : Lyciens (Alexandrie, 120 de n. è.), Phrygiens (Alexandrie, fin du 1^{er} s. de n. è.), Juifs de Bérénice (Cyrénaïque, au passage des ères) ;
- un *politeuma* regroupant « les soldats sur les rôles de la garnison d'Alexandrie » (τὸ πολιτεῦμα τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ φερομένων στρατιωτῶν), à savoir toute ou une grande partie de la garnison de la cité, dans une dédicace à Zeus Sôtèr et à Héra Téléia, en 112/111 ou 76/75¹⁹⁴.

Dès lors, on peut se demander quelle est, en fin de compte, la différence spécifique entre un *koinon* et un *politeuma*, en tant que structures associatives militaires du 1^{er} s. lagide, laissant de côté l'éventuelle promotion d'un *koinon* à un meilleur statut,

189. Ainsi pour SÄNGER 2015, p. 251.

190. *OGIS* I 151 = *I. Olympia* 301.

191. *SEG* XX 293 (θίασος τῶν Ἐπιγόνων), qui honore Θεόδωρον Δημητρίου | Ἀρσινοέα τῆς ἐπὶ Παμφυλίας | ἡγεμόνα τὸν τεταγαμένον | ἐπὶ Χαράδρου, καὶ τὴν γυναῖκα | αὐτοῦ Μυραῖθα Ζηνοθέμιος | Σαμίαν καὶ τοὺς υἱοὺς Ἀρχικλῆ[ν] | καὶ Δημήτριον, ἀρετῆς ἕνεκ[α] | καὶ εὐνοίας τῆς εἰς αὐτ[όν].

192. *IG* XV.2.1 4 (εἰς τὸν θίασον τῶν πρεσβυτέρων) (milieu du 11^e s.).

193. Un θίασος τῆς ἀποσκευῆς attesté auprès du sanctuaire d'Apollon (OHNEFALSCH-RICHTER 1884, p. 137-138, n° 8, l. 1-3). Sur ces thiasos, voir HERMARY 2004, p. 54-55 (avec la bonne explication pour les *presbyteroi*, probablement des vétérans d'un corps militaire, et pour l'*aposkeuè*, « l'ensemble des personnes dépendant des soldats cantonnés à cet endroit, familles et serviteurs ») ; MICHEL 2020, p. 52-54.

194. *CPI* I 6 (trad. « the community of soldiers enrolled in Alexandria », p. 44).

celui d'un *politeuma*. Il est important de constater que, dans les deux cas, sont attestés des *sympoliteuomenoi*, des soldats d'autres origines, mais partageant la même garnison et gravitant autour de la principale structure d'appartenance et de sociabilité militaire, au service du royaume, mais qui savent aussi utiliser les réseaux militaires à leur propre profit.

De fait, la dédicace du secteur du Boubasteion confirme les deux raisons d'être d'une association : créer du lien social (le groupe de mercenaires externes, Trales et Masyles, auxquels s'associent deux autres groupes) et se ménager des appuis au plus haut niveau. En cela, elle se comporte comme les divers *koïna* de soldats en garnison à Chypre, dès la fin du III^e s. et surtout au II^e s. : s'appuyant sur des officiers influents au mieux de leurs intérêts¹⁹⁵, ces groupes militaires multiplient, au même titre que des commandants ou diverses unités, dédicaces et statues au gouverneur ou à des membres de sa famille et les louent avec le même vocabulaire, soulignant leur dévouement envers les souverains (*eunoia*), leur excellence (*aretê*) ou leurs actes de générosité (*euergesia*) envers l'association¹⁹⁶. On relève cependant une différence : contrairement à ce qui se passe à Chypre, où les *koïna* s'affichent généralement sur une base ethnique (Ioniens, Lyciens, Thraces...), qui correspond à la majorité de ses membres, le *koïnon* de notre dédicace s'affiche ici composite.

DATE ET CIRCONSTANCES HISTORIQUE

Différentes dates ont été proposées pour cette inscription, au gré des lectures et des commentaires, remplaçant Arsinoé par Cléopâtre et en fonction de la mention – évanescence, nous l'avons vu – des fils du couple royal : peu avant 204 (*ed. pr.*), *ca* 222-204 (*SEG*), entre 219 et juin 217 (E. Lanciers), *ca* 175-170 (Chr. Fischer-Bovet), *ca* 166-145 (*CPI*, à cause des « fils »). Devant autant d'inconnues, Fr. Kayser (*BÉ*, 2019, 550) écrivait : « la question de la datation de l'inscription pour Mégamédès n'est pas tout à fait résolue, en raison des incertitudes de lecture [...] la surface de la pierre étant fortement abrasée, il paraît difficile de proposer beaucoup de corrections, en l'absence d'autopsie ».

Or, nous avons noté l'impossibilité de lire τοὺς υἱοὺς αὐτῶν (l. 7), lecture des premiers éditeurs suivie dans toutes les éditions, alors qu'elle posait non seulement des problèmes chronologiques, mais qu'elle manquait de parallèles. Pourquoi mentionner seulement les fils, alors que d'habitude on utilise le pluriel générique des enfants (τὰ τέκνα), ainsi pour le couple des dieux Philométors¹⁹⁷, d'autant plus que ce dernier eut comme premier enfant une fille, Cléopâtre Théa ?

195. THOMPSON CRAWFORD 1984, p. 1073-1074 ; FISCHER-BOVET 2014a, p. 279-295.

196. Voir ROESCH 1980.

197. Par ex. *I. Paphos* 39 (*ca* 163-157), 73 et 74 (*ca* 164/163-145), *CPI* I 115 (Xoïs, *ca* 157-145), *CPI* I 127 (Pharbaïthos dans le Delta, *ca* 163-145). Sur Cléopâtre II, épouse de Ptolémée VI, voir

Dès lors, pour tenter de préciser la chronologie, il faut revenir sur la fonction de ces troupes.

De tels groupes étrangers arrivés de pays éloignés, comme les « Trales thraces » et les « Masyles venus de Libye », faisaient-ils partie de la garde royale ? Cette hypothèse des premiers éditeurs et de divers commentateurs nous semble très improbable. Si l'on passe en revue toutes les mentions des Trales dans les armées hellénistiques, on voit qu'ils ont toujours fourni des contingents d'infanterie légère, recherchés pour les embuscades et le harcèlement ; en revanche, les Masyles auraient pu fournir, comme souvent, des troupes de cavalerie légère, puisqu'ils apparaissent comme des lanceurs de javelots, spécialisés dans les diversions et les embuscades, les raids de harcèlement et d'encercllement¹⁹⁸. La présence de ces deux contingents, avec des compétences militaires recherchées, peut s'expliquer si l'on pense à un rassemblement d'unités en vue d'une campagne ou d'autres mouvements de troupes.

Pour Fr. Kayser, qui cite volontiers M. Launey (déjà cité par les *ed. pr.*)¹⁹⁹, ce *koinon* est « un rassemblement occasionnel de soldats qui ont pris part à une même campagne » (*BÉ*, 2015, 729). Il faut cependant noter que ces troupes se sont suffisamment implantées pour développer un esprit de corps (cher à Chr. Fischer-Bovet), accumuler des ressources et forger l'assise nécessaires au sein d'une association pour faire une dédicace coûteuse à Alexandrie à un dignitaire. Seule une dizaine de dédicaces de statues réalisées par des membres de l'armée est connue (uniquement à Alexandrie et dans le Delta)²⁰⁰. On serait tenté de conclure que ces unités ne sont pas démobilisées, mais toujours en service actif.

Un faisceau d'indices suggère une date dans la seconde partie du règne de Philométor²⁰¹, après la partition du royaume en 163²⁰², et donc dans une fourchette chronologique comprise entre 163 et 145. Pour expliquer un tel regroupement d'unités

BIELMAN SÁNCHEZ, LENZO 2015, en partic. p. 60-63 (dédicaces des membres de la cour, des fonctionnaires et des représentants de l'armée) et 92-110 (sur l'épithète *Philométôr*) ; p. 169-173, mention des enfants dans les documents, surtout le terme collectif τέκνα (18 des 24 dédicaces entre 163 et 145).

198. HAMDOUNE 1999, p. 13-14, 31, 34-35 (contrairement à ce que pensent les modernes, les Numides « ne sont pas toujours et exclusivement des cavaliers, comme on le croit trop souvent » ; ce point a été souligné dans le compte-rendu de M. Reddé, *REA* 105, 2003, p. 328, et sera développé par Charles-Alban Horvais) ; HAMDOUNE 2005.

199. Voir LAUNEY 1949-1950, t. II, p. 1005-1008, sur les *koina* de soldats, des groupements de soldats ayant pris part à une campagne, en l'honneur de leur ancien chef.

200. FISCHER-BOVET 2020, p. 153.

201. La première attestation de *theoi Philométôres* est de 175, mais entre 175 et 170 la reine n'apparaît pas dans les protocoles de datation des papyrus. Voir aussi PREYS 2018, p. 329-356, sur l'usage du duel dans les textes hiéroglyphiques, entre 175-170 et 163-145.

202. Ptolémée VIII Évergète II réside à Cyrène entre 162 et 145.

différentes, à la fois des mercenaires assez exotiques et des contingents plus réguliers du royaume, trois possibilités s'offrent à nous :

- soit la tenace querelle dynastique entre les deux frères (encore en 163/162 Ptolémée VIII recrute des soldats en Grèce et en Crète), et les multiples épisodes de la guerre civile plus ou moins larvaire. Ainsi, grâce au décret de 154 pour le Coen Aglaos fils de Théoklès, honoré avec des statues à Cos et à Délos, on apprend l'existence de *symmachoi* crétois qui appuient Ptolémée VI contre son frère : τοῖς ἐξαπε[σταλ]μένοις εἰς Ἀλεξάνδρειαν ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῶ[ν Κρητ]αιέων συμμαχοῖς et οἱ πεμφθέντες κατὰ συμμαχίαν ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῶν Κρηταιέων πρὸς βασιλέα Πτολεμαῖον (*I. Délos* 1517)²⁰³ ; la même année, un autre décret honorant Ptolémée VI par des statues à Délos et en Crète émane des οἱ συμμαχήσαντες [ἐν] Κύπρῳ βασι(λ)εῖ Πτολεμαῖῳ (*I. Délos* 1518) ;
- soit les révoltes internes et leur répression²⁰⁴ ;
- soit plutôt les dernières guerres syriennes de Philométor, entre 151 et 145 (exploitant cyniquement la crise dynastique séleucide), avec le besoin d'une armée « complète », réunissant plusieurs types d'unités, dont certaines spécialisées, comme les Trales – devenus, avec les Crétois, incontournables dans une armée en campagne – et les Masyles.

N'oublions pas que l'époque de cette dédicace est marquée, en Égypte comme dans le reste du monde hellénistique, par des mutations importantes :

- la réorganisation de l'armée lagide par Ptolémée VI, après les crises externes (pertes de territoires, en particulier en Asie Mineure) et internes (révoltes, querelle dynastique), qui s'accompagne de l'émergence des *politeumata* et du foisonnement de *koina* militaires²⁰⁵ ;
- une période de bouleversements, de circulation des troupes dans tout le bassin méditerranéen. Ainsi, des troupes envoyées depuis Alexandrie (οἱ συναπο[σ]ταλέντες α[ὐτ]ῶι παρεφεδρε[ῖ]σαι ἐξ Ἀλε[ξ]ανδρείας) dans la base lagide de Méthana honorent Timaios des Premiers Amis²⁰⁶. Des soldats égyptiens (d'après l'onomastique indigène) furent envoyés par Ptolémée VI à Gortyne, en aide contre des enne-

203. Le même Aglaos est honoré à Paros, pour son comportement envers la cité et le couple lagide (*SEG* XXXIII 682) ; voir BAGNALL 1976, p. 119-120.

204. VEÏSSE 2004, p. 27-48.

205. Sur l'armée lagide des Ptolémées VI et VII, voir FISCHER-BOVET 2014a, p. 98-105. Sur la situation financière au II^e s., moins catastrophique qu'on ne le pensait, et proche de celle du III^e s., voir LORBER, FISCHER-BOVET 2020.

206. *IG* IV 854 (ca 163-145).

mis (Cnossos ?)²⁰⁷. Ajoutons une inscription (perdue) provenant probablement du Lac Salé (Kition), dans laquelle οι τασ[σόμενοι --- τῶν στρατι]ωτῶν τῶν παραγεγο-
νότων ἐκ [--- κ]αὶ ξενολογηθέντων ὑπὸ Π[--- ---]δου, envoyés depuis la Thébaidé,
honnorent un gouverneur de Chypre²⁰⁸ ;

- surtout, l'ingérence romaine passe à un autre niveau. On est à une époque où deux grandes puissances s'effondrent, en Grèce et au nord de l'espace égéen, ou au sud de la Méditerranée occidentale : les Antigonides en 168 puis en 148, la Macédoine devenant province romaine en 146 ; Carthage en 146, par ailleurs l'année de la défaite de la Ligue achéenne et de la destruction de Corinthe. Or, deux des groupes militaires concernés viennent précisément des régions limitrophes de ces espaces où le pouvoir romain s'impose : les Trales, du nord de l'Égée, et les Masyles, du voisinage de Carthage. Dans tous les cas, l'ombre de Rome se profile²⁰⁹, et on imagine mal un déplacement vers Alexandrie d'un contingent de Masyles sans l'aval de l'*Urbs*.

LE LIEU D'EXPOSITION

La découverte de l'inscription dans une zone remplie d'offrandes au Boubasteion d'Alexandrie, et non loin d'une base d'époque impériale qui mentionne explicitement les divinités du sanctuaire²¹⁰, a fait considérer que la statue (avec sa base) avait été exposée là. Mais pourquoi choisir comme emplacement le Boubasteion ? Les premiers éditeurs ont pensé soit à une connexion cyrénéenne²¹¹, soit à la proximité avec le Palais Royal et l'appartenance de ces troupes à la garde royale – hypothèse qui a fait florès. Ainsi, selon Chr. Fischer-Bovet, « [t]he erection of the statue in the Boubasteion indicates that the meeting place of the *koinon* was within or near the temple precinct, or at least that the garrison was nearby, since it was close to the Royal Palace quarter²¹² ». Mais la garnison d'Alexandrie était considérable, et la garde royale était minoritaire par rapport aux corps

207. *J. Cret.* IV 195 (avec la relecture de BAGNALL 1973, p. 124-127, n° 3).

208. *IG XV.2.1* 26 (ca 170-145 ?).

209. Sur les rapports de Ptolémée VI (et de son frère) avec Rome, voir LAMPELA 1998, en partic. p. 139-195 (sur la rivalité entre Ptolémée VI et son frère).

210. [Ἀρτέμιδι Φ]ωσφόροι καὶ Βουβάσται καὶ [---]; voir ABD EL-FATTAH, ABD EL-MAKSOUH, CARREZ-MARATRAY 2014, p. 161-170, n° II, photos p. 177, fig. 4-5. Cette inscription, dont l'édition a été accueillie avec des réserves (Fr. Kayser, *BÉ*, 2015, 729; *AE*, 2014, 1417; *SEG LXIV* 1895), sera bientôt rééditée par nos soins.

211. La présence de la base hellénistique « s'explique peut-être par le fait qu'une partie des membres du *koinon* étaient des Cyrénéens, comme Bérénice II la fondatrice du *Boubasteion*, des Cyrénéens auxquels ce temple aurait servi de point de ralliement » (*ed. pr.*, p. 150-151).

212. FISCHER-BOVET 2022, p. 185 (p. 184, membres de la garde royale).

de troupes parsemés dans la capitale et aux alentours, surtout lors d'un règne si long et si éprouvé.

On ne peut qu'émettre des hypothèses sur le choix du Boubasteion comme lieu d'érection de cette statue honorifique accompagnée de sa dédicace, qui fait également office d'offrande dans le sanctuaire. Le choix se justifie par le désir de donner de l'éclat à l'hommage rendu : ce sanctuaire soutenu par le pouvoir royal, à destination des différents éléments de la population, avait une position centrale – n'oublions pas que le Paneion dominait la ville –, et pouvait apparaître comme un lieu évident pour s'afficher. Ajoutons que Boubastis était la figure apaisée de Sekhmet, déesse guerrière, et l'équivalent d'Artémis (populaire, sous le nom de Bendis, en Thrace). Enfin, la mention de la Phôsphoros dans ce sanctuaire, encore à l'époque impériale, pourrait fournir la meilleure explication : cette épithète d'Artémis implique dans nombre de cas un caractère militaire²¹³.

Enfin, ajoutons qu'une divinité plus précisément associée à des soldats thraces apparaît dans une inscription perdue, peut-être sous Ptolémée VI²¹⁴. Il s'agit d'une dédicace du II^e s. de Théra (?), l'une des trois principales bases militaires lagides de l'Égée centrale, peut-être sur un autel, qui honore Dionysos *Thrakios*, en rapport avec des contingents de *machimoi* à Théra : [Διονύ]σφ Θρακίωι Ἄτταλος | [--]οκλέους λειτορευ[ας | τὸ δ]ε(ύ)τερον καὶ Ὀνήσιμος |⁴ [Ἀρισ ?]τίωνος ἀρχεύσας | [τῶν ἐν] <Θ>ήραι μ[α]χίμω[ν | τὸν βω]μὸν ἐκ τ[ο]ῦ (ὶ)δίου. Cette épithète suggère le poids de l'élément thrace dans la garnison de l'île à ce moment-là et s'insère parmi les dédicaces de groupes militaires à des divinités ancestrales.

Toutefois, on doit remarquer que contrairement à la base impériale, il n'est fait nulle mention du sanctuaire (de même le *koinon* des Lyciens ne précise pas où il tient à honorer Ptolémaïos fils de Ptolémaïos, *CPI* I 56) et que la muraille médiévale passe à proximité. Peut-être faut-il rester prudent et éviter de confondre lieu de découverte (secteur du Boubasteion) et lieu d'exposition²¹⁵. Rien n'exclut donc non plus un déplacement de la pierre à l'issue duquel elle se serait brisée (comme elle est complète, la cassure serait à lier à cet épisode).

213. Voir ROBERT 1964, p. 152-159 (Bendis, Artémis en Thrace, les déesses Phôsphoroi). Cette épiclese est également attestée en Égypte ptolémaïque dans la dédicace du diocète Apollonios Ἀπόλλωνι Ὑλάτηι, Ἀρτέμιδι Φωσφόρωι, Ἀρτέμιδι Ἐνοδίαι, Λητῶι Εὐτέκνωι, Ἡρακλεῖ Καλλινίκωι (*I. Portes du désert* 47, Koptos, ca 246).

214. Inscription perdue, copiée par Richard Pococke dans la première moitié du XVIII^e s. *CIG* I 1681 (Thèbes en Béotie); WILHELM 1930 (= WILHELM 2000, p. 260-263); HILLER VON GAERTRINGEN 1931 (*SB* V 8209 et *SEG* VIII 714); LAUNY 1949-1950, t. II, p. 957-958 et 998; BAGNALL 1976, p. 129-130. La provenance de Thèbes d'Égypte a été soutenue par W. Dittenberger en 1892, dans *IG*, VII, p. VI, alors que Hiller von Gaertringen l'a attribuée à Théra.

215. Nous remercions Marie-Dominique Nenna pour cette mise en garde.

CONCLUSIONS : LES APPORTS DE LA NOUVELLE ÉDITION

« Le *koinon* des Trales thraces et des Masyles venus de Libye, et de ceux qui leur sont adjoints, Perses et Cyrénéens, en tant qu'associés » est donc une association militaire du milieu du I^{er} s. qui enrichit de manière significative la série de dédicaces émanant de groupes militaires dans le royaume lagide. Il honore à la fois le dignitaire lagide et la maison royale, comme souvent dans ce type de documents. Recapitulons les acquis d'une longue enquête collective :

1. Identité du dignitaire lagide. On peut faire une croix sur Mégamédès, hipparque-fantôme et personnage romanesque; en revanche, on gagne la mention d'un anonyme fils d'Eumèlos, issu d'une famille dans laquelle on compte non seulement un membre des Premiers Amis mais peut-être aussi une prêtresse éponyme, et vraisemblablement d'autres officiers.

2. Trales thraces. On constate le profit d'intégrer les données récentes sur leur appartenance ethno-culturelle (la dédicace de Drama), confirmant leur caractère thrace, leur ancrage géographique entre la Macédoine orientale et la Thrace, et leur spécialité militaire (infanterie légère, opérations préliminaires lors des campagnes), ce qui peut jeter une autre lumière sur les raisons de leur présence à Alexandrie.

3. Masyles « venus de Libye ». Cette précision concerne le continent africain, dans la tradition géographique grecque, alors que les commentaires antérieurs ont ignoré leur ancrage en Numidie, l'ouverture vers le monde hellénophone opérée sous le long règne de Massinissa (et, en retour, les marques d'une présence hellénophone en Numidie), leur spécialité militaire, ou encore la description du banquet de Cirta dans un fragment des *Mémoires* de Ptolémée VIII.

4. « Perses ». Dans cette dédicace émanant d'un *koinon* militaire, les « Perses » ne sont pas une catégorie fiscale, mais un groupe de soldats très probablement d'origine égyptienne, indice d'une étape accélérée de l'intégration des indigènes grâce au service militaire, et de l'évolution de l'armée lagide.

5. Cyrénéens. Le quatrième groupe de militaires est constitué par des Cyrénéens (en conformité avec la première lecture, alors que les Chypriotes ont été retenus dans le *CPI*), en tant que deuxième groupe « interne » au sein des forces armées lagides.

6. *Sympoliteuomenoi*. Par rapport aux autres éditions, qui faisaient des deux derniers groupes des « camarades d'armes » (supposant aussi une méprise du lapicide), notre relecture à la fin de la l. 4 fait apparaître un terme typique du vocabulaire des associations lagides de militaires, les *συνπολιτευόμενοι*. À la lumière de la dédicace du secteur du Boubasteion et des autres occurrences en Égypte comme à Chypre, en particulier les deux dédicaces d'Hermoupolis Magna, son sens devient limpide : les *sympoliteuomenoi*

ne sont pas des civils (comme on l'a parfois supposé), mais toujours d'autres soldats associés à un groupe principal qui structure une organisation militaire (*koinon*, voire *politeuma*), constituée généralement sur une base ethnique.

7. Identité de la reine et épithète royale. Nous pouvons confirmer la lecture du nom de la reine, qui se lit en entier : Cléopâtre II, épouse de Ptolémée VI ; l'épithète du couple royal (Φιλομήτορες) se lit elle aussi sans difficulté.

8. *Rasura*. Aucun des éditeurs précédents n'a observé la *rasura* présente à la fin de la l. 6 : il s'agit du martelage d'une séquence sans doute anticipée par le lapicide, qui est revenu sur son oubli, en recrusant plus profondément et en gravant l'épithète en caractères légèrement plus grands.

9. *Goneis*. À la l. 7, au lieu de la mention des « fils » (avec tous les problèmes de chronologie qu'elle engendre), on préfère lire une indication générique aux parents du couple royal (τοὺς γονεῖς αὐτῶν), qui fait par ailleurs pendant aux *progonoï* (lecture assurée).

10. *Progonoï*. À la fin de la même ligne, au lieu des propositions antérieures, on lit clairement τοὺς προγόνους, une autre mention banale dans les honneurs aux couples royaux.

11. Une autre tournure. Au milieu de la l. 8, à la place des lectures précédentes, on reconnaît une variation des tournures honorifiques, τῆς πρὸς τὸ κοινὸν αἰρέσεως.

12. Composition du *koinon*. Les commentateurs hésitaient entre un *koinon* mono-ethnique, pour les Trales seuls, ou multi-ethnique, donc à plusieurs degrés d'appartenance. Le fait qu'il s'agit d'une seule association est confirmé par une simple lecture attentive de la dédicace – le mot *koinon* est répété deux fois, l. 2 et 8, comme dans la dédicace du *koinon* des Lyciens. Ce *koinon* est cependant composite : les « Trales thraces » et les « Masyles venus de Libye » se sont réunis au sein de la même association, le critère de constitution n'étant pas celui habituel (un groupe ethnique), mais leur statut similaire : des mercenaires étrangers, non-grecs, arrivés à Alexandrie. À ce groupe principal s'associent deux groupes internes, les « Perses » et les Cyrénéens, définis par le terme spécifique de *συνπολιτευόμενοι*. Notre dédicace confirme, et c'est un acquis particulièrement important, que ce mot-clé du vocabulaire militaire lagide, rencontré exclusivement dans des dédicaces des structures associatives des soldats (des *koina* et un *politeuma*), ne concerne pas les civils, mais toujours d'autres soldats, associés à la structure en cause, soit parce qu'ils sont d'une autre origine, soit parce qu'ils partagent la même garnison.

13. Traductions. Nous avons signalé diverses approximations des traductions antérieures, qu'elles concernent la succession des trois participes ou même des lectures assurées, ainsi pour φιλοτιμία.

14. Spécialité militaire. Ces groupes différents, et en particulier les troupes étrangères (Thraces et Masyles), avaient une spécialité militaire peu approfondie par les commentateurs, qui ont préféré spéculer sur leur appartenance à la garde royale, ce qui nous semble très improbable.

15. Date et contexte historique. Enfin, nous nous sommes intéressés au contexte historique et à la raison de la présence à Alexandrie de ces quatre groupes de soldats, dans la fourchette chronologique que nous proposons (ca 163-145) : soit l'un des épisodes de la querelle dynastique, soit la répression des révoltes internes soit, peut-être avec plus de vraisemblance, les campagnes syriennes de la fin du règne de Ptolémée VI Philométor.

ABBREVIATIONS

L'abréviation suivie pour le *Corpus of Ptolemaic Inscriptions*, I (Oxford, OUP, 2021) est celle des éditeurs (*CPI*). Les autres abréviations épigraphiques sont celles de la liste de l'AIEGL (Association internationale d'épigraphie grecque et latine), tandis que celles papyrologiques suivent la *Checklist of Editions of Greek and Latin Papyri, Ostraca and Tablets*; la référence aux inscriptions d'Égypte citées sans être commentées est celle de leur dernière édition dans le *CPI*.

BIBLIOGRAPHIE

- ABD EL-FATTAH, ABD EL-MAKSOUH, CARREZ-MARATRAY 2014 = Ahmed Abd El-Fattah, Mohamed Abd El-Maksoud, Jean-Yves Carrez-Maratray, « Deux inscriptions grecques du Boubasteion d'Alexandrie », *AncSoc* 44, 2014, p. 149-177.
- ABD EL-MAKSOUH, ABD EL-FATTAH, SEIF EL-DIN 2012 = Mohamed Abd El-Maksoud, Ahmed Abd El-Fattah, Mervat Seif El-Din, « La fouille du Boubasteion d'Alexandrie : présentation préliminaire », in Antoine Hermay, Céline Dubois (éd.), *L'enfant et la mort dans l'Antiquité*, III : *Le matériel associé aux tombes d'enfants : actes de la table ronde internationale organisée à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) d'Aix-en-Provence, 20-22 janvier 2011*, Arles, Errance, Aix-en-Provence, Centre Camille-Jullian, BiAMA 12, 2012, p. 427-446.
- ABD EL-MAKSOUH, ABD EL-FATTAH, SEIF EL-DIN 2015 = Mohamed Abd El-Maksoud, Ahmed Abd El-Fattah, Mervat Seif El-Din, « Foundation Deposit Plaques from the Boubasteion », *Bulletin de la Société Archéologique d'Alexandrie* 49, 2015, p. 125-144.
- ABD EL-MAKSOUH, ABD EL-FATTAH, SEIF EL-DIN 2018 = Mohamed Abd El-Maksoud, Ahmed Abd El-Fattah, Mervat Seif El-Din, « The Early Greek Presence in Alexandria », in Christos S. Zerefos, Marianna V. Vardinoyannis (éd.), *Hellenistic Alexandria: Celebrating 24 Centuries. Papers Presented at the Conference Held on December 13-15 2017 at Acropolis Museum, Athens*, Oxford, Archaeopress, 2018, p. 51-60.
- AOULAD TAHER 2004 = Mohamed Aoulad Taher, « L'hellénisme dans le royaume numide au II^e siècle av. J.-C. », *AntAfr* 40-41, 2004, p. 29-41.
- ARMONI 2004 = Charikleia Armoni, « P.Med. I² 32 und der ägyptische Aufstand in der Thebais », *ZPE* 149, 2004, p. 162-164.
- BAGNALL 1973 = Roger S. Bagnall, « Three Notes on Ptolemaic Inscriptions », *ZPE* 11, 1973, p. 121-127.
- BAGNALL 1976 = Roger S. Bagnall, *The Administration of the Ptolemaic Possessions outside Egypt*, Leyde, Brill, Columbia Studies in the Classical Tradition 4, 1976.
- BAKALAKIS, SCRANTON 1939 = George Bakalakis, Robert L. Scranton, « An Inscription from Samothrace », *AJPh* 60, 1939, p. 452-458.
- BARAY 2017 = Luc Baray, *De Carthage à Jéricho : mythes et réalités du mercenariat celtique (V^e-I^{er} siècle a.C.)*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 98, 2017.
- BASLEZ 1981 = Marie-Françoise Baslez, « Un monument de la famille royale de Numidie à Délos », *REG* 94, 1981, p. 160-165.
- BEAN 1958 = George E. Bean, « Inscriptions in the Antalya Museum », *Belleter* 22, 1958, p. 21-91.
- BERTHIER, CHARLIER 1955 = André Berthier, René Charlier, *Le sanctuaire punique d'El-Hofra à Constantine*, vol. 1-2, Paris, Arts et métiers graphiques, 1955.
- BERTRANDY 1985 = François Bertrandy, « La communauté gréco-latine de Cirta (Constantine), capitale du royaume de Numidie, pendant le II^e siècle et la première moitié du I^{er} siècle avant J.-C. », *Latomus* 44, 1985, p. 487-502.
- BERTRANDY 2022 = François Bertrandy, *Études sur la « Confédération cirtéenne », entité singulière de l'Afrique romaine (II^e s. a.C.-III^e s. p.C.)*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 159, 2022.
- BERTRANDY, SZNYCER 1987 = François Bertrandy, Maurice Szyner, *Les stèles puniques de Constantine*, Paris, RMN, 1987.

- BIARD 2017 = Guillaume Biard, *La représentation honorifique dans les cités grecques aux époques classique et hellénistique*, Athènes, EFA, BEFAR 376, 2017.
- BIELMAN SÁNCHEZ, LENZO 2015 = Anne Bielman Sánchez, Giuseppina Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin : Cléopâtre I et Cléopâtre II, reines d'Égypte au I^{er} s. av. J.-C.*, Berne, Peter Lang, 2015.
- BINGEN 1983 = Jean Bingen, « Les Thraces en Égypte prolémaïque », *Pulpudeva* 4, 1983, p. 72-79.
- BINGEN 2007 = Jean Bingen, *Hellenistic Egypt: Monarchy, Society, Economy, Culture*, Édimbourg, UP, 2007.
- BORCHARDT 1910 = Ludwig Borchardt, *Das Grabdenkmal des Königs Ša'hu-Re', I : Der Bau*, Leipzig, Hinrichs'sche Buchhandlung, 1910.
- BOUCHENAKI 1979 = Mounir Bouchenaki, « Contribution à la connaissance de la Numidie avant la conquête romaine », in Heinz G. Horn, Christoph B. Rüger (éd.), *Die Numider: Reiter und Könige nördlich der Sahara*, Cologne, Rheinland Verlag, Bonn, Rudolf Habelt, Kunst und Altertum am Rhein 96, 1979, p. 75-87.
- BRAMSEN 1818 = John Bramsen, *Promenade d'un voyageur prussien en diverses parties de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, en 1813, 1814 et 1815, en forme de lettres*, t. I, Paris, Treuttel et Würtz, 1818.
- BRÉLAZ 2016 = Cédric Brélaz, « Des communautés de citoyens romains sur le territoire des cités grecques : statut politico-administratif et régime des terres », in François Lerouxel, Anne-Valérie Pont (éd.), *Propriétaires et citoyens dans l'Orient romain*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 84, 2016, p. 69-85.
- BRIDOUX 2020 = Virginie Bridoux, *Les royaumes d'Afrique du Nord : émergence, consolidation et insertion dans les aires d'influences méditerranéennes (201-33 av. J.-C.)*, Rome, EFR, BEFAR 387, 2020.
- BURASELIS 2011 = Kostas Buraselis, « A Lively "Indian Summer": Remarks on the Ptolemaic Role in the Aegean under Philometor », in JÖRDENS, QUACK (éd.) 2011, p. 151-160.
- CAMPS 1961 = Gabriel Camps, *Aux origines de la Berbérie : Massinissa ou les débuts de l'Histoire*, Paris, Arts et métiers graphiques, Libyca Archéologie – Épigraphie 8, 1961.
- CAMPS 1995 = Gabriel Camps, « Modèle hellénistique ou modèle punique ? Les destinées culturelles de la Numidie », in Mhamed Fantar, Mansour Ghaki (éd.), *Actes du IIF congrès international des études phéniciennes et puniques : Tunis, 11-16 novembre 1991*, vol. 1, Tunis, Institut National du Patrimoine, 1995, p. 235-248.
- CANNAVÒ 2022 = Anna Cannavò, « Mercenaries. Cypriots Abroad and Foreigners in Cyprus before the Hellenistic Period », in Giorgos Bourogiannis (éd.), *Beyond Cyprus: Investigating Cypriot Connectivity in the Mediterranean from the Late Bronze Age to the End of the Classical Period*, Athènes, Athens University, AURA Suppl. 9, 2022, p. 473-483.
- CAYLA 2018 = Jean-Baptiste Cayla, *Les inscriptions de Paphos : la cité chypriote sous la domination lagide et à l'époque impériale*, Lyon, MOM Éditions, TMOM 74, 2018.
- CHANIOTIS 2005 = Angelos Chaniotis, *War in the Hellenistic World: A Social and Cultural History*, Malden (MA), Oxford, Blackwell, 2005.
- CHANKOWSKI 2020 = Véronique Chankowski, *Parasites du dieu : comptables, financiers et commerçants dans la Délos hellénistique*, Athènes, EFA, BEFAR 384, 2020.
- CLARYSSE 1998 = Willy Clarysse, « Ethnic Diversity and Dialect among the Greeks of Hellenistic Egypt », in Arthur M. F. W. Verhoogt, Sven P. Vleeming (éd.), *The Two Faces of Graeco-Roman Egypt: Greek and Demotic and Greek-Demotic Texts and Studies Presented to P. W. Pestman*, Leyde, Boston, Cologne, Brill, Papyrologica Lugduno-Batava 30, 1998, p. 1-13.

- CLARYSSE, VAN DER VECKEN 1983 = Willy Clarysse, Griet Van der Vecken, *The Eponymous Priests of Ptolemaic Egypt (P.L. Bat. 24): Chronological Lists of the Priests of Alexandria and Ptolemais with a Study of the Demotic Transcriptions of Their Names*, Leyde, Brill, 1983.
- COLIN 1994 = Frédéric Colin, «Identités ethniques et interactions culturelles dans l'Antiquité : réflexions autour de l'ouvrage *Ethnicity in Hellenistic Egypt*», *AC* 63, 1994, p. 253-262.
- COLIN 2000 = Frédéric Colin, *Les peuples libyens de la Cyrénaïque à l'Égypte : d'après les sources de l'Antiquité classique*, Louvain, Académie royale de Belgique, 2000.
- COLTELLONI-TRANNOY 2005 = Michèle Coltelloni-Trannoy, «L'usage du grec dans les royaumes et les provinces romaines d'Afrique», in Claude Briand-Ponsart (éd.), *Identités et culture dans l'Algérie antique*, Rouen, PURH, 2005, p. 72-93.
- COLTELLONI-TRANNOY 2011a = Michèle Coltelloni-Trannoy, «Guerre et circulation des savoirs : le cas des armées numides», in Jean-Christophe Couvenhes, Sandrine Crouzet, Sandra Péré-Noguès (éd.), *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen : Hellenistic Warfare 3*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 38, 2011, p. 307-335.
- COLTELLONI-TRANNOY 2011b = Michèle Coltelloni-Trannoy, «Les communautés grecques dans les cités africaines : les cas de Carthage, Cirta, Thuburnica», *REG* 124, 2011, p. 557-562.
- CONZE, SCHUCHHARDT 1899 = Alexander Conze, Carl Schuchhardt, «Die Arbeiten zu Pergamon 1886–1898», *MDAI(A)* 24, 1899, p. 97-240.
- CORDIANO 2001 = Giuseppe Cordiano, «La ginnasiarchia a Cirene, I : Dall'età tolemaica fino all'epoca augustea», *MEP* 4.6, 2001, p. 255-296.
- COUVENHES, HELLER 2006 = Jean-Christophe Couvenhes, Anna Heller, «Les transferts culturels dans le monde institutionnel des cités et des royaumes à l'époque hellénistique», in Jean-Christophe Couvenhes, Bernard Legras (éd.), *Transferts culturels et politiques dans le monde hellénistique : actes de la table ronde sur les identités collectives (Sorbonne, 7 février 2004)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2006, p. 15-52.
- CUVIGNY 2017 = Hélène Cuvigny, «Quand Lichas plantait sa tente à Abbad : un dossier de distribution d'eau sur la route d'Edfou à Bérénice (c. 240-210^a)», *CE* 92, 2017, p. 111-128.
- DANA 2006 = Dan Dana, «Les noms de facture thrace dans *LGPN IV* : les noms fantômes et d'autres corrections», *ZPE* 157, 2006, p. 127-142.
- DANA 2011 = Dan Dana, «Les Thraces dans les armées hellénistiques : essai d'histoire par les noms», in Jean-Christophe Couvenhes, Sandrine Crouzet, Sandra Péré-Noguès (éd.), *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen : Hellenistic Warfare 3*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 38, 2011, p. 87-115.
- DANA 2016 = Dan Dana, «Notices épigraphiques et onomastiques III», *ZPE* 198, 2016, p. 145-161.
- DANA 2017 = Dan Dana, «Les Thraces dans le Fayoum : immigration militaire et évolution en contexte gréco-égyptien», in François Kayser, Lorenzo Medini (éd.), *Communautés nouvelles en Égypte hellénistique et romaine*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, 2017, p. 69-104.
- DANA 2022 = Dan Dana, «Les Trales (*Traleis*) dans les sources hellénistiques : des communautés militaires en mouvement», in SÄNGER, SCHEUBLE-REITER (éd.) 2022, p. 143-165.
- DESANGES 1962 = Jehan Desanges, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'ouest du Nil*, Dakar, Université de Dakar, 1962.
- DESANGES 2007 = Jehan Desanges, «Aspects de l'hellénisme dans l'Afrique du Nord antique», in André Laronde, Jean Leclant (éd.), *La Méditerranée d'une rive à l'autre : culture classique et cultures périphériques. Actes du 17^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 20 & 21 octobre 2006*, Paris, AIBL, 2007, p. 167-184.

- DESANGES 2010 = Jehan Desanges, *Encyclopédie berbère*, XXX, 2010, s. v. « Massyles/Massyli », p. 4662-4663.
- ELLER 2019 = Audrey Eller, « Une inscription honorifique d'époque ptolémaïque trouvée à Hiou (Diospolis Mikra, Haute-Égypte) », *ZPE* 209, 2019, p. 131-136.
- FISCHER-BOVET 2014a = Christelle Fischer-Bovet, *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, Cambridge, New York, CUP, *Armies of the Ancient World* 1, 2014.
- FISCHER-BOVET 2014b = Christelle Fischer-Bovet, « Est-il facile de conquérir l'Égypte ? L'invasion d'Antiochos IV et ses conséquences », in Christophe Feyel, Laëtitia Graslin-Thomé (éd.), *Le projet politique d'Antiochos IV : journées d'études franco-allemandes, Nancy 17-19 juin 2013*, Nancy, ADRA, 2014, p. 209-259.
- FISCHER-BOVET 2015 = Christelle Fischer-Bovet, « The Ptolemaic Army », in *Oxford Handbooks Online Topics in Classical Studies*, 2015, en ligne, <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199935390.013.75>.
- FISCHER-BOVET 2020 = Christelle Fischer-Bovet, « Soldiers in the Epigraphy of Ptolemaic Egypt », in Alan Bowman, Charles Crowther (éd.), *The Epigraphy of Ptolemaic Egypt*, Oxford, OUP, 2020, p. 127-158.
- FISCHER-BOVET 2021 = Christelle Fischer-Bovet, « Organizing Military Immigrant Communities in Second Century BC Egypt: The *politeumata* and the Construction of an in-between "Space" », in Claudia Moatti, Emmanuelle Chevreau (éd.), *L'expérience de la mobilité de l'Antiquité à nos jours, entre précarité et confiance*, Bordeaux, Ausonius, *Scripta Antiqua* 148, 2021, p. 221-236.
- FISCHER-BOVET 2022 = Christelle Fischer-Bovet, « Ptolemaic Soldiers in Egypt and Cyprus: Loyalty and Trust in Dedicatory Inscriptions », in SÄNGER, SCHEUBLE-REITER (éd.) 2022, p. 175-196.
- FISCHER-BOVET, CLARYSSE 2012 = Christelle Fischer-Bovet, Willy Clarysse, « A Military Reform before the Battle of Raphia? », *APF* 58, 2012, p. 26-35.
- FRASER 1972 = Peter M. Fraser, *Ptolemaic Alexandria*, vol. 1-3, Oxford, Clarendon Press, 1972.
- FRASER 2007 = Peter M. Fraser, « The Ptolemaic Garrison of Hermoupolis Magna », in Elaine Matthews (éd.), *Old and New Worlds in Greek Onomastics*, Oxford, OUP, *Proceedings of the British Academy* 148, 2007, p. 69-85.
- FRASER 2009 = Peter M. Fraser, *Greek Ethnic Terminology*, Oxford, OUP, 2009.
- GALLO 2020 = Paolo Gallo, « Les faux *pharaonica* d'Alexandrie : reliquats du grand commerce international d'antiquités (xviii^e-xx^e siècles) », in Marie-Dominique Nenna (éd.), *Alexandrina* 5, Alexandrie, CEAlex, *Études Alexandrines* 50, 2020, p. 21-54.
- GAUTHIER 1979 = Philippe Gauthier, « Εξαργωγή σίτου : Samothrace, Hippomédon et les Lagides », *Historia* 28, 1979, p. 76-89.
- GAUTHIER 1988 = Philippe Gauthier, « Sur le don de grain numide à Délos : un pseudo-Rhodien dans les comptes des hiéropes », in Denis Knoepfler (éd.), *Comptes et inventaires dans la cité grecque : actes du colloque international d'épigraphie tenu à Neuchâtel du 23 au 26 septembre 1986 en l'honneur de Jacques Tréheux*, Neuchâtel, Faculté des Lettres, Genève, Droz, 1988, p. 61-69.
- GHISELLINI 2022 = Elena Ghisellini, *Ritratti privati greci nell'Egitto tolemaico*, Athènes, SAIA, ASAA Suppl. 11, 2022.
- GRIFFITH 1935 = Guy Thompson Griffith, *The Mercenaries of the Hellenistic World*, Cambridge, CUP, 1935.
- HAMDOUNE 1999 = Christine Hamdouné, *Les auxilia externa africains des armées romaines : iii^e siècle av. J.-C. - iv^e siècle ap. J.-C.*, Montpellier, Université Paul Valéry, *Études Militaires* 29, 1999.
- HAMDOUNE 2005 = Christine Hamdouné, « Spécificité et identité des cavaliers africains de l'armée romaine », in Claude Briand-Ponsart (éd.), *Identités et culture dans l'Algérie antique*, Rouen, PURH, 2005, p. 235-260.

- HAMDOUNE 2018 = Christine Hamdoune, *Ad fines Africae Romanae : les mondes tribaux dans les provinces maurétaniennes*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 111, 2018.
- HERMARY 1999 = Antoine Hermary, « Des Chypriotes loin de leur île (époque hellénistique) », *CCEC* 29, 1999, p. 45-57.
- HERMARY 2004 = Antoine Hermary, « Autour de Golgoi : les cités de la Mesaoria à l'époque hellénistique et sous l'Empire », *CCEC* 34, 2004, p. 47-68.
- HILLER VON GAERTRINGEN 1931 = Friedrich Hiller von Gaertringen, « Zu Archiv IX 1930 S. 214 », *APF* 10, 1931, p. 17-18.
- HONIGMAN 2003 = Sylvie Honigman, « *Politeumata* and Ethnicity in Ptolemaic and Roman Egypt », *AncSoc* 33, 2003, p. 61-102.
- HUSS 1976 = Werner Huss, *Untersuchungen zur Außenpolitik Ptolemaios' IV*, Munich, Beck, 1976.
- HUSS 2001 = Werner Huß, *Ägypten in hellenistischer Zeit 332–30 v. Chr.*, Munich, Beck, 2001.
- JOHSTONO 2020 = Paul Johstono, *The Army of Ptolemaic Egypt 323 to 204 BC: An Institutional and Operational History*, Barnsley, Pen & Sword Military, 2020.
- JÖRDENS, QUACK (éd.) 2011 = Andrea Jördens, Joachim F. Quack (éd.), *Ägypten zwischen inneren Zwist und äußerem Druck: Die Zeit Ptolemaios' VI. bis VIII. Internationales Symposium Heidelberg 16.–19.9.2007*, Wiesbaden, Harrassowitz, Philippika 45, 2011.
- JUHEL 2015 = Pierre O. Juhel, « Epigraphic Evidence for Ptolemy Keraunos, King of Macedonia: The Epinikos Decree Revisited », *Historia* 64, 2015, p. 77-105.
- KÁDAS 2021 = Gréta Kádas, *Léxico de los fragmentos papiráceos de novela griega (LPGN)*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Diccionario griego-español – Anejo 8, 2021.
- KÄPPEL 2021 = Eva Chr. Käppel, *Die Prostagmata der Ptolemäer*, Leyde, Brill, Papyrologica Coloniensia 45, 2021.
- KAYSER 2013 = François Kayser, « Les communautés ethniques du type *politeuma* dans l'Égypte hellénistique », in Fabrice Delrieux, Olivier Mariaud (éd.), *Communautés nouvelles dans l'Antiquité grecque : mouvements, intégrations et représentations*, Chambéry, Université de Savoie, 2013, p. 121-153.
- KLOPPENBORG 2020 = John S. Kloppenborg, *Greco-Roman Associations: Texts, Translations, and Commentary, III : Ptolemaic and Early Roman Egypt*, Berlin, Boston, De Gruyter, 2020.
- KONTORINI 1975 = Vassa N. Kontorini, « Le roi Hiempsal II de Numidie et Rhodes », *AC* 44, 1975, p. 89-99.
- KOTULA 1983 = Tadeusz Kotula, « Antyczna “konferencja na szczycie” : zapoznany epizod dziejów Numidii i hellenistycznego Egiptu (= Une conférence antique “au sommet” : épisode méconnu de l'histoire de la Numidie et de l'Égypte hellénistique) », *Acta Universitatis Wratislaviensis : Antiquitas* 9, 1983, p. 95-106.
- KOTULA 1987 = Tadeusz Kotula, « *Orientalia africana* : réflexions sur les contacts Afrique du Nord romaine–Orient hellénistique », *Folia Orientalia* 24, 1987, p. 117-133.
- KOUKOULI-CHRYSANTHAKI 2006 = Chaïdō Koukouli-Chrysanthaki, « Αρχαίος οικισμός Δράμας : νέα επιγραφή από το ιερό του Διονύσου », in *Η Δράμα και η περιοχή της : ιστορία και πολιτισμός. Πρακτικά Δ' επιστημονικής συνάντησης, Δράμα 16-19 Μαΐου 2002*, Drama, Δήμος Δράμας, 2006, p. 57-74.
- KRUSE 2015 = Thomas Kruse, « Ethnic *koina* and *politeumata* in Ptolemaic Egypt », in Vincent Gabrielsen, Christian A. Thomsen (éd.), *Private Associations and the Public Sphere: Proceedings of a Symposium Held at the Royal Danish Academy of Sciences and Letters, 9–11 September 2010*, Viborg, Det Kongelige Danske Videnskaberne Selskab, 2015, p. 270-300.

- LÁDA 1997 = Csaba A. Láda, «Who Were Those “of the Epigone”?», in Bärbel Kramer, Wolfgang Luppe, Herwig Machler (éd.), *Akten des 21. Internationalen Papyrologenkongresses Berlin, 13.-19.8.1995*, vol. 1, Stuttgart, Leipzig, Teubner, 1997, p. 563-569.
- LÁDA 2019 = Csaba A. Láda, *Ethnic Terminology in Hellenistic and Early Roman Egypt: New Sources and New Perspectives of Research*, Vienne, Verlag Holzhausen GmbH, Tyche Suppl. 13, 2019.
- LAMPELA 1998 = Anssi Lampela, *Rome and the Ptolemies of Egypt: The Development of Their Political Relations 273-80 B.C.*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1998.
- LANCIERS 2017 = Eddy Lanciers, «The Alleged Relations between Ptolemaic Egypt and Lycia after 197 BC and the Founding Date of the Lycian League», *ZPE* 204, 2017, p. 116-127.
- LANCIERS 2018 = Eddy Lanciers, «The Emergence of the Ptolemaic Honorific Court Titles», *AncSoc* 48, 2018, p. 49-82.
- LAPORTE 2012 = Jean-Pierre Laporte, «Massinissa et Ptolémée VIII Évergète II ou : “de la gastronomie à la politique internationale”», in Stéphanie Guédon (éd.), *Entre Afrique et Égypte : relations et échanges entre les espaces au sud de la Méditerranée à l'époque romaine*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Antiqua 49, 2012, p. 213-219.
- LARONDE 2002 = André Laronde, «Ptolémée le jeune, roi de Cyrène», *QAL* 16, 2002, p. 99-108.
- LASSÈRE 1977 = Jean-Marie Lassère, *Ubique populus : peuplement et mouvements de population en Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a. C.-235 p. C.)*, Paris, CNRS, 1977.
- LASSÈRE 2010 = Jean-Marie Lassère, *Encyclopédie berbère*, XXX, 2010, s. v. «Massinissa», p. 4650-4661.
- LASSÈRE 2015 = Jean-Marie Lassère, *Africa, quasi Roma (256 av. J.-C.-711 ap. J.-C.)*, Paris, CNRS, 2015.
- LAUNEY 1949-1950 = Marcel Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, t. I-II, Paris, De Boccard, BEFAR 169, 1949-1950.
- LAZZARINI 1987 = Maria Letizia Lazzarini, «Libyi nell'esercito di Cirene», *QAL* 12, 1987, p. 171-174.
- LESQUIER 1911 = Jean Lesquier, *Les institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, Paris, Ernest Leroux, 1911.
- LORBER, FISCHER-BOVET 2020 = Catharine Lorber, Christelle Fischer-Bovet, «Getting Paid in Ptolemaic Egypt in the 2nd and 1st Centuries BC», in Thomas Faucher (éd.), *Money Rules! The Monetary Economy of Egypt, from Persians until the Beginning of Islam*, Le Caire, IFAO, 2020, p. 169-201.
- MA 2013 = John Ma, *Statues and Cities: Honorific Portraits and Civic Identity in the Hellenistic World*, Oxford, OUP, 2013.
- MACÉ 1979 = H. Macé, «Les stèles gréco-puniques d'El-Hofra», *Cahiers Numismatiques* 62, 1979, p. 297-310.
- MARCILLET-JAUBERT 1987 = Jean Marcillet-Jaubert, «Les inscriptions grecques», in François Bertrand, Maurice Szyzycer, *Les stèles puniques de Constantine*, Paris, RMN, 1987, p. 84-85.
- MASSON 1975 = Olivier Masson, «Quelques noms de Cyrénéens dans l'Égypte ptolémaïque», in Jean Bingen, Guy Cambier, Georges Nachtergaele (éd.), *Le monde grec : pensée, littérature, histoire, documents. Hommages à Claire Préaux*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1975, p. 709-715.
- MCKECHNIE 2011 = Paul McKechnie, «Who Were the Alexandrians? Palace and City, Aristarchus and Comanus, 170-145 BC», in JÖRDENS, QUACK (éd.) 2011, p. 219-234.
- MEHL 1996 = Andreas Mehl, «Militärwesen und Verwaltung der Ptolemäer in Zypern», *RCCM* 38, 1996, p. 215-260.

- MICHEL 2020 = Anaïs Michel, *Chypre à l'épreuve de la domination lagide : Testimonia épigraphiques sur la société et les institutions chypriotes à l'époque hellénistique*, Athènes, EFA, BEFAR 393, 2020.
- MIGEOTTE 1984 = Léopold Migeotte, *L'emprunt public dans les cités grecques : recueil des documents et analyse critique*, Québec, Éditions du Sphinx, Paris, Les Belles Lettres, 1984.
- MOOREN 1975 = Leon Mooren, *The Aulic Titulature in Ptolemaic Egypt: Introduction and Prosopography*, Bruxelles, Palais der Akademien, 1975.
- MOOREN 1977 = Leon Mooren, *La hiérarchie de cour ptolémaïque : contribution à l'étude des institutions et des classes dirigeantes à l'époque hellénistique*, Louvain, s. n., *Studia Hellenistica* 23, 1977.
- OHNEFALSCH-RICHTER 1884 = Max Ohnefalsch-Richter, « Mittheilungen aus Cypern », *MDAI(A)* 9, 1884, p. 127-139.
- PAGANINI 2022 = Mario C. D. Paganini, *Gymnasia and Greek Identity in Ptolemaic Egypt*, Oxford, OUP, 2022.
- PEREMANS 1951 = Willy Peremans, « Notes sur la bataille de Raphia », *Aegyptus* 31, 1951, p. 214-222.
- PFEIFFER 2015 = Stefan Pfeiffer, *Griechische und lateinische Inschriften zum Ptolemäereich und zur römischen Provinz Aegyptus*, Berlin, LIT, Einführungen und Quellentexte zur Ägyptologie 9, 2015.
- POUILLOUX 1971 = Jean Pouilloux, « Deux statues de Ptolémée Philadelphie à Salamine de Chypre », *BCH* 95, 1971, p. 567-572.
- PREYS 2018 = René Preys, « Le cas "Philométor" dans les temples égyptiens », *BIAO* 117, 2018, p. 329-356.
- PSOMA 2008 = Selene Psoma, « An Honorary Decree from Thasos (*IG* XII 8, 267) and the Samothracian Peraia during the Hellenistic Period », in Louisa D. Loukopoulou, Selene Psoma (éd.), *Thrakika Zetemata*, vol. 1, Athènes, KERA, Μελετήματα 58, 2008, p. 121-138.
- R.-ALFÖLDI 1979 = Maria R[adnoti]-Alföldi, « Die Geschichte des numidischen Königreiches und seiner Nachfolger », in Heinz G. Horn, Christoph B. Rügner (éd.), *Die Numider: Reiter und Könige nördlich der Sahara*, Cologne, Rheinland Verlag, Bonn, Rudolf Habelt, Kunst und Altertum am Rhein 96, 1979, p. 43-74.
- REDON 2014 = Bérangère Redon, « Le maillage militaire du Delta égyptien sous les Lagides », in Anne-Emmanuelle Veïsse, Stéphanie Wackener (éd.), *L'armée en Égypte aux époques perse, ptolémaïque et romaine*, Genève, Droz, Hautes Études du monde gréco-romain 51, 2014, p. 45-80.
- REINACH 1909 = Adolphe-Joseph Reinach, « Les mercenaires et les colonies militaires de Pergame », *RA* 14, 1909, p. 55-70.
- ROBERT 1935 = Louis Robert, « Notes d'épigraphie hellénistique », *BCH* 59, 1935, p. 421-437.
- ROBERT 1963a = Louis Robert, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, Maisonneuve, Bibliothèque Archéologique et Historique de l'Institut Français d'Archéologie d'Istanbul 13, 1963.
- ROBERT 1963b = Louis Robert, « Review of Samothrace. Vol. 2 part 1: The Inscriptions on Stone by Karl Lehmann, P. M. Fraser (*I. Samothrace*, 1960) », *Gnomon* 35, 1963, p. 50-79.
- ROBERT 1964 = Louis Robert, « Index commenté des noms de personne », in Nezih Firatlı, *Les stèles funéraires de Byzance gréco-romaine*, Paris, Maisonneuve, Bibliothèque Archéologique et Historique de l'Institut Français d'Archéologie d'Istanbul 15, 1964, p. 131-189.
- ROBERT 1974 = Louis Robert, « Des Carpathes à la Propontide », *StudClas* 16, 1974, p. 53-88.
- ROESCH 1980 = Paul Roesch, « Les Lagides à Salamine : épigraphie et administration », in *Salamine de Chypre, histoire et archéologie : état des recherches. Lyon, 13-17 mars 1978*, Paris, CNRS, 1980, p. 249-256.

- ROSTOVITZEFF 1940 = Michael I. Rostovtzeff, «A Note on a New Inscription from Samothrace», *AJP* 61, 1940, p. 207-208.
- SÄNGER 2015 = Patrick Sängler, «Military Immigration and the Emergence of Cultural or Ethnic Identities: The Case of Ptolemaic Egypt», *JJP* 45, 2015, p. 229-253.
- SÄNGER 2019 = Patrick Sängler, *Die ptolemäische Organisationsform politeuma: Ein Herrschaftsinstrument zugunsten jüdischer und anderer hellenischer Gemeinschaften*, Tübingen, Mohr Siebeck, Texts and Studies in Ancient Judaism 178, 2019.
- SÄNGER 2021 = Patrick Sängler, «Contextualizing a Ptolemaic Solution: The Institution of the Ethnic *politeumata*», in Christelle Fischer-Bovet, Sitta von Reden (éd.), *Comparing the Ptolemaic and Seleucid Empires: Integration, Communication, and Resistance*, Cambridge, CUP, 2021, p. 106-126.
- SÄNGER 2022 = Patrick Sängler, «Some Considerations about the Ethnic *politeumata* of Sidon», in SÄNGER, SCHEUBLE-REITER (éd.) 2022, p. 165-174.
- SÄNGER, SCHEUBLE-REITER (éd.) 2022 = Patrick Sängler, Sandra Scheuble-Reiter (éd.), *Söldner und Berufssoldaten in der griechischen Welt: Soziale und politische Gestaltungsräume*, Stuttgart, Franz Steiner, Historia Einzelschrift 269, 2022.
- SAVALLI-LESTRADE 2009 = Ivana Savalli-Lestrade, «Usages civiques et usages dynastiques de la *damnatio memoriae* dans le monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)», in Stéphane Benoist et al. (éd.), *Mémoires partagées, mémoires disputées : écriture et réécriture de l'histoire*, Metz, Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, 2009, p. 127-158.
- SAVVOPOULOS 2020 = Kyriakos Savvopoulos, «Religious Life in Ptolemaic Alexandria under the Royal Aegis: An Overview of the Epigraphic Evidence», in Alan Bowman, Charles Crowther (éd.), *The Epigraphy of Ptolemaic Egypt*, Oxford, OUP, 2020, p. 76-93.
- SAYCE 1904 = Archibald H. Sayce, «Greek Inscriptions from Egypt», *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology* 26, 1904, p. 90-92.
- SCHWABE 1930 = Max Schwabe, *RE*, XIV.2, 1930, s. v. «Massyli», col. 2166.
- SENNEQUIER, COLONNA (éd.) 2003 = Geneviève Sennequier, Cécile Colonna (éd.), *L'Algérie au temps des royaumes numides : V^e siècle avant J.-C. - I^{er} siècle après J.-C. Musée départemental des Antiquités, Rouen, 16 mai-27 octobre 2003. Musée national Cirta-Constantine, 18 février-18 mai 2004*, Paris, Somogy, 2003.
- THÉBERT 1995 = Yves Thébert, «Royaumes numides et hellénisme», in *Carthage : l'histoire, sa trace et son écho. Catalogue de l'exposition du Petit Palais, Paris, 9 mars-2 juillet 1995*, Paris, Paris-Musées, 1995, p. 192-199.
- THOMPSON CRAWFORD 1984 = Dorothy J. Thompson Crawford, «The Idumaeans of Memphis and the Ptolemaic *politeumata*», in *Atti del XVII congresso internazionale di papirologia, Napoli, 19-26 maggio 1983*, vol. 3, Naples, Centro Internazionale per lo studio dei papiri ercolanesi, 1984, p. 1071-1075.
- TRACY, HABICHT 1991 = Stephen V. Tracy, Christian Habicht, «New and Old Panathenaic Victor Lists», *Hesperia* 60, 1991, p. 187-236.
- UEBEL 1968 = Fritz Uebel, *Die Kleruchen Ägyptens unter den ersten sechs Ptolemäern*, Berlin, Akademie Verlag, 1968.
- VANDORPE 2008 = Katelijn Vandorpe, «Persian Soldiers and Persians of the Epigone: Social Mobility of Soldiers-Herdsmen in Upper Egypt», *APF* 54, 2008, p. 87-108.
- VANDORPE 2011 = Katelijn Vandorpe, «A Successful, but Fragile Biculturalism: The Hellenization Process in the Upper Egyptian Town of Pathyris under Ptolemy VI and VIII», in JÖRDENS, QUACK (éd.) 2011, p. 292-308.

- VANDORPE 2014 = Katelijn Vandorpe, « The Ptolemaic Army in Upper Egypt (2nd–1st Centuries B.C.) », in Anne-Emmanuelle Veïsse, Stéphanie Wackenier (éd.), *L'armée en Égypte aux époques perse, ptolémaïque et romaine*, Genève, Droz, Hautes Études du monde gréco-romain 51, 2014, p. 105-135.
- VANDORPE 2022 = Katelijn Vandorpe, « “Persian” Mercenaries with Egyptian Traditions and Hellenizing Intentions: On Native Soldiers in Ptolemaic Thebaid », in SÄNGER, SCHEUBLE-REITER (éd.) 2022, p. 197-207.
- VAN 'T DACK 1984 = Edmond Van 't Dack, « Notice au sujet de SB I 1106 », in *Atti del XVII congresso internazionale di papirologia, Napoli, 19-26 maggio 1983*, vol. 3, Naples, Centro Internazionale per lo studio dei papiri ercolanesi, 1984, p. 1325-1333.
- VAN 'T DACK 1988 = Edmond Van 't Dack, *Ptolemaica Selecta : études sur l'armée et l'administration lagides*, Louvain, s. n., Studia Hellenistica 29, 1988.
- VEÏSSE 2004 = Anne-Emmanuelle Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes » : recherches sur les troubles intérieurs en Égypte du règne de Ptolémée III à la conquête romaine*, Louvain, Paris, Dudley (MA), Peeters, Studia Hellenistica 41, 2004.
- VELKOV, FOL 1977 = Velizar Velkov, Alexandre Fol, *Les Thraces en Égypte gréco-romaine*, Sofia, Academia Litterarum Bulgarica – Institutum Thracicum, Studia Thracica 4, 1977.
- VIAL 1985 = Claude Vial, *Délos indépendante (314-167 av. J.-C.) : étude d'une communauté civique et de ses institutions*, Athènes, EFA, BCH Suppl. 10, 1985.
- VIAL, BASLEZ 1987 = Claude Vial, Marie-Françoise Baslez, « La diplomatie de Délos dans le premier tiers du I^{er} siècle », *BCH* 111, 1987, p. 281-312.
- VIRGILIO 1982 = Biagio Virgilio, « Eumene I e i mercenari di Filetercia e di Attaleia », *SCO* 32, 1982, p. 97-135.
- VIRGILIO 1988 = Biagio Virgilio, *Epigrafi e storiografia : studi di storia antica*, I, Pise, Giardini, Biblioteca di Studi Antichi 57, 1988.
- VIRGILIO 2014 = Biagio Virgilio, *Studi sull'Asia Minore e sulla regalità ellenistica : scelta di scritti*, Pise, Rome, Fabrizio Serra Editore, Studi Ellenistici Suppl. 2, 2014.
- WALBANK 1957 = Frank W. Walbank, *A Historical Commentary on Polybius*, vol. 1, Oxford, Clarendon Press, 1957.
- WILHELM 1930 = Adolf Wilhelm, « Inschrift aus Theben », *APF* 9, 1930, p. 214-217.
- WILHELM 1946 = Adolf Wilhelm, *Αἰγυπτιακά*, Vienne, Rudolf Rohrer, Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien – Philosophisch-historische Klasse 224.1, 1946.
- WILHELM 1974 = Adolf Wilhelm, *Akademieschriften zur griechischen Inschriftenkunde (1895-1951)*, vol. 3, Leipzig, Zentralantiquariat der Deutschen Demokratischen Republik, 1974.
- WILHELM 2000 = Adolf Wilhelm, *Kleine Schriften: Abteilung II. Abhandlungen und Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde*, vol. 3.2, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2000.
- WINNICKI 2009 = Jan K. Winnicki, *Late Egypt and Her Neighbours: Foreign Population in Egypt in the First Millennium BC*, Varsovie, Warsaw University, JJP Suppl. 12, 2009.
- ZANNIS 2014 = Angelos G. Zannis, *Le pays entre le Strymon et le Nestos : géographie et histoire (VII^e-IV^e siècle avant J.-C.)*, Athènes, KERA, Μελετήματα 71, 2014.
- ZUCKERMAN 1985-1988 = Constantin Zuckerman, « Hellenistic *politeumata* and the Jews: A Reconsideration », *SCI* 8-9, 1985-1988, p. 171-185.